

Assemblées SB/JV/MC

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre à 18h32, les membres composant le Conseil municipal d'Issyles-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 3 décembre 2020, se sont réunis au nombre de 46 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Louis DORANGE
Thierry LEFEVRE	Etienne BERANGER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Guillaume LEVY
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Anne-Sophie THIBAULT
Fabienne LIADZE	Dominique GIACOMETTI	Cyrille GRANDCLEMENT
Ludovic GUILCHER	Maria GARRIGUES	Caroline ROMAIN
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Didier VERNET
David DAOULAS	Thibaut ROUSSEL	Floraine CORDIER
Nathalie PITROU	Marie-Hélène LE BERRE	Thomas PUIJALON
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Maud JOIE-SORIA
Claire GUICHARD	Florent TRIDERA	Damien BALDIN
Arthur KHANDJIAN	Eric KALASZ	Martine VESSIERE
Claire SZABO	Isabelle MARLIERE	Jean-Baptiste BART
Bernard de CARRERE	Corine SEMPE	André TANTI
Sabine LAKE-LOPEZ	Stéphane FORMONT	Thibaud GLOWACZOWER
Olivier RIGONI		•

Étaient représentés :

Caroline MILLAN par Fabienne LIADZE Laurent PIEUCHOT par Floraine CORDIER Jean COURCELLE-LABROUSSE par Thibaut ROUSSEL

Madame Isabelle MARLIERE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Publication par affichage : le 17 décembre 2020.

M. le Maire.- "Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance et procéder, Monsieur le directeur, à l'appel."

Appel nominal

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous devons désigner un secrétaire de séance. Pour mémoire, Guillaume LEVY avait été désigné lors du Conseil du 8 octobre. Y a-t-il des candidats ?

Isabelle MARLIÈRE est candidate. Avis contraires ? Abstentions ?

Isabelle MARLIÈRE est élue et va gagner sa place."

Mme Isabelle MARLIÈRE est élue secrétaire de séance.

M. le Maire.- "Il est prévu un hommage au président Valérie Giscard d'Estaing.

Mes chers collègues,

Une intelligence rare, une érudition inaltérable, un flegme naturel, une maîtrise de chaque instant : le président Valéry Giscard d'Estaing nous a quittés le mercredi 2 décembre 2020. Cette nouvelle a ému la France entière, et plus particulièrement celles et ceux qui avaient eu la chance de le côtoyer.

Disons-le d'emblée : Giscard était impressionnant. Mais il ne l'était pas du fait de la distance qui s'installait naturellement avec ses interlocuteurs, ni même de par les prestigieuses fonctions qu'il avait occupées. C'était son intelligence qui vous saisissait immédiatement.

Une intelligence scientifique, politique, littéraire. Oui, la France perd aujourd'hui l'un de ses plus brillants serviteurs, le peuple français un de ses derniers Grands Hommes, l'Académie française un membre inclassable, et le Conseil constitutionnel, un gardien de la Constitution appartenant désormais à l'Histoire de la Ve République.

Le conformisme, la pensée dominante d'une époque, les impératifs soudains de son temps n'avaient aucune prise sur lui. Une telle indépendance d'esprit l'amenait à s'engager dans des combats parfois périlleux face à son propre camp, mais le débat politique et intellectuel ne l'effrayait pas.

C'est à ce titre qu'il voulait transformer et moderniser la France, non pas aux fins de la dénaturer, mais au contraire, pour maintenir son rang lumineux dans le concert des Nations, pour en faire toujours une référence en matière d'avancée des droits. S'il put apparaître parfois comme un adversaire du Général de Gaulle, notamment lors du référendum de 1969, il partageait avec lui l'essentiel; la passion de la France et le souci constant de la modernité.

Abaisser la majorité à 18 ans, c'était montrer aux jeunes générations que leurs aînés leur faisaient davantage confiance, et que les aspirations qu'elles portaient devaient orienter les décideurs publics.

Ouvrir le droit à l'interruption volontaire de grossesse aux femmes, c'était les reconnaître pleinement comme des sujets de droit au même titre que les hommes, c'était avoir le courage de convaincre sa propre famille politique d'une évolution des droits devenue indispensable, c'était, aussi, faire entrer Simone Veil dans l'histoire.

Sauver l'ancienne gare d'Orsay de la démolition, la consacrer à un musée national, c'était conforter l'acception culturelle et patrimoniale française, c'était donner un lieu d'exposition, digne de nom, à l'art d'un siècle, l'Impressionnisme, c'était être le premier inspirateur de cette renaissance inédite sans en être pour autant l'inaugurateur officiel.

Il veilla dans le même temps à déployer des réseaux de transport performants, ces facteurs clés de prospérité des territoires : une idée simple, concrète qui doit continuer de nous guider aujourd'hui. Je pense notamment au TGV, érigé en projet d'intérêt public en 1976, mais également à ses réalisations en qualité de président de la Région Auvergne, avec l'autoroute des présidents et l'A75. Pour VGE, tant du point de vue économique que territorial, l'ouverture était synonyme de développement. Tâchons, élus locaux, d'être fidèles à cet enseignement.

Mais si son intelligence était intensément française, résolument auvergnate, elle était aussi passionnément européenne.

Son engagement européen était la continuité de ses autres combats nationaux et locaux, il en était la suite logique et naturelle. Il comprit, avant tous, que l'idée européenne n'était pas une naïveté de l'histoire, encore moins une impasse politique, mais bien notre meilleur atout pour aborder l'avenir : le premier Conseil européen entre chefs d'État et de Gouvernement fut réuni à son initiative en décembre 1974. Les premières élections européennes au suffrage universel direct se tinrent en 1979 avec comme tête de liste emblématique Simone Veil, laquelle deviendra ensuite présidente du Parlement européen.

Et dans ce combat pour une Europe accomplie, qui fut celui de sa vie, il n'eut jamais peur de s'engager directement, jamais eu honte de ses convictions : tête de liste de l'UDF aux élections européennes de 1989, réalisant près de 30 % des voix, président du groupe libéral au Parlement européen, et surtout président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, à laquelle le Traité de Lisbonne doit tant de réalisations.

Il maîtrisait les chiffres, connaissait les arts et l'histoire, contrôlait et faisait la loi, pensait l'avenir : ses multiples vies formaient un ensemble cohérent et établirent une relation de fidélité entre lui et les Français, rythmée par des initiatives et des projets intellectuels éclairants et structurants pour la pensée de son temps.

Son élection en 2003 à l'Académie française, au fauteuil de Léopold Sédar Senghor, fut la juste reconnaissance de cet homme cultivé, sincère et napoléonien dans ses romans historiques, audacieux et inattendu dans ses œuvres de fiction, à l'instar de *La Princesse et le Président*, ou encore pétris d'une sensibilité exacerbée, qu'on découvre si bien dans ses mémoires intitulées *Le Pouvoir et la Vie*.

Discuter et travailler avec le président Giscard d'Estaing, comme cela fut mon cas au sein de l'UDF et du Parlement, était un privilège et je suis heureux d'en avoir eu l'honneur.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, j'ai souhaité que notre Ville lui adresse un respectueux hommage, au travers de la mise en berne des drapeaux de l'hôtel de Ville, et un livre d'hommages ouvert à tous les Isséens, situé au Centre administratif municipal.

Aussi, la Ville envisagera la dénomination d'un lieu en sa mémoire, dès lors qu'une opportunité intéressante et prestigieuse se présentera.

Quant à nous, il nous revient désormais, avec votre accord, chers collègues, d'observer une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Merci à toutes et à tous."

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 8 octobre 2020

M. le Maire.- "À l'ordre du jour, nous devons approuver le procès-verbal de la séance du jeudi 8 octobre dernier. Y a-t-il des remarques ?"

Mme VESSIÈRE.- "J'aimerais attirer votre attention sur un point. À la question orale n° 5, je demandais combien de classes avaient été fermés à cause du covid et d'autres points en faisant référence à l'école Saint-Exupéry. Réponse de M. de CARRÈRE: une fermeture de classe, aucune fermeture de classe à Saint-Exupéry. C'est faux, le CM1-CM2 a été fermé du vendredi 11 septembre au mardi 22 septembre matin, et c'est la DASEN qui, dans un mail du 18 septembre que la directrice de l'école transmet aux parents, rouvre la classe le lundi 21 septembre. Elle ne reprendra que le mardi 22 puisque le maître de cette classe n'avait pas réussi à se faire tester.

Je m'étonne que M. de CARRÈRE n'ait pas eu la copie et n'ait pas été destinataire du mail de la DASEN. Je remettrai le dossier complet des échanges entre les parents, leurs représentants, la DASEN et la directrice de l'école, bien sûr à M. le Maire. Une conclusion s'impose : est-ce que M. de CARRÈRE souhaitait minimiser, ce serait bien inutile, la situation, et c'est inquiétant. Après tout, il n'en aurait pas été responsable. Soit il y a un problème de confiance dans sa relation avec les directeurs d'école. Et preuve en est, nous avions demandé, à juste titre, qu'un protocole strict impliquant tous les acteurs soit mis en place lors d'une fermeture de classe. Cette classe a bien été fermée comme je vous l'avais dit dans la question orale n° 5."

- **M. le Maire**.- "Merci Madame VESSIÈRE, en matière de confiance vous êtes experte. Je peux donner la parole à M. de CARRÈRE, s'il le souhaite."
- **M.** de CARRÈRE.- "On va rentrer dans des détails très importants certainement. Je peux vous confirmer l'existant d'un protocole extrêmement strict et le fait que nous n'avons fermé aucune école. Il y a eu deux périodes dans les préconisations sanitaires, une première où il fallait fermer une classe quand il y avait un cas, et ensuite, une deuxième situation où on ne fermait la classe que quand il y avait trois enfants malades. Depuis que le protocole stipule trois enfants malades pour la fermeture, nous n'avons fermé aucune classe."
- Mme VESSIÈRE.- "Je ne remets pas ça en cause. Fermeture d'une seule classe à Saint-Exupéry, c'est vous qui le dites, c'est couché dans le procès-verbal qu'aucune classe n'a été fermée à Saint-Exupéry. Moi, je n'y peux rien."
- **M. le Maire**.- "Bien, nous rajouterons au procès-verbal les remarques de Mme VESSIÈRE et la réponse de M. de CARRÈRE. M. TANTI a deux questions."
- **M. TANTI.** "Je souhaite intervenir sur les pages 36 et 37 du procès-verbal, approbation de la modification n° 1 au marché relatif aux prestations de nettoyage des locaux en cours. Vous avez indiqué, ce qui est dans le PV, qu'une réponse écrite nous serait apportée. Il y avait même une personne qui interviendrait dans les 48 heures. En fait, il a fallu 13 jours, le 21 octobre, pour que nous recevions une réponse aux deux questions posées. Nous avons appris que la Maison du sport et de l'esprit était la ludothèque, je constate qu'aucun des 37 membres présents de votre majorité ne le savait, même vous qui aviez interrogé pour savoir si ce n'était pas l'Espace Chedid. C'est dans le PV. Quant à la seconde question, votre adjoint qui avait indiqué être un expert en métrage, s'est permis de m'insulter dans sa réponse, même Thomas PUIJALON en a été outré."
- M. le Maire.- "Même Thomas PUIJALON, c'est dire l'ampleur!"
- **M. TANTI.** "La réponse de votre adjoint avec 23 personnes en copie, est la suivante : En ce qui concerne la surface du bureau du maire, je n'ai pas encore eu l'occasion d'aller la mesurer, mais je pense que la tête de liste où figurait M. TANTI doit avoir l'information puisqu'elle avait déjà imaginé un réaménagement complet de ce local."
- M. le Maire.- "Ah bon !"
- **M. TANTI.-** "C'est dans la réponse faite. D'une part, je n'ai jamais demandé la surface de votre bureau, que je suis capable d'estimer puisque..."
- M. le Maire.- "PUIJALON demandait le nombre de voitures de fonction."
- **M. TANTI.-** "...vous avez eu la gentillesse de me recevoir à plusieurs reprises. La question était : qu'est-ce qui justifie que le nettoyage du cabinet du maire c'est-à-dire de locaux que je ne connais pas où travaillent vos propres collaborateurs, coûtait 20 % plus cher que celui de la crèche Claude Boujon ?
- Si, au travers de vous, votre adjoint a cru vous imiter en faisant un trait qu'il a considéré d'humour méchant pour me répondre, il est loin de celui qui avait dit : « Saint Louis rendait la justice sous un chêne, Arpaillange la rends comme un gland. » J'espère que dorénavant, en votre nom, les membres de votre majorité voudront bien, dans leurs réponses, respecter les élus de l'opposition."
- **M. le Maire.-** "Absolument. Nous notons un raccourci quand même de ces deux interventions. Vous remarquez quelle ardeur il faut à l'opposition pour intervenir. Et nous mettons aux voix le rapport du procès-verbal de cette séance avec les réserves que je viens d'indiquer.

Qui est contre ? Abstentions ?

Approuvé avec les réserves indiquées et les réponses."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Vous avez reçu, par ailleurs, les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de la transmission de la liste des décisions.

Il est pris acte.

Inscription d'un vœu

M. le Maire.- "Art. 9 du règlement intérieur : « Les éventuelles propositions doivent être communiquées au président au plus tard trois jours avant la séance. »

Nous avons enregistré un vœu présenté par la liste *Issy, Ensemble* en faveur du soutien de la reconnaissance de la République d'Artsakh Haut-Karabagh. C'est M. Arthur KHANDJIAN qui le présentera. Monsieur KHANDJIAN."

M. KHANDJIAN.- "Merci Monsieur le Maire. Il vous est présenté, mes chers collègues, un vœu comme l'a dit le Maire, suite à la situation à laquelle a été confrontée l'Arménie dans un contexte où nous, en France et Europe, étions complètement dans la crise sanitaire, économique et sociale d'une dimension inédite. Au-delà de cela, le monde a assisté à un dégel brutal en ce dimanche 27 septembre, dans la matinée, du conflit sur les terres d'Artsakh, en arménien, qui délimite le nom du Haut-Karabagh en Azerbaïdjanais de cette région arménienne qui a été délimitée en 1921 par Staline à Azerbaïdjan.

Depuis ce temps, ce conflit était inexistant dans l'ère soviétique jusqu'en 1988 où le vacillement de l'empire soviétique a donné courage aux Azéris de commencer des programmes anti-arméniens à Bakou, la capitale, et à Soumgaït, la deuxième ville d'Azerbaïdjan, pour continuer ce qu'ils ont appelé à l'époque le travail et finir les restes de l'épée. C'étaient les rescapés du génocide de 1915. Ce problème a une guerre démarrée en 1988, mise en cessez-le-feu en 1994. Depuis, il y avait des escarmouches et il s'avère que le 27 septembre, donc récemment, la guerre a démarré mais à une dimension jamais égalée. Cette fois-ci, l'Azerbaïdjan a reçu l'aide de la Turquie, qui ne s'en cachait pas, avec sans se limiter à cela des mercenaires pakistanais et des djihadistes syriens et libyens qui étaient venus découper des têtes d'Arméniens. Ce déluge de feu et de sang s'est abattu sur ce berceau du christianisme –je le répète pour certains qui l'ont oublié très rapidement, c'est un pays membre de l'Europe, on n'est pas au fin fond de l'Oural–, partie orientale de l'Arménie historique, peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien.

Au terme de six semaines d'affrontements, sans merci entre Arméniens, seuls, d'un côté, et Azerbaïdjanais, Turques et djihadistes de l'autre, Erevan a dû se résigner à signer un accord de cessez-le-feu en date du 9 novembre 2020, sous les auspices de la Russie. Les armes se sont tues. Pour autant, rien n'est réglé.

De l'aveu même de l'État français, l'accord ne règle en rien –ce fameux accord de cessez-le-feu – la question du statut de l'Artsakh. Il faut chiffrer jusqu'à 120 000 réfugiés arméniens qui ont fui les combats et qui doivent être autorisés à rentrer. Les 2 000 mercenaires syriens, acheminés par la Turquie, doivent évidemment quitter la région au plus vite vu les dégâts réalisés. En outre, des interrogations subsistent quant à l'intégrité même de l'État arménien et à la souveraineté arménienne, en raison du couloir routier prévu entre l'Azerbaïdjan et la région autonome du Nakhitchevan, à l'ouest de l'Arménie mais qui, par le découpage, appartient à l'Azerbaïdjan; je vous laisse deviner les problématiques que cela peut générer.

Pour tous les Arméniens du monde, mes collègues, les tenants et les aboutissants d'une telle agression, le ciblage des populations civiles, la mise en œuvre d'une purification ethnoreligieuse, font résonner, malheureusement, la terrible musique du passé génocidaire de 1915. Et là, je fais une parenthèse pour ceux et celles qui se demandent pourquoi les Arméniens insistent autant, ayez une réflexion qui est très importante : imaginez si le peuple juif avait à gérer l'Allemagne nazie qui n'aurait jamais accepté le génocide et l'holocauste qu'elle aurait commis et qui serait aujourd'hui avec des nazillons, comme les Azéris contre les Arméniens, qui programmeraient une finalisation de ce que l'on appelle les restes de l'épée. Peut-être que l'on peut comprendre la douleur de ce peuple qui est, encore une fois, laissé seul, à gérer un empire naissant néo-Ottoman à vouloir nettoyer tout ce qui n'est pas turc et si possible arménien et, dans ce cas, il faut les massacrer.

Aussi imperturbablement fidèle à ses valeurs, la démocratie, la solidarité, l'esprit des responsabilités, et face à la montée en puissance, comme je vous l'ai dit, de la Turquie dans le Caucase, responsable du génocide de 1915 qu'elle refuse toujours de reconnaître, notre Ville d'Issy-les-Moulineaux invite, par ce vœu, le gouvernement à reconnaître la République d'Artsakh.

Mes collègues, cette reconnaissance vise l'établissement d'une paix durable, l'exigence d'impartialité défendue par l'État français, l'Europe et l'OTAN ayant fait long feu.

Dernièrement, le Sénat l'a bien compris puisqu'en date du 25 novembre 2020, il est devenu la première instance parlementaire occidentale à reconnaître la République autoproclamée d'Artsakh. La résolution portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh, je le cite, adoptée par le Sénat invite également « le Gouvernement français à apporter une aide humanitaire massive, à demander une enquête internationale sur les crimes de guerre et affirme le droit au retour des personnes déplacées, ainsi que la nécessité de préserver le patrimoine culturel et religieux arménien ». Quelques jours plus tard, c'est l'Assemblée nationale qui a franchi aussi le pas, en date du 3 décembre, avec un vote unanime, toutes sensibilités confondues comme au Sénat.

Aussi, afin que les Arméniens d'Artsakh et d'Arménie vivent libres et en paix sur leurs terres ancestrales, notre Conseil municipal de la Ville d'Issy-les-Moulineaux forme le vœu que la France reconnaisse la République d'Arstakh, gage de sécurité pour sa population et de stabilité régionale et internationale.

Voilà Monsieur le Maire, ce qui est proposé."

M. le Maire.- "Je rappelle que la Région a également adopté un vote dans ce sens et, à chaque fois, ces vœux ont été adoptés à l'unanimité."

Nous passons au vote.

Qui est contre? Abstentions?

Trois abstentions du groupe de M. BALDIN.

Très bien! Je ne commenterai pas, quand l'Assemblée, tous groupes confondus, le Sénat, tous groupes confondus, et la Région, tous groupes confondus, nous avons la chance d'avoir des gens très particuliers qui refusent de voter ce vœu au nom de l'Arménie."

- M. BALDIN.- "S'il vous plaît."
- M. le Maire.- "Il n'y a pas de débat, c'est un vœu."
- **M. BALDIN**.- "La situation est tellement tragique qu'elle mérite un débat et une réflexion collective. La situation est dramatique et tragique."
- M. le Maire.- "Le vote a eu lieu, vous avez voté contre, nous en avons pris note. Nous vous remercions."
- M. BALDIN.- "La situation est dramatique et tragique."
- **M. le Maire**.- "Nous ne sommes pas, ici, un instrument pour régler le problème. Nous émettons un vœu et vous ne voulez pas le voter. Ça vous regarde. On le rappellera évidemment le moment venu. Merci à vous et tant pis pour ceux qui se distinguent. Comme d'habitude, ça signifie une grande solidarité avec nos amis arméniens.

Nous passons donc à la suite."

- M. BALDIN .- "C'est tellement réducteur."
- **M. le Maire.-** "Pourquoi vous continuez à chouiner. Vous avez fait une grave erreur, une ignominie, ça vous regarde. On n'est pas là pour comptabiliser, vous en avez fait d'autres.

Ce vœu est adopté à l'unanimité moins 3 spécialistes."

Voté à main levée - Adopté à la majorité

Le Conseil municipal :

ADOPTE un vœu en faveur de la reconnaissance de la République d'Artsakh (Haut Karabagh) par l'État français.

DÉCIDE de notifier ledit vœu à :

- Madame Diana GASPARYAN, Maire d'Etchmiadzine;
- KAREKINE II, Catholicos de tous les Arméniens ;
- Messieurs Ara TORANIAN et Mourad PAPAZIAN, Présidents du Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France ;
- Monsieur Hovhannès GUEVORKIAN, Représentant du Haut-Karabagh en France ;

- Monsieur Hasmik TOLMAJYAN, Ambassadeur d'Arménie en France ;
- Monsieur Jonathan LACÔTE, Ambassadeur de France en Arménie.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus: 3: Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

I – VILLE NUMERIQUE – THIERRY LEFÈVRE

- 1. Adoption d'avenants au marché MA1601 portant sur des prestations d'infogérance globale en convergence des systèmes informatiques, éditiques, de réseaux et téléphoniques.
- 2. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'infogérance globale en convergence des systèmes informatiques, éditiques, de réseaux et téléphoniques.
- M. le Maire.- " Nous passons à la suite. Adoption d'avenants."
- **M.** LEFÈVRE.- "Je vous propose de traiter ensemble les points n°s 1 et 2 parce que c'est globalement le même sujet.

Le point n° 1 porte sur l'adoption d'avenants au marché d'infogérance que nous allons passer dans le cadre d'un groupement de commandes Ville et CCAS. Nous sommes contraints de prolonger le marché actuel d'où ces avenants financiers qui sont facturés à la Ville dans le cadre d'un *prorata temporis*; on prolonge de deux mois le marché actuel pour le préparer dans de bonnes conditions compte tenu des contraintes liées à l'environnement sanitaire que vous connaissez. On prolonge de deux mois les marchés actuels d'infogérance qui comprennent à la fois tout ce qui est l'informatique, l'éditique des réseaux et téléphonie, et d'autre part, toute la partie complémentaire de l'infogérance à la fois avec SPIE en ce qui concerne le marché actuel et CANON pour le marché éditique. C'est pour le point n° 1.

Pour le point n° 2, on vous demande donc de bien vouloir autoriser le Maire à lancer un appel d'offres précisément pour le renouvellement de ces marchés. Vous avez les conditions indiquées dans le projet de délibération et les montants en cause, en l'occurrence 15 millions d'euros pour le lot 1 et 3,3 millions pour lot 2, qui comprennent tous les deux une partie forfaitaire et une à bons de commande."

M. le Maire.- "La délibération n° 1, il faut voter et la délibération n° 2 également, deux votes séparés.

Pour la première, délibération, avis contraires ? Abstentions ?"

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants au marché n° MA1601 pour les lots n°1 et n°2 ayant pour objet la réalisation de prestations d'infogérance globale en convergence des systèmes informatiques, éditiques, de réseaux et téléphoniques.

PRECISE que lesdits avenants ont pour objet la prolongation de la durée d'exécution du marché n° MA1601 jusqu'au 30 juin 2021.

PRECISE que lesdits avenants prendront effet à compter de leur notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

- **M. BART.-** "Une question sur la confidentialité qui est très importante dans le domaine d'infogérance, sur toutes les données qui peuvent être traitées. On voit que des sous-traitants peuvent être appelés dans le cadre de cet appel d'offres, a-t-on la garantie sur le niveau de sous-traitants qu'on va tolérer et la surveillance que l'on pourra faire par rapport à la garantie de confidentialité qu'ils pourront apporter ?"
- **M.** LEFÈVRE.- "Ces marchés sont très encadrés. La Ville a été l'une des premières en France à pratiquer l'infogérance. Nos *process* sont très expérimentés et cadrés notamment en cas de confidentialité naturellement. À l'époque, cela a fait l'objet de grands débats, tout le parc informatique

et la data aujourd'hui, c'est un peu le cœur d'une Ville, et les données de nos concitoyens. Soyez assuré que l'on s'entoure des plus grandes précautions en matière de confidentialité."

M. le Maire.- "Merci. Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

II - FINANCES - ÉDITH LETOURNEL

3. Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2021

M. le Maire.- "Point n° 3, c'est Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Je vais vous présenter le point relatif à l'adoption de la nouvelle nomenclature M57 qui va être utilisée pour le suivi de nos opérations comptables.

Cette nomenclature s'inscrit dans la perspective de la mise en place d'un Compte financier unique, qui sera mise en œuvre dès 2022. Il nous a paru opportun dès 2021, l'année prochaine, de commencer à appliquer la nomenclature M57, qui sous-tendra la mise en place de ce Compte financier unique, qui va regrouper les comptes de gestion et administratif. Je vous le rappelle pour ceux qui sont habitués, lorsqu'on arrête les comptes au mois d'avril, habituellement, on est toujours amené à comptabiliser deux comptes : un compte de gestion de la Ville et un compte administratif, qui est géré par la Trésorerie. Là, on va aller vers un compte unique qui permettra de simplifier les choses.

L'impact concret de cette nouvelle nomenclature couvre tout ce qui concerne les virements de crédits entre chapitres, plus simples et plus facilement gérés mais surtout le mode de gestion des amortissements, qui vont se rapprocher de ce qui est géré au niveau d'entités privées, plus proches de la comptabilité privée. C'est l'essentiel.

On vous a donné en annexe les détails de cette nomenclature. Si vous voulez vous documenter et passer de longues soirées d'hiver à consulter tous ces documents, n'hésitez pas. La synthèse, je viens de vous la donner.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la mise en place de cette nomenclature M57, dès janvier 2021, avec une mise en œuvre en 2022 d'un Compte financier unique."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, avant toute chose, vous indiquer que nous allons voter cette délibération, parce que nous estimons que le passage de la M14 à la M57 est une très bonne chose qui va permettre une simplification au niveau des comptes. Là où je m'étonne fortement, c'est que nous n'en entendions parler qu'aujourd'hui, 10 décembre, et que dans toute la présentation, il n'y a pas un mot sur le décret du 19 décembre 2019, qui met en place cette expérimentation de la M57. Dans ce décret, il est indiqué la Ville d'Issy-les-Moulineaux et que le Conseil municipal n'en est informé que le 10 décembre, c'est-à-dire 355 jours après la sortie du décret. Nul n'est censé ignorer la loi mais, quand même, il est un peu gros qu'on ne dise rien du décret dans la présentation et qu'on ne nous ait rien dit depuis un an sur ce dossier."

M. le Maire.- "Et pourtant nous sommes une Ville exemplaire."

M. TANTI.- "Je rappelle que ce décret décrit toute une série de communes qui ont fait partie de la première expérimentation qui allait de 2000, 2021 à 2022 et que nous appartenons à une deuxième vague sur 2021-2022."

M. le Maire.- "Madame LETOURNEL ?"

Mme LETOURNEL.- "En fait, ça fait écho..."

M. le Maire.- "Vous êtes coupable de dissimulation d'honneur!"

Mme LETOURNEL.- "M. TANTI n'a pas posé cette question en Commission ressources qui est l'occasion de le faire."

M. TANTI.- "C'est de la basse attaque! On découvre!"

Mme LETOURNEL.- "Ce sont les faits."

M. TANTI.- "On découvre les délibérations qui nous sont envoyées le soir à 20 heures 30 pour le lendemain matin à 8 heures 15. On n'a pas forcément la nuit à passer à examiner les délibérations, en revanche, quand on est sortis, on a examiné et on a retrouvé le décret. La prochaine fois, si on a les dossiers trois jours avant, on pourra peut-être les poser en Commission."

Mme LETOURNEL.- "La question de la fourniture en amont des commissions doit s'inscrire dans le respect du règlement intérieur. Nous l'avons respecté par rapport aux dates habituelles de fourniture des documents, avant le Conseil municipal.

J'ajoute que le travail fourni pour préparer le DOB, tous les éléments nécessaires, est conséquent, toujours sous flux tendus, dans un planning très tendu pour les équipes. C'est dans ce contexte qu'on fait les choses au mieux.

Pour répondre sur la question qui est évoquée là, je n'ai pas lu ce décret dans le détail, mais il a été question d'une expérimentation concernant Issy-les-Moulineaux sur laquelle nous nous sommes portés candidats à l'automne 2019, qui n'a pas été suivie d'effet. Je me pose la question de savoir si c'est bien de celle-ci dont on parle. Cela portait sur la mise en place d'un compte comptable unique et, effectivement, nous avions été retenus dans les communes pilotes pour le mettre en œuvre dès 2020.

Finalement, dans la mesure où il n'y a pas eu suffisamment de communes qui se sont portées candidates d'une part et que l'État a souhaité faire différemment, nous n'avons pas ensuite mené à bien cette expérimentation.

Je ne peux pas garantir que c'est à cela que vous faites référence, en tout cas, c'est la raison pour laquelle nous n'en avons parlé depuis puisque ce projet n'a pas été mis en œuvre."

M. le Maire.- "Merci. Nous passons au vote."

Qui est contre? Abstentions?

Adopté. Unanimité. Merci."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE l'adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2021, à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DECIDE à compter du 1er janvier 2021 :

- d'appliquer les durées d'amortissement du tableau ci-dessous ;

Type de bien	Durée d'amortissement
Biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 500€ TTC	1 an

Logiciel	2 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel audiovisuel, informatique, et de télécommunications	5 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Equipements et matériels pour les activités à caractère sportif, culturel, social, éducatif, de restauration ou de santé	10 ans
Matériel et outillage technique	10 ans
Aménagements, installations, et équipements incorporés aux bâtiments	15 ans

- de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de façon linéaire (même montant d'amortissement sur la durée de vie du bien) au *prorata temporis* ;
- d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux , pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500€ TTC. Les biens de faible valeur sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- d'appliquer l'amortissement par composants, au cas par cas, aux seuls immeubles de rapport, lorsque les enjeux le justifient.

Adopté à l'unanimité

4. Décision modificative n° 3 du budget de la commune. Exercice 2020

M. le Maire.- "Point n° 4, c'est la DM n° 3 au budget, Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Cette DM n° 3 permet de prendre en compte certaines écritures de régularisation, en particulier celles consécutives à la cession d'un terrain, rue Eugène-Baudouin.

La Ville a préempté en 2019 cet immeuble d'habitation, en vue de sa réhabilitation par Seine Ouest Habitat et cela concerne 10 logements existants, qui vont être convertis en 10 logements intermédiaires PLI.

Le montant est de la préemption est de 1,850 million et l'acte de vente à SOH a été signé le 10 mars 2020, raison pour laquelle on le met en œuvre dans cette DM3. C'est une opération qui va être neutre pour la Ville puisque l'achat et la vente vont être compensés ainsi. Il s'agissait de régulariser sur les lignes concernées lesdites opérations.

Pour le reste, on a également inscrit une provision dont le montant n'est pas encore précisé à ce stade, mais c'est une prévision en l'occurrence concernant la préemption de locaux commerciaux situés dans l'ancienne ZAC des Bords de Seine. On devait le faire sur cet exercice, bien que l'opération en elle-même va se dérouler début 2021.

Là encore, c'est une opération neutre pour le budget de la Ville, recettes et dépenses se compensant dans notre budget. Voilà pour les deux écritures principales.

Sur le reste, pas de remarques supplémentaires à apporter par rapport à ce qui est précisé là. Vous avez une décision modificative qui reprend en fonctionnement un montant de dépenses de 1 874 234 affectés en dépenses et en recettes donc, encore une fois, ayant un impact neutre."

- M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question. Ah!"
- M. TANTI.- "Merci à Thomas PUIJALON qui, en Commission ressources..."
- M. PUIJALON.- "Arrêtez, cela devient gênant!"
- M. le Maire.- "Pour une fois que c'est aimable à votre égard, profitez-en!"
- M. TANTI.- "...avait demandé qu'on ait quelques explications sur cette DM3 parce qu'on n'avait rien au moment de notre arrivée en Commission ressources. Là, on a 20 lignes pour nous expliquer à peu

près tous les mouvements qui portent sur plusieurs millions d'euros. On ne reviendra pas sur l'opération de la rue Baudouin parce qu'on en reparlera dans le DOB mais j'aimerais bien savoir que sont ces locaux commerciaux des bords de la ZAC des Bords de Seine? Une somme de 8 600 000 euros approximative, si on a bien compris, cela représente quoi? C'est un transfert entre qui et qui ? On n'a aucune explication. On aimerait avant de voter en savoir un peu plus sur cette opération et ces 8 600 640 euros : cela correspond à quoi et ça sert à quoi ? Je voudrais comprendre."

Mme LETOURNEL.- "J'ai expliqué le principe. Peut-être que Philippe pourra compléter, il s'agit de locaux commerciaux sur lesquels la Ville a choisi d'exercer une préemption en vue ensuite de les céder, si ma mémoire, est bonne à la Semads. Philippe peut apporter des précisions."

M. KNUSMANN.- "(hors micro)

M. TANTI.- "De quels locaux s'agit-il ?"

Mme LETOURNEL.- "Cela se situe dans la ZAC des Bords de Seine, je n'ai pas les adresses précises. Ce sont les locaux commerciaux qui sont dans cette ZAC. Je ne peux pas vous donner toutes les adresses, c'est un niveau de détail. C'est la ZAC Bords de Seine, elle est bien identifiée et cela correspond à un certain nombre de locaux commerciaux, qui sont bien sûr opérationnels aujourd'hui, sur lesquels la Ville souhaite, comme le précisait à l'instant Philippe, exercer une maîtrise plus directe de la bonne affectation et de la bonne dynamique associée en reprenant la maîtrise de ces locaux, pour éviter notamment des commerces non appropriés et garder une variété et une qualité de commerces dans le cadre d'une politique de développement des commerces et de maintien de ce tissu commercial, qui nous est cher, dans chaque quartier.

L'essentiel est là. Il n'y a pas beaucoup de précisions à apporter."

(Hors procès-verbal)

- **M. TANTI.-** "C'est tout aussi peu clair que quand on a abordé la discussion sur sujet. Vous comprendrez que, dans ces conditions, on ne puisse pas l'approuver."
- M. le Maire.- "Vous faites ce que vous voulez. Vous avez raison. Il ne faudrait pas que vous soyez aux côtés de ces gens."
- M. TANTI.- "Je ne connais pas ces gens-là. On va parler de locaux commerciaux. J'ai entendu dans vos mots le mot bureau."
- M. le Maire.- "Non, locaux commerciaux."
- M. TANTI.- "J'ai demandé desquels il s'agit. Il y a l'Intermarché, le restaurant en face, une banque."
- **M. le Maire.-** "Un restaurant fermé. Nous, nous ne sommes pas aussi intelligents que l'opposition, bien sûr, mais nous souhaiterions quand même que la Ville soit un peu partie prenante là-dedans, légalement. C'est tout. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Les amis de M. TANTI.

Abstentions? Les socialistes.

Adopté. Merci."

Voté à main levée – Adopté à la majorité (3 abstentions de MM. PUIJALON, BALDIN et de Mme SORIA et 3 contre de MM. TANTI et BART et de Mme VESSIÈRE)

Le Conseil municipal:

APPROUVE la décision modificative n°3 de l'exercice 2020 pour le budget de la Commune telle qu'elle est explicitée ci-après et dans les tableaux annexés à la présente délibération.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	-1 874 234,00	-1 874 234,00

Adopté par 43 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus: 3: Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

5. Ajustements portés aux montants des subventions versées aux associations en 2020

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 5 : Ajustements portés aux montants des subventions versées. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Il s'agit d'ajustements relatifs à des subventions versées à certaines associations. C'est une délibération habituelle.

Vous vous souvenez que lors du Conseil municipal du 6 février, nous avons voté des montants prévisionnels de subventions relatives à des mises à disposition de personnel communal, pour un certain nombre d'associations dont vous avez la liste ci-dessous dans la délibération.

Il s'agit de : Seine Ouest Insertion ; Issy Solidaires ; Comité de jumelages et des relations internationales de la Ville ; Comité des œuvres sociales d'Issy-les-Moulineaux ; CLAVIM ; Issy Seniors et l'Office municipal des Sports.

En cette fin d'année, nous effectuons le réajustement tenant compte des montants réalisés. Vous avez le détail en page 2 de la délibération. Il s'ensuit une moins-value de 109 874 euros qui est répartie selon les différentes associations. C'est ce montant réalisé qui va être pris en compte dans le montant réel des subventions accordées à ces associations.

Par ailleurs, la Ville a donc avancé les frais de communication pour le compte du CLAVIM en cours d'année. Nous avons changé les modalités contractuelles avec la SEM Issy Média, qui va contractualiser avec le CLAVIM. La Ville émet un titre de recettes à l'encontre du CLAVIM correspondant à ces frais de communication.

Voilà les modifications mentionnées dans cette délibération sur les ajustements de subventions."

M. le Maire.- "Des questions?

En application de l'article L.2131-11 du CGCT, les conseillers municipaux intéressés ne prennent pas part au vote des subventions les concernant. Pas de remarques ?"

Qui est contre? Abstentions?

C'est sous réserve que les conseillers municipaux qui siègent dans les associations en cause ne prennent pas part au vote. C'est noté Monsieur le directeur ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité (ne prennent pas part au vote les conseillers concernés) Le Conseil municipal :

AUTORISE l'ajustement porté aux montants des subventions versées aux associations en 2020 tel que décrit dans le tableau ci-après :

	Montant prévisionnel	Montant réalisé	Variation en montant
SEINE OUEST INSERTION (SOI) (fusion entre l'Association pour le Logement des Personnes Isolées Résidant à Issy-les-Moulineaux (ALPIRIM) et l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI - MAD de fonctionnaires)	25 319 €	25 615 €	296 €
ISSY SOLIDAIRES (ex CIB) - MAD de fonctionnaires	2 180 €	5 579 €	3 399 €
ISSY TOURISME INTERNATIONAL (le COMITE DE JUMELAGES ET DE RELATIONS INTERNATIONALES DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX a fusionné avec l'association précitée - MAD de fonctionnaires	49 847 €	47 127 €	<i>-2 720</i> €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX- MAD de fonctionnaires	97 236 €	96 253 €	-983 €
CULTURES, LOISIRS ET ANIMATION DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX - MAD de fonctionnaires	1 087 038 €	998 522 €	-88 516 €

fonctionnaires TOTAL	147 519 € 1 604 804 €	128 489 € 1 494 930 €	
ISSY SENIORS (ex OIPA) - MAD de fonctionnaires OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - MAD de	195 665 €	193 345 €	

AUTORISE l'émission d'un titre de recettes de 18 085€ à l'encontre du CLAVIM.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. SANTINI, Mmes LETOURNEL et PITROU pour la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).
- MM. LEVY, KHANDJIAN, Mmes BONNIER, GARRIGUES, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association ISSY TOURISME INTERNATIONAL
- MM. DAOULAS, DE CARRERE, DORANGE, KALASZ, KHANDJIAN, ROUSSEL, Mmes BERNADET, ROMAIN, SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).
- MM. DAOULAS, LEFEVRE et LEVY, Mmes BERNADET, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).
- MM. GUILCHER et COURCELLE-LABROUSSE, Mmes GARRIGUES, THIBAULT, LAKE-LOPEZ pour la subvention à l'association ISSY SOLIDAIRES (ex C.I.B.).
- M. GUILCHER, SINSOLIEUX, RIGONI, DORANGE, Mme BERNADET, pour la subvention à l'association ISSY SENIORS (ex O.I.P.A.).
- M. GUILCHER, Mmes BERNADET, MARLIERE, PITROU pour la subvention à l'Association SEINE OUEST INSERTION (anciennement ALPIRIM, qui a fusionné avec l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI).

Adopté à l'unanimité

6. Versement d'avances à des organismes et associations pour l'exercice 2021

M. le Maire.- "Point n° 6, versement à des organismes et associations pour l'exercice 2021. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Là, il s'agit de permettre à certaines associations de taille conséquente de pouvoir garantir une continuité de fonctionnement dans l'attente du vote du budget 2021 et comme habituellement, nous vous proposons de bien vouloir leur accorder une avance sur subvention pour mener à bien leurs activités. Ce sont les montants qui se sont présentés pour une vingtaine d'associations, pour un montant global de 3 827 024 millions d'euros et 4, 067 millions d'euros incluant la partie établissement public CCAS."

- M. le Maire.- "Là encore, les conseillers intéressés ne prennent pas part au vote."
- **M. BART.** "J'imagine que les avances sont calculées par rapport au budget de l'année 2020 qui a été très particulière. Dans les associations concernées, des salariés, des employés ont-ils bénéficié du chômage partiel ?"

Mme LETOURNEL.- "Certaines associations ont certainement dû en bénéficier, je pense notamment au CLAVIM, qui en a bénéficié. Je n'ai pas le détail de toutes les associations qui en ont bénéficié de l'activité partielle."

- M. LEFÈVRE.- "Je peux apporter une précision. Les grosses associations ont actionné le chômage partiel puisque l'essentiel de leurs activités a d'abord été arrêté puis, elles ont organisé une partie d'entre elles en visio. Pour autant, il n'y a pas besoin d'autant de personnels, je pense notamment à l'Espace Icare qui a largement fait appel au chômage partiel et bénéficié des mesures correspondantes."
- M. le Maire.- "Pas d'autre question.

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité (ne prennent pas part au vote les conseillers concernés) Le Conseil municipal : **AUTORISE** le versement d'avances sur subventions au Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux associations mentionnées dans le tableau ci-après :

Imputation	Établissements publics	Avance 2021
65-65736-520	CCAS	240 000 €
Imputation	Associations	Avance 2021
65-6574-64	1 2 3 Pour rester chez soi	44 000 €
65-6574-40	Académie Diomède	5 500 €
65-6574-40	Arc club sportif d'Issy-les-Moulineaux	8 875 €
65-6574-523	Association de solidarité avec tous les immigrés (ASTI)	25 500 €
65-6574-40	Association des barbastelles d'Issy-les-Moulineaux pour l'exploration spéléologique (ABIMES)	1 000 €
65-6574-40	Association sportive Ararat Issy	18 750 €
65-6574-40	Avia Club athlétisme	54 500 €
65-6574-40	Avia club boxe d'Issy-les-Moulineaux	5 000 €
65-6574-025	Comité des œuvres sociales de la mairie d'Issy-les-Moulineaux (COS)	455 482 €
65-6574-422	Cultures loisirs et animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM)	2 000 000 €
65-6574-40	Entente Pongiste Isséenne (EPI)	57 200 €
65-6574-422	Espace Icare	352 875 €
65-6574-40	Football club d'Issy-les-Moulineaux	58 750 €
65-6574-40	Groupe Isséen de football tennis	1 000 €
65-6574-40	Issy Basket Club	9 500 €
65-6574-40	Issy budo kai arts martiaux	8 750 €
65-6574-40	Issy escalade	4 500 €
65-6574-40	Issy gymnastique rythmique et sportive (GRS)	4 000 €
65-6574-40	Issy handball masculin	21 000 €
65-6574-61	Issy seniors (ex OIPA)	15 667 €
65-6574-95	Issy tourisme international	241 200 €
65-6574-40	Issy triathlon	24 200 €
65-6574-40	Issy-les-Moulineaux badminton club 92 (IMBC)	41 250 €
65-6574-40	Issy-les-Moulineaux trampoline et sports acrobatiques	3 500 €
65-6574-40	Issy-les-Moulineaux volley ball (IMVB)	7 500 €
65-6574-40	Le cercle des mousquetaires d'Issy-les-Moulineaux	29 525 €
65-6574-40	Office municipal des sports (OMS)	250 000 €
65-6574-61	Seine ouest insertion (SOI)	60 000 €
65-6574-40	Tennis club d'Issy-les-Moulineaux	15 000 €
65-6574-025	Union française des associations de combattants (UFAC)	3 000 €

Total Associations	3 827 024 €
Total Associations et Etablissements publics	4 067 024 €

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MM. DAOULAS, DE CARRERE, DORANGE, KALASZ, KHANDJIAN, ROUSSEL, Mmes BERNADET, ROMAIN, SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).
- MM. DAOULAS, LEFEVRE et LEVY, Mmes BERNADET, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).
- MM. LEVY, KHANDJIAN, Mmes BONNIER, GARRIGUES, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association ISSY TOURISME INTERNATIONAL
- M. GUILCHER, Mmes BERNADET, MARLIERE, PITROU pour la subvention à l'Association SEINE OUEST INSERTION (anciennement ALPIRIM, qui a fusionné avec l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI).
- M. SANTINI, Mmes LETOURNEL et PITROU pour la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).
- MM. SANTINI, LEFEVRE, LEVY, DAOULAS, Mmes BERNADET, LIADZE pour l'avance de subvention à la MJC, Espace Icare.
- MM. GUILCHER, SINSOLIEUX, RIGONI, DORANGE, Mme BERNADET, pour la subvention à l'association ISSY SENIORS (ex O.I.P.A.).
- M. SANTINI pour l'avance de subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi.
- MM. SANTINI, GUILCHER, RIGONI, TRIDERA, Mmes LIADZE, GARRIGUES, MARLIERE, CORDIER, LE BERRE, BERNADET pour l'avance de subvention au CCAS.

Adopté à l'unanimité

7. Modification des tarifs des services publics locaux

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 7, modification des tarifs des services publics, c'est Édith."

Mme LETOURNEL.- "Pour les tarifs des services publics, nous faisons les mises à jour deux fois par an. Ces tarifs concernent la mise à jour qui va être appliquée sur l'année civile.

Lors de ces ajustements, nous avons tenu compte du contexte économique et des spécificités de chaque secteur d'activité avec toujours les mêmes règles d'application selon la grille du quotient familial. Cela n'a pas évolué.

Très peu d'évolutions et de réindexations ont été conduites, notamment sur la petite enfance, nous n'avons pas encore d'informations suffisantes de la CNAF pour pouvoir appliquer une éventuelle revalorisation induite par les informations qui nous sont communiquées. Pour autant, le système de subventions de la CAF permet de compenser ces augmentations qui peuvent être effectuées auprès des familles dans les tarifications affichées. Évidemment, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs au-delà de ce qui est imposé par la CNAF.

L'augmentation de 1 % proposée sur les tarifs de droits de place sur les marchés d'approvisionnement est alignée sur l'inflation. Pas de changement ou de modulation particulière.

La plupart des autres tarifs restent stables, qu'il s'agisse de l'urbanisme, de l'État civil des concessions et des taxes funéraires ainsi que les tarifs concernant la voie publique, ainsi que les tarifs de la culture bien évidemment.

Nous vous proposons de valider ces réajustements de tarifs pour l'année civile 2021 à l'exception de ceux du spectacle, qui seront effectifs pour la prochaine saison, au 1^{er} septembre 2021."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

APPROUVE les tarifs des services publics locaux, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021, à l'exception de ceux des spectacles qui seront effectifs au 01^{er} septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

- 8. Autorisation donnée à M. le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020
- **M. le Maire.-** "Point n° 9 : autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits, Édith."

Mme LETOURNEL.- "Il s'agit de poursuivre les projets d'investissement en cours et de ne pas dépendre du vote prochain, début 2021, du budget 2021. Et donc on vous demande l'autorisation d'accorder l'autorisation à M. le Maire d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020.

Les montants synthétiques des enveloppes concernées sont rappelés et le montant maximum autorisé de 25 % est mentionné également, qu'il s'agisse d'immobilisations incorporelles, de subventions d'équipement, d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours."

- M. le Maire.- "Des questions?"
- **M. TANTI.-** "Je suis précautionneux pour vous, Monsieur le Maire, pour votre sécurité, et pour votre sécurité juridique."
- M. le Maire.- "Je reconnais bien là votre générosité."
- **M. TANTI.** "Nous venons d'adopter au point n° 3 de l'ordre du jour, la M57 pour 2021, donc à partir du 1^{er} janvier, c'est la M57 qui devrait s'appliquer. Or, dans les visas, il est vu l'instruction budgétaire et comptable M14, est-ce qu'on ne devrait pas mettre M57 ?"
- **M. le Maire.-** "C'est une très bonne question. Édith peut répondre tout comme le directeur. Vous refaites le bonneteau, 14, 57"

Mme LETOURNEL.- "Effectivement, nous allons adapter à la nouvelle nomenclature M57, sachant pour vous rassurer, Monsieur TANTI, il est rare qu'on atteigne 25 % des montants autorisés avant le vote du budget 2021."

M. le Maire.- "Édith, on me rappelle dans le dos, je n'ai aucun mérite, qu'on vient d'adopter la M57, donc on ne pourra l'appliquer aux dépenses budgétaires qu'après. Voilà Monsieur TANTI."

Mme LETOURNEL.- "C'est la logique des choses."

- M. le Maire.- "J'espère que vous dormirez tranquille."
- M. TANTI.- "On n'appliquera pas la M57 au 1er janvier 2021 ?"

Mme LETOURNEL.- "Si, c'est ce que vient de confirmer M. SANTINI."

M. TANTI.- "Donc la M57 et pas la M14."

Mme LETOURNEL.- "On vient de la voter. On n'a pas un système de mise à jour automatique de délibération en cinq minutes."

M. le Maire.- "On le précisera dans la délibération sur votre demande. Merci Monsieur TANTI.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget 2021, pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Désignation Chapitre	Rappel Crédits Ouverts 2020	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	8 596 223,00 €	2 149 056 €
204	Subventions d'équipement versées	8 475 757,67 €	2 118 939 €
21	Immobilisations corporelles	29 605 228,56 €	7 401 307€
23	Immobilisations en cours	33 508 673,60 €	8 377 168 €

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2021.

Adopté à l'unanimité

9. Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021

M. le Maire.- "Et maintenant, le DOB, débat d'orientations budgétaires sous la houlette de Mme LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Un support va être présenté beaucoup plus synthétique que ce que vous avez eu dans le document du DOB cette année.

Il y a trois parties dans le DOB.

C'est un document que nous examinons ensemble en vue d'identifier et d'analyser les axes ou les tendances principales qui vont nous guider dans l'élaboration du futur budget 2021 de notre Ville.

Il est tout à fait logique et habituel que nous prenions un peu de hauteur de vue en nous intéressant dans un premier temps à l'évolution de notre environnement économique, financier et politique, dirons-nous, au sens collectivités locales. C'est ce que nous faisons dans la première partie. C'est très résumé dans le slide que l'on verra après. Je vais vous en donner quelques éléments de synthèse.

En deuxième point, nous allons faire un point de la situation de 2020, parce qu'il est intéressant de mesurer maintenant que l'on connaît bien mieux, en cette fin d'année qui approche, les impacts et la manière dont s'est déroulé l'exercice 2020 d'un point de vue financier.

Et enfin, un point important et central, les tendances et les évolutions que nous évaluons pour 2021.

J'ai droit eu droit à certaines questions sur des points. Il y a des hypothèses, tout n'est pas entériné. Des zones sont forcément encore à préciser, cela fera l'objet des temps à venir avant que nous proposions, début février, le budget 2021.

Pour la première partie, à l'échelle nationale, nous traversons en 2020 une année bien particulière et atypique avec cette crise sanitaire qui se déploie malheureusement au niveau mondial et qui nous a touchés particulièrement en France et bien évidemment à notre échelle aussi à Issy-les-Moulineaux. Les impacts sanitaires et économiques sont très importants. Des mesures ont été mises en place. Je ne vais pas toutes les rappeler mais le chômage partiel, le PGE pour des garanties d'emprunt pour les entreprises, tous les achats imprévus de masques et autres dispositifs qu'il a fallu faire pour pallier et garantir la santé de nos différentes populations, que ce soit les soignants mais aussi tous les Isséens, toute la population dans son ensemble, et le plan de relance décidé au niveau européen avec un important programme d'investissements attendus.

Cette crise se déploie sous différents angles. Outre nos nombreux morts et une forte préoccupation sur l'ajustement du plan de déconfinement dont nous aurons ce soir des informations complémentaires par notre Premier ministre, outre ces impacts qui affectent beaucoup de familles, il faut souligner beaucoup de chômage puisqu'il augmente sensiblement cette fin d'année et nous espérons qu'il va s'atténuer début 2020.

On attend une récession sur 2020, sur la Zone euro de 7 % qui, en France, se décline plutôt sur une baisse de 8 et quelques pourcents, les chiffres évoluent en fonction de la meilleure connaissance, avec un rebond attendu en 2021 du PIB notamment en France, estimé pour l'instant à un peu plus de 7 %."

Tout cela a beaucoup perturbé 2020 mais va continuer à avoir des effets induits sur 2021. Pour nous, nous allons voir concrètement ce que cela induit dans la déclinaison sur 2020 de ce qu'on a pu mesurer en termes d'impact à la fois en baisse de recettes et d'augmentation des dépenses et ainsi de suite. Effectivement, beaucoup d'ajustements ont été faits. Voilà pour le rappel de ce contexte.

Nous avons aussi un contexte de réforme qui est déjà connu et qui se manifeste d'une manière encore plus sensible pour notre Ville avec la suppression de la taxe d'habitation. Je rappelle que cette réforme a été engagée à partir de 2018-2019-2020 dans une première phase triennale où 80 % des habitants ont vu leur taxe d'habitation supprimée, ceux qui payaient le moins et pour les 20 % restants payant plus, cette diminution et progressive, avant suppression, va s'effectuer à partir de 2021-2022 et jusqu'en 2023.

Pour autant, s'est posée depuis le départ la question de la compensation pour les communes concernées puisque l'État s'était engagé à compenser de manière neutre, c'est ce qui s'est passé. Cette année, en 2021, ce sera plus compliqué comme nous le verrons tout à l'heure je pense dans un schéma, celui que vous avez sous les yeux.

Vous voyez la présentation de l'impact. En 2020, colonne de gauche, vous avez le montant global des différentes taxes, taxe d'habitation et taxe foncière cumulées. Pour donner un ordre d'idée, nous avons simulé ce qui aurait dû se passer en 2021 s'il n'y avait pas eu de phénomène de compensation. En l'occurrence, la réforme mise en œuvre à partir de 2021 conduit à nous reverser la part départementale de la taxe foncière bâti pour compenser le manque à gagner de ce qui n'est plus versé à la Ville en termes de taxe d'habitation, mais évidemment selon les Départements, selon les Villes, les taux appliqués font que cela ne correspond pas à la même somme.

Un coefficient de compensation, qui s'appelle *Coco* dans le jargon, pour faire court, permet de compenser l'écart et ainsi d'arriver au montant équivalent. C'est le montant de la troisième colonne que vous voyez où s'applique ce coefficient correcteur en plus pour arriver à 59,3 c'est-à-dire le même montant.

Pour autant, nous allons pouvoir bénéficier de l'évolution des bases fiscales sur la partie taxe foncière qui va donc légèrement améliorer le produit de ces recettes fiscales pour une vision estimée à 60,2 millions d'euros c'est-à-dire plus 0,9 million et dont on va ainsi pouvoir conserver une partie de la dynamique du moins sur la partie relative à la taxe foncière puisqu'on n'en aura plus sur la taxe d'habitation.

Voilà quelques explications sur cette réforme qui est importante et qui va se poursuivre, comme je le disais, sur les trois années qui viennent mais avec, à ce stade, des impacts quasi nuls pour la Ville, à part la dynamique de la taxe d'habitation que nous n'aurons plus.

Le slide suivant rappelle l'évolution des contributions aux différents fonds de péréquation, intercommunal pour le FPIC et le FSRIF, l'équivalent pour l'Ile-de-France. Ce sont des fonds dont on a déjà à plusieurs occasions puisqu'ils ont été en nette augmentation durant la période 2014-2017 avec un plan de réduction de dette pour lequel les collectivités ont été fortement mises à contribution mais surtout les Villes comme Issy-les-Moulineaux ont été mises à contribution pour les autres collectivités.

En l'occurrence, vous le voyez, on plafonne en ce moment entre 11,5 millions d'euros et 12 millions atteints en 2018. Cela ne bouge plus beaucoup mais cela reste beaucoup plus important que ce qu'on pouvait connaître dans les années 2013 et 2014. C'est stable en tout cas entre 2020 et 2021 à quelques nuances. C'est quasiment identique selon nos prévisions et en cumul, on s'aperçoit que les sommes que nous versons à d'autres collectivités sont très conséquentes puisqu'elles atteignent les 90 millions sur la période 2013-2021.

Les péréquations augmentent mais la dotation globale de fonctionnement diminue, ce point a été déjà maintes fois commenté. La différence pour cette année, comme nous l'avions annoncé, est que cela ne baissera plus puisque c'est à zéro en 2021. De la même façon, si l'on regarde, depuis 2013, on a une perte de dotation de quasiment 60 millions d'euros.

Ce ne sont pas des petites sommes, il a fallu au fil de toutes ces années trouver des marges de manœuvre, d'autres ressources, diminuer nos charges pour compenser tous ces manques à gagner

et, là, nous sommes à zéro sur cette dotation globale de fonctionnement qui, pour nous, n'a plus aucun effet. Voilà pour le contexte.

Passons à 2020. Là, vous avez un slide qui s'efforce, parce que ce n'est pas un exercice simple, de vous présenter les différentes variations sur 2020 par rapport à notre hypothèse budgétaire.

C'est un point qui a fait l'objet de diverses analyses depuis le printemps ou le milieu de l'année. Cela s'explique par des baisses de recettes et des hausses de recettes parce qu'il y a eu des recettes exceptionnelles associées à la crise que nous traversons et, de la même manière, des hausses de dépenses et des baisses de dépenses.

Elles sont rappelées en synthèse, je vais en reprendre certaines. Il faut noter moins de dépenses suite à un certain nombre d'annulations de divers événements, d'activités pour tous les publics et notamment périscolaires pour moins 5,2 millions d'euros et une diminution des fluides ou d'un certain nombre de coûts de fonctionnement associés liés aussi à une moindre utilisation des sites ou des équipements, notamment dans la première période de Covid.

À l'inverse, en dépenses, on a acheté des masques ainsi qu'un certain nombre d'éléments permettant d'aménager les écoles notamment les équipements pour respecter les conditions sanitaires et tout cela représente environ un million d'euros.

De la même manière, nous avons eu des recettes supplémentaires diverses sous la forme de subventions, notamment de notre Département 92 qui a effectivement versé une subvention importante de 700 000 euros, de l'État pour l'achat de masques en partie, de la CAF également pour compenser les situations particulières liées au fonctionnement des crèches perturbées pour un montant de 2,1 millions d'euros. À l'inverse, nous avons eu beaucoup de recettes en moins : pas de recettes culturelles vu l'arrêt des spectacles et de manifestations, annulations de salons et pas de locations associées, perte de recettes de voirie, chantiers et autres, droits de terrasse puisqu'on a eu une appréciation très souple pour ne pas faire payer le droit de terrasse aux commerçants dans la période délicate et difficile qu'ils traversaient et ce sera reconduit jusqu'en juin 2021. Il faut ajouter la perte de recettes liées aux activités non délivrées pour les familles, garderie, activités périscolaires, perte de taxe de séjour qui est aussi très conséquente de plus de 600 000 euros et perte de recettes pour les familles de la petite enfance, compensée par la subvention de la CAF.

Beaucoup d'impacts qui, à la fin des fins, arrivent à une perte globale par rapport au budget sur toutes ces charges de fonctionnement de 435 000 euros à laquelle il faut ajouter la partie relative au CCAS, ce qui nous mène à un impact de moins 765 000 euros par rapport au budget.

Ce sont beaucoup de variations. J'insiste sur le fait, que derrière tous ces chiffres, il faut imaginer beaucoup de travail mené au niveau de toutes les directions, de tous les agents de la Ville avec les différents partenaires associés pour faire en sorte que les impacts soient les moins lourds. On peut penser à l'école, à l'éducation, mais aussi aux activités sportives, on peut penser aussi à tous les aspects sociaux et, bien sûr, le CCAS a été en première ligne. C'est quand même une belle réalisation que de pouvoir ainsi, compte tenu de tous ces impacts, ne constater qu'une baisse de 765 000 euros en global, incluant le CCAS.

Slide suivant. On enregistre évidemment des baisses de recettes de fonctionnement, comme je vous viens de vous l'indiquer, en notant l'aide de la CAF. Une baisse des droits de mutation vient du fait qu'évidemment l'activité immobilière a été un peu moins forte et que certaines ventes immobilières n'ont pas nécessairement pu se faire dans les mêmes délais et un certain nombre de recettes Autres baissent.

Évidemment, cela reste une estimation mais on considère tout de même que cette prévision est proche de la réalité vu que la fin de l'année arrive.

Enfin le slide suivant nous donne en quelque sorte la prévision pour 2020, d'autres dépenses. En bleu, ce sont les charges à caractère général qui baissent par rapport à 2020, en évolution en tout cas et en baisse. Pour les charges de personnel, l'évolution est plutôt légèrement plus haute mais pas de nature significative. Le FCCT, le Fonds commun de Compensation des Charges Transférées, baisse, cela est lié à la réforme du stationnement et compensé par GPSO.

Le plus important est de voir, sur le slide suivant, l'évolution du taux d'épargne brute, indicateur que nous suivons de manière attentive au fil des années, à la faveur de nombreux efforts pour bien maîtriser nos dépenses et notre section de fonctionnement. Nous avions amélioré progressivement ce taux, depuis 2016, pour arriver en 2019 à 11,8 % et là, évidemment il va baisser un peu sur 2020

compte tenu de la situation légèrement moins favorable que nous rencontrons. Il reste néanmoins à un niveau tout à fait correct, encore une fois compte tenu des événements.

Maintenant, j'aborde 2021.

À ce stade, nous avons pris un certain nombre d'hypothèses et j'insiste sur le fait que ce sont des hypothèses car si certaines charges sont relativement fixes évidemment, il est difficile de projeter toutes les recettes. Prenons l'exemple de la taxe de séjour, il est difficile de savoir ce que seront l'activité et les recettes générées par toutes ces activités de séjour en hôtel, les taxes de voirie également évidemment dans le contexte qui est le nôtre où on s'attend encore à un premier semestre 2021 plutôt perturbé.

De la même manière, qu'il s'agisse des dépenses liées à des événements ou les recettes associées, un certain nombre de facteurs d'incertitude restent à prendre en considération et nécessiteront certainement des ajustements durant l'exercice 2021.

Pour 2021, bien évidemment, on considère que l'on va pouvoir améliorer la situation et revenir progressivement à la normale, notamment en termes de recettes sur les services effectués puisqu'on retrouvera un niveau d'activités notamment scolaires. Nous espérons aussi les autres activités, un niveau également quasi équivalent à avant 2020.

La taxe de séjour, on escompte que cela va s'améliorer bien qu'il y ait encore un peu d'incertitudes. Sur les produits des services dont je viens de parler, qui sont l'une des principales ressources impactées par la crise, on escompte une augmentation de 2 millions d'euros par rapport au périmètre 2020, aux revenus de 2020. Les produits de services concernent surtout la petite enfance, les activités périscolaires et tout ce qui concerne la culture, par exemple.

Sur les droits de mutation, deux grosses opérations sont envisagées en 2021 dont l'une en début d'année. On imagine que les droits de mutation seront beaucoup plus élevés, nous les estimons à 13,5 millions d'euros en 2021, c'est-à-dire une année particulière et record même du fait de ces deux opérations.

Pour le produit des impôts, j'en ai parlé tout à l'heure dans le premier slide, du fait de la revalorisation des bases, nous escomptons une augmentation de plus 0,9 du montant des impôts globaux, taxe d'habitation et taxe foncière, avec le phénomène de compensation.

Voilà pour décrire les principaux événements. Vous avez plus d'informations dans le DOB mais je ne voudrais pas vous donner trop de détails à ce stade. Encore, nous prenons des hypothèses qui nous paraissent raisonnables.

Un mot sur les charges de personnel qui restent relativement stables en 2020 et qui vont légèrement augmenter en 2021 sans que ce soit évidemment très significatif. Différentes informations ou réformes qui sont prises en compte, en particulier la mise en place du complément indemnitaire annuel qui est une prime permettant de reconnaître l'engagement professionnel, pour laquelle nous avons pris une hypothèse de plus 100 000 euros sur le budget 2021.

Concernant les deux consultations électorales en 2021, les régionales et les cantonales, des crédits supplémentaires sont estimés pour les charges de personnel car cela mobilise beaucoup de personnels à environ 200 000 euros.

Nous restons dans une logique, qui ne se dément pas depuis plusieurs années, du maintien d'une masse salariale optimisée avec des réorganisations, le cas échéant, des regroupements de services qui permettent de garder un niveau d'effectifs stable comme vous le constatez au fil du temps en Conseil municipal.

Au passage, il convient de saluer une optimisation parce qu'en conventionnant avec Pôle Emploi pour l'indemnisation des agents contractuels qui seraient privés d'emploi, cela a permis de réduire les allocations de chômage versées auparavant par Issy-les-Moulineaux. Cela permet une centaine de milliers d'euros d'économie en 2021 par ce phénomène, c'est une opération de bonne gestion effectuée au passage. Voilà en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Un mot maintenant sur les enveloppes relatives à des opérations d'investissement. Ce tableau récapitule l'ensemble de façon plus exhaustive cette année. Dans le DOB, on décrit toujours les principaux programmes d'investissement et là, nous avons repris, à ce stade, les programmes d'investissement supérieurs à 5 millions d'euros donc d'une certaine taille, qui sont pour certains

engagés –en cours, en grisé– d'autres en phase d'étude prévisionnelle, non nécessairement arrêtés et bien sûr non engagés, qui concernent des hypothèses de travail, en orange.

Plusieurs projets sont en cours dont la Cité des Sports qui est bien connue avec une phase très active en ce moment et le projet a continué à avancer, en 2020 pratiquement sans retard malgré la perturbation du confinement enregistrée lors de la première phase Covid. Les années 2020 et 2021 connaissent un engagement important, en particulier en 2021, avec les sommes de 24,6 millions d'euros prévues.

Sur les projets en cours, on a aussi :

- le volet participation financière au réaménagement de la RD7. C'est un ancien projet sur lequel des discussions sont encore en cours avec une enveloppe prévisionnelle maximale de 8.6 millions d'euros ;
- la transformation du CAM. Le projet touche à sa fin et avance avec une forte mobilisation pour compenser ou ne pas être trop affecté par le confinement qui a aussi perturbé ces travaux ;
- les aménagements relatifs à l'avenue de Verdun qui sont d'un montant beaucoup moins élevé mais qui ont également commencé et sont en cours de mise en œuvre.

Les opérations en orange, sont en phase d'étude :

- d'une part, le groupe scolaire des Épinettes, projet en gestation depuis plusieurs années. Au départ, il était prévu une rénovation de l'école et, petit à petit, compte tenu des différentes contraintes liées à un projet de rénovation, il a évolué vers un projet de reconstruction de ce groupe scolaire, ce qui induit des perturbations sur le fonctionnement de l'école et la nécessité d'aménager des locaux de transition pour accueillir les deux écoles maternelle et élémentaire. Ce programme qui a pris plus d'importance se monte désormais à un montant global de 34,5 millions d'euros. Il entre dans une phase active et nous allons en reparler tout à l'heure, nous aurons plus de détails à cette occasion.
- un autre programme en phase d'étude mais aussi avancé sur la réhabilitation et l'éventuelle extension du stade Mimoun pour un montant également de plus de 20 millions d'euros avec un cofinancement envisagé à la clef et des subventions également.

Je n'ai pas mentionné le détail des subventions. Pour tous ces projets, la Cité des Sports Marie-Marvingt dont je n'avais pas parlé tout à l'heure mais qui est également bien avancée, des subventions, liées à la qualité des travaux notamment pour la rénovation thermique, ont été obtenues avec le soutien de différentes entités que ce soit la Région ou le Département par exemple pour encourager et accompagner ces projets exemplaires.

J'ai ainsi parcouru l'essentiel de ces programmes. Tous ces programmes d'investissement sont tout à fait compatibles avec notre capacité à délivrer les équipements à la fois de qualité et aussi à pouvoir les financer. Donc, pour fin 2021, le fonds de roulement compte tenu de tous ces investissements va être projeté à 37 millions d'euros.

Cela laisse encore des marges de manœuvre pour la suite et, comme on dégage un autofinancement, une épargne nette, tous les ans qu'on espère encore améliorer en 2021 par rapport à 2020, nous allons pouvoir continuer à financer ces investissements dans la durée sans avoir recours à des emprunts d'ici fin 2026. J'anticipe une question potentielle sur ce sujet.

Vous voyez l'excédent de clôture. Un mot sur la dette, nous sommes évidemment dans le pré carré de quelques villes qui peuvent afficher un tel encours de dette, en l'occurrence de 46 euros. Cela baisse tous les ans, autant dire zéro. Très peu de grandes Villes, en tout cas de notre strate, peuvent se targuer d'avoir un tel niveau d'endettement et notre objectif est bien de garder la capacité d'investir tout en évitant de recourir à l'emprunt, comme je le disais à l'instant.

En conclusion, cet exercice 2021 s'inscrit dans une dynamique, malgré les incertitudes qui peuvent subsister avec le ralentissement ou plus au moins, nous l'espérons, l'arrêt des perturbations engendrées par la pandémie. Cette dynamique s'explique par un certain nombre d'actions menées pour pouvoir continuer le programme, à la fois, dans la gestion, dans les activités et services proposés et dans les investissements conduits. Cela permettra, nous l'espérons, d'aller encore plus de l'avant au service de nos concitoyens, dans un contexte de pression fiscale, qui reste plutôt stable, et avec des investissements financés par les excédents des exercices passés mais aussi par notre bonne gestion d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci Édith. Pour votre information complète, les recettes proviennent d'opérations immobilières qui marchent bien sur la Ville, j'entends encore des gens qui disent : le Maire fait des bureaux. Heureusement qu'on fait des bureaux parce qu'actuellement, il y a des mutations dont nous profitons en quelque sorte. ACCOR est amené à vendre sa tour en y restant, ils en voulaient 550 millions d'euros, Singapour achetait mais ils ont remis dans le jeu et Nestlé, qui termine son immeuble qui appartient à Viparis et, dans la bataille de Viparis, il y avait justement la cession de cet immeuble pour 620 millions d'euros.

Nous ne touchons pas, à chaque fois, l'intégralité de la somme, je vous rassure, Édith nous en voudrait, mais un pourcentage. Quand on voit les subventions de l'État, il vaut mieux avoir encore notre autonomie économique parce qu'autrement, je ne sais pas où on trouverait de quoi équilibrer le budget. En tout cas, je remercie Édith et son équipe de tenir la chose.

Vous avez la parole, qui intervient ?"

Mme CORDIER.- "Du collectif écolo et social. Merci d'avoir présenté en détail les modifications de contexte budgétaire et économique. J'aurais des questions sur l'impact des modifications du contexte politique sur le budget 2021.

Première modification, les actions municipales évidemment et vous vous êtes engagés dans un programme en 15 points qui comprend par exemple la plantation de 6 000 arbres supplémentaires, la végétalisation des cours d'école, l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics, la création de nouvelles rues commerçantes, etc. Et je m'attendais à trouver les budgets correspondants dans la section des orientations budgétaires 2021, donc pouvez-vous m'indiquer pourquoi ce n'est pas le cas? Ne s'agit-il pas de priorités pour l'an prochain ou est-ce qu'ils ne passent pas dans le tableau des principaux investissements?

Les indicateurs de dette étant exceptionnellement faibles, nous craignons un sous-investissement dans ces projets.

Deuxième modification du contexte politique, évidemment, c'est la crise du Covid qui a des répercussions très importantes à la fois pour les personnes fragilisées, les étudiants, les familles, les commerçants mais aussi en matière d'aménagement urbain, par exemple, avec l'urgence à développer des pistes cyclables. Quelles conséquences politiques ont été tirées de ces éléments et en quoi cela vient-il modifier les orientations budgétaires pour 2021 ? Je vous remercie."

- M. le Maire.- "D'autres questions? Annoncez-vous."
- M. TANTI.- "André TANTI."
- M. le Maire. "Votre timidité me surprend! Vous avez la parole."
- M. TANTI.- "Je prends exemple, Monsieur le Maire. Quand on vieillit, on regarde ce que font les anciens."
- M. le Maire.- "Vous parlez pour vous ?"
- M. TANTI.- "Oui, et je prends exemple sur les anciens."
- M. le Maire.- "Vous avez la parole quand même avant qu'elle ne s'évapore."
- M. TANTI.- "Ce point de l'ordre du jour est très important à double titre.

D'une part, de manière générale, le débat prévu par la loi est important puisqu'il permet à tous les conseillers municipaux de mieux connaître la situation financière de notre Ville et de pouvoir discuter des orientations qui sont les vôtres.

D'autre part, comme il s'agit du premier de la mandature, nous sont dévoilées toutes les orientations de votre majorité qui n'étaient pas forcément dans le programme de votre majorité. Sur le dernier point, nous découvrons que nous avions raison d'annoncer pendant la campagne que le risque de voir que les vannes de l'une des Villes les mieux gérées, allaient s'ouvrir. En examinant les investissements prévus, nous voyons dès à présent que les dérives financières que nous craignions vont s'avérer réelles.

Je voudrais intervenir en faisant d'abord quelques observations d'ordre général, je poserai quelques questions et remarques sur la totalité du document et je finirai par le dernier tableau qu'on nous a présenté sur les investissements.

Je constate que, dans les six pages du point 1 sur la trajectoire des finances publiques, nous n'avons qu'un tiers de page, page 15 et qu'un peu plus d'une demi-page, page 27, consacrés à la description des investissements importants, alors qu'il est fait mention de cinq nouveaux investissements pour un montant estimé à près de 92 millions d'euros, 91,964 exactement.

De même, pages 9 et 10, d'une part, ainsi que pages 17 et 18, d'autre part, nous avons des informations redondantes sur les droits de mutation et sur la taxe de séjour, alors que nous n'avons aucun montant sur les recettes attendues des trois vieux impôts, taxe foncière, taxe d'habitation et, même si la recette qu'elle génère est faible, la taxe sur les terrains non bâtis.

Nous avons eu un tableau et je vais y revenir. Le document ne comporte aucune indication sur la fiscalité 2021 en dehors du fait que les bases sont dynamiques, en particulier pour la taxe foncière – recette en évolution estimée de plus 5 %—, mais on n'explique pas si ce dynamisme est dû à l'effet béton ou à la revalorisation des bases.

L'adjointe aux finances a pris la mauvaise habitude de présenter, lors de la réunion du Conseil municipal, que ce soit pour le DOB, pour le budget ou le compte administratif, des tableaux que j'appellerai éphémères, qu'elle projette dans la salle. Ces tableaux ne figurent dans aucun document préparatoire, ne sont pas repris dans le procès-verbal de la séance et ne font l'objet d'aucune transmission aux membres du Conseil municipal. J'en ai compté, ce soir, au moins cinq ou six. On ne les retrouve plus nulle part de sorte qu'il est difficile de réagir sur le moment ou *a posteriori*. En outre, il est impossible de s'y référer puisque nous n'en disposons pas. Il serait plus que souhaitable que cette situation ne perdure pas et qu'ils soient soit dans le procès-verbal ou qu'on nous les transmette, nous souhaitons juste les avoir.

Quelques questions sur le document.

M. le Maire.- "J'admire votre agilité puisque le document est éphémère."

M. TANTI.- "Notons, ce qui concerne 2020, que la prévision indique une baisse des recettes de fonctionnement de 4 %, page 8, principalement sur les produits des services et une baisse des dépenses de fonctionnement de seulement 0,7 %, page 10. L'année 2020 restera pour toujours une année particulière, mais comme les rubriques ne sont pas les mêmes, il est difficile de comprendre d'où vient ce décalage. Les explications données page 11 sont insuffisantes pour le comprendre. Par ailleurs, à la question posée tout à l'heure sur le fait de savoir s'il y a eu du chômage partiel dans les associations, il nous a été répondu que oui. Est-ce que certaines subventions ont été adaptées en fonction de ces recettes de chômage partiel ? Nous n'en avons aucune indication.

En outre, le paragraphe en grisé de la page 12 n'est pas très clair et mériterait quelques explications complémentaires au-delà de l'affirmation du respect du contrat avec l'État. Je l'ai lu plusieurs fois, je n'ai pas tout compris, je dois être idiot, vous me l'avez dit.

Page 13, il est indiqué un total de 750 000 euros alors que la somme des deux montants indiqués fait 765 000 euros, quel est le bon montant ? Juste pour savoir.

Page 14, on note une baisse de 5 millions de la capacité d'autofinancement en espérant que celle-ci sera conjoncturelle parce qu'avec le programme d'investissements projeté, même les 14 à 18 millions d'euros de ces dernières années, ne seront pas suffisants et il serait intéressant que l'on nous indique dès à présent si c'est l'emprunt –j'ai cru comprendre qu'il serait privilégié— ou la hausse de la fiscalité qui sera préféré d'ici la fin de la mandature. On nous a indiqué que la capacité d'autofinancement allait fortement remonter l'année prochaine.

Il est indiqué, page 15, que les travaux de rénovation du Centre Administratif Municipal prévus à 7,5 millions d'euros sont à 6,478 dans le débat d'orientations budgétaires pour 2020. Qu'en est-il exactement de la dépense finale? Les dépenses complémentaires liées aux déplacements des personnels pendant les travaux sont-elles incluses ?

Page 15, il est indiqué une recette de près de 2 millions d'euros, concernant l'affaire Baudoin, alors que nous pensions qu'il s'agissait d'une opération blanche, la Ville n'étant que le relais financier entre les propriétaires et l'OPH Seine Ouest Habitat. Qu'en est-il en définitive ? S'agit-il simplement d'un décalage d'exercice et quel est l'intérêt de mentionner cette opération dans le document ?

Dans la délibération concernant la modification budgétaire, il y a une opération de 8,64 millions d'euros pour des locaux commerciaux de l'ancienne ZAC des Bords de Seine. Nous n'avons pas tout compris, rien ne l'explique dans le document.

J'ai cinq questions spécifiques sur le tableau d'investissement.

Pour la Cité des Sports, on observe un décalage des investissements, mais le montant total de 70 millions d'euros n'a pas varié. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas eu de nouveaux dérapages en 2020, sachant que le devis initial était de 60 millions d'euros, soit 16,5 % de plus à aujourd'hui, sans compter les dépenses pour la rénovation de la Halle Guillaume –3 millions selon les informations de l'année dernière— dont on ne comprend pas la disparition du tableau cette année ? Que cache cette disparition alors que les travaux sont effectifs ?

Comment se fait-il que l'aménagement du 131, avenue de Verdun, qui ne figurait pas dans le tableau de l'année dernière, est ajouté cette année avec les dépenses sous couleur bleue, c'est-à-dire en tant qu'opération en cours ? Par ailleurs, serait-il possible de savoir de quoi il s'agit ? Dans les explications qui nous ont été tout à l'heure apportées sur les investissements, rien ne nous a été dit sur ce point.

Qu'y a-t-il derrière le terme « Axes de vie » ? Cette opération de 40 millions d'euros fera-t-elle l'objet d'une ou de plusieurs décisions du Conseil municipal ? Quelle articulation avec GPSO, à qui a été déléguée la compétence de la gestion des voies de la Ville ?

Concernant la rénovation du groupe scolaire des Épinettes, Cher à mon cœur, il semble que l'on a isolé le réaménagement des locaux du collège de la Paix, quand celui-ci se sera installé dans ses nouveaux locaux, pour tenter de diminuer le coût de cette opération qui atteint aujourd'hui 40 millions d'euros alors que le premier coup de pioche n'a pas encore été donné et que la délibération du 25 septembre 2014 avait prévu un investissement de 18,255 millions d'euros, y compris les salles pour le CLAVIM, soit plus qu'un doublement. Je rappelle que la dernière rénovation du groupe scolaire des Épinettes date de la fin des années 1980. Si c'est dans ce délai qu'il faut rénover les écoles de la Ville, sur cette base, je ne suis pas sûr que nous ayons les moyens pour cela. Et qu'on ne vienne pas me dire que ce sont les anciens responsables de la Ville qui sont fautifs, au moment où l'extension du groupe scolaire, qui avait ouvert en septembre 1978, a été décidée, le Maire était dans la deuxième partie de son deuxième mandat. Pouvons-nous savoir où vous en êtes sur cette opération ?

Enfin, pouvons-nous avoir le montant prévu pour 2020, 2021 et 2022 des investissements courants pour mieux apprécier le montant total des investissements à financer et ce qui attend les Isséennes et les Isséens quant à la capacité de nos finances à faire face à des opérations aussi nombreuses et coûteuses ?

Merci Monsieur le Maire."

- **M. le Maire**.- "Je me permets une remarque, Monsieur TANTI, vous me rappelez un peu quand même certains conseillers d'une extrême gauche révolue quand ils lisaient leur note préparée par la cellule. Nous venons d'avoir un bel exercice auquel va essayer de répondre Édith, à qui je fais confiance."
- M. TANTI.- "Je vous rassure, la cellule, c'est moi, Monsieur le Maire."
- **M. le Maire**.- "Comme la dernière fois, on avait un représentant de la cellule et elle lisait sa note et elle était contente, vous aussi, vous êtes content.

Monsieur BÉRANGER a demandé la parole."

M. BÉRANGER.- "J'ai demandé la parole pour un certain nombre de raisons.

La première, vous avez tout à l'heure rendu hommage au président Giscard d'Estaing, je tiens à m'associer à cet hommage. D'ailleurs, je suis allé tout à l'heure mettre une mention sur le registre qui est dans le hall d'entrée du CAM.

Le président Giscard d'Estaing, je lui rends hommage à titre personnel parce que si je suis là aujourd'hui, c'est parce qu'en 1981, je faisais partie des jeunesses giscardiennes et tous les centristes, et il y en a beaucoup dans cette salle, sont ses héritiers.

Avant de venir, je discutais avec mon épouse qui travaille à la CPR, une filiale de la Banque de France on va dire, et elle m'a fait visionner un certain nombre de vidéos d'anciens gouverneurs de la Banque de France qui ont tous dit que Valéry Giscard d'Estaing était un visionnaire, que si aujourd'hui nous avons l'Euro, c'est grâce à lui, qu'il a eu le premier l'intuition d'un système monétaire européen, qu'il a eu vraiment une intuition de modernisme et, si je me permets d'en parler Monsieur le Maire,

c'est parce qu'à votre façon, vous êtes l'un de ses héritiers, vous êtes aussi un homme de vision et un homme qui est ancré dans le terrain.

Ce que j'ai appris à l'Institut de formation centriste auquel j'ai eu l'occasion d'aller, c'est que les hommes politiques qui sont vraiment efficaces sont à la fois les hommes qui font le poids et qui sont à la hauteur.

Certains pourraient sourire en vous regardant mais faire le poids, cela veut dire qu'on est ancré dans la réalité et, être à la hauteur, cela veut dire qu'on a une vision et si on a l'un et pas l'autre, si l'on a la vision et pas l'ancrage, cela s'appelle la technocratie et, si on a l'ancrage et pas la vision, cela s'appelle les hommes de terrain.

Le président Giscard d'Estaing, comme vous Monsieur le Maire, était à la fois un homme ancré dans le terrain et qui avait une vision.

La deuxième raison pour laquelle je voudrais intervenir concernant le président Giscard d'Estaing est que, le texte qui vous a été donné contient une erreur qui est courante. Vous avez dit que l'autoroute des présidents est la A75. Eh bien, non, Monsieur le Maire, c'est la A89! Précisément l'autoroute qui va de Lyon à Bordeaux et qui contourne le parc des volcans d'Auvergne, région chère au président Giscard d'Estaing, qui dessert Ussel et sa région, chère au président Jacques Chirac, qui dessert aussi la ville de Tulle, chère au président HOLLANDE, donc l'autoroute des présidents est la A89 et non, la A75. J'excuse ceux qui ont fait la fiche parce que les deux ont un tronçon commun dans la région de Clermont-Ferrand.

Ceci dit, la A75, le président Giscard d'Estaing y est aussi pour quelque chose, c'est l'autoroute qui relie Clermont-Ferrand à Béziers, qui est entièrement gratuite en dehors du viaduc de Millau, qui est l'un des ouvrages dont le bâtiment et les travaux publics que je représente ici, est l'un des plus fiers. Si le président Giscard d'Estaing n'avait voulu désenclaver le Massif Central, nous n'aurions pas cet ouvrage.

Là où je veux en venir, c'est que le président Giscard d'Estaing, s'il était encore là aujourd'hui, s'il intervenait dans le débat, serait surpris comme vous et comme moi. On entend parler de quoi aujourd'hui? On entend parler du monde d'après, allumez la radio, n'importe laquelle, tout le monde parle du monde d'après. Le monde d'avant, on imagine ce que c'est, le monde de maintenant, personne n'en parle et tout le monde s'intéresse au monde d'après, c'est ce qu'on entend dans tous les médias.

Le monde d'après, quand on regarde l'ordre du jour de ce Conseil municipal, au niveau Isséen, il est clairement en train de se préparer selon le principe de subsidiarité c'est-à-dire que l'État ne peut pas tout. Vous l'avez dit, l'Association des maires de France l'a dit et on le retrouve bien ici dans l'ordre du jour.

Pour la première fois, dans l'ordre du jour, apparaît un débat d'orientations environnementales, et je suggère que l'année prochaine, si possible, il y ait aussi un débat d'orientations sociales.

La crise du Covid a démontré deux choses : premièrement, quand l'économie s'arrête, la nature renaît et quand l'économie s'arrête, un élan de solidarité que personne n'avait imaginé se met en route. Le monde d'après sera nécessairement basé sur une solidité économique que vous, Monsieur le Maire, avez su assurer depuis des décennies, mais ce monde d'après va marquer le passage du primat de l'économie à sa primauté. Cela a l'air d'une subtilité sémantique mais cela va beaucoup plus loin quand on regarde le problème jusqu'au bout que si l'on en reste aux apparences.

Les gens ont compris qu'au point de vue environnemental et au point de vue social, on ne peut pas en rester là où on est maintenant et, si on va jusqu'au bout de la logique et c'est très bien de parler d'orientations puisqu'actuellement les gens sont totalement désorientés, ce n'est même pas d'orientations budgétaires dont on devrait parler mais d'obligations budgétaires, même pas d'orientations environnementales mais d'obligations environnementales et pas d'orientations sociales mais d'obligations sociales.

Il s'agit dans tout cela d'avoir les bases d'un développement qui soit vraiment durable où l'économique reste prioritaire sans être omnipotent.

On retrouve tout cela dans l'ordre du jour de la session d'aujourd'hui et je pense que les bases économiques, que vous avez su assurer, Monsieur le Maire, nous permettrons au niveau d'Issy-les-Moulineaux de préparer le fameux monde d'après.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci Monsieur BÉRANGER. Juste une précision, dans la fiche qui m'avait été préparée, je pense notamment au TGV, avec l'autoroute des présidents et l'A75! Ah, Ah! Je ne voulais pas vous corriger mais on avait bien travaillé et n'oubliez pas, Monsieur BÉRANGER, que le dernier budget de Giscard et de Barre était en équilibre, c'est la dernière fois que la France a eu un budget à l'équilibre.

J'entends aujourd'hui plein de compliments mais on oublie ce détail et, pour des élus comme nous, c'est important."

- **M. TANTI.-** "Monsieur le Maire, si vous permettez c'est le premier budget de Giscard c'est-à-dire celui pour l'année 1975 qui était en équilibre et le Premier ministre à l'époque était Jacques Chirac et non Raymond Barre."
- M. le Maire.- "Je vous parle du dernier budget."
- M. TANTI.- "Celui de 80 était en déficit très large."
- M. le Maire.- "Celui pour l'année 81, Barre me l'a confirmé, était équilibré et c'était le dernier."
- M. TANTI .- "Je vous montrerai."
- M. le Maire.- "Avec plaisir. Nous avons plein de questions. Claire ?"
- **Mme SZABO**.- "Je suis étonnée que M. TANTI parle de données éphémères. Effectivement, on nous présente des tableaux chaque année, il faut tout de même savoir qu'Issy-les-Moulineaux est une ville où l'on a accès à énormément de données grâce à l'Open data, qu'un site est aux rapports financiers depuis plusieurs années dans lequel on peut retrouver l'ensemble des données qui nous sont présentées et j'étais justement en train de le regarder. Ce n'est pas forcément la même présentation que celle que nous avons au Conseil municipal mais ce sont les mêmes données, donc je vous invite, Monsieur TANTI, à vous connecter de temps en temps sur ce site Rapports financiers où vous trouverez toutes les données de la Ville. Je vous remercie."
- **M. TANTI.** "Monsieur le Maire puisque j'ai été interpellé, en principe, on ne devrait pas s'adresser directement à moi donc je m'adresserai à vous et, effectivement je suis allé sur ce site de l'Open data, malgré mon grand âge. Je l'ai regardé, il y a par exemple une série de données que j'aurais aimé trouver que je n'ai pas retrouvées, je suis à leur recherche et je finirai par les retrouver parce qu'elles ne sont pas sur ce site d'Open data de la Ville. Si on me dit que dans l'Open data, je retrouverai le document préparatoire au débat d'orientations budgétaires, pas de problèmes je l'ai, ce que je ne retrouverai pas et j'en suis absolument certain, ce sont les cinq ou six tableaux qui nous ont été présentés aujourd'hui et que nous n'avons pas mais que j'aimerais bien avoir."
- **M. le Maire**.- "Édith, vous voilà encore chargée d'une nouvelle mission, d'ailleurs, vous avez la parole."
- M. TANTI.- "Thomas PUIJALON demande la parole depuis le départ."
- M. le Maire.- "Il peut peut-être attendre un peu, on va déjà répondre aux questions posées jusqu'à maintenant."

Mme LETOURNEL.- "Sur la première question de Mme CORDIER, nous avons bien pris en compte les nouvelles orientations qui font partie de notre programme pour cette mandature en termes de développement durable.

Le point qui suit va vous donner un premier éclairage sur ces aspects avec Tiphaine BONNIER. Ce qui est en gestation mais qui n'est pas encore mis en œuvre, c'est la manière dont on va pouvoir mieux expliciter toutes les actions menées dans le domaine du développement durable et qui se traduisent ou qui ont des impacts sur nos actions, en particulier nos investissements mais pas uniquement, bien sûr en fonctionnement comme en investissement. Je peux vous dire que c'est en pleine réflexion et gestation pour pouvoir le mettre en œuvre courant 2021 donc, cela n'est pas du tout oublié, bien au contraire, et c'est en bonne voie de préparation.

Je rappelle tout de même qu'en 2020, comme je l'expliquais tout à l'heure, l'année a été perturbée, les services aussi. Les variations mobilisent les équipes mais cela n'a pas empêché tout le monde de se mobiliser sur les enjeux de développement durable et on en parlait encore, avant même ce Conseil

municipal, avec Tiphaine et c'est bien un axe fort sur lequel nous reviendrons avec des éléments précisés sur ces sujets.

Sur le Covid, énormément de choses ont été faites, et concernant les impacts, je ne vais pas reparler de tous les aménagements de pistes cyclables et autres qui sont déjà connus. Si vous le souhaitez, il y aura des précisions par la suite.

Sur les commerçants, beaucoup d'actions ont été menées pour préserver la continuité quand cela pouvait l'être : aménager des terrasses, non pas éphémères mais temporaires ; garantir comme je disais tout à l'heure la gratuité des droits de terrasse ; surtout faire connaître toutes les mesures proposées émanant des différentes collectivités que ce soit le Département, la Région voire GPSO puisque des fonds ont été débloqués pour apporter une aide financière aux commerces perturbés par les fermetures liées aux deux périodes de confinement.

Tout cela fait partie des actions menées mais ce n'est pas à proprement parler quelque chose qu'on mentionne explicitement dans le débat d'orientations budgétaires. Ceci étant, je peux vous rassurer, nous n'avons pas attendu cette question pour qu'énormément d'actions soient menées sur ce sujet.

Après, je vais en arriver à la grande série de questions de M. TANTI. Je vais essayer de faire court parce que sur un certain nombre de questions, les éléments ont été apportés dans le débat d'orientations budgétaires ou dans la présentation mais voilà, je ne vais pas commenter la manière dont M. TANTI s'y prend.

Je rappelle que le débat d'orientations budgétaires présente les grandes lignes de ce qui va être présenté lors du budget 2021, ce n'est pas le budget 2021, donc l'objectif est de présenter les mouvements et les événements significatifs, les tendances de fond ou les impacts importants en se focalisant sur l'essentiel, d'où une présentation qui va mettre l'accent sur les variations plutôt que les montants. Je vais revenir après sur les projets d'investissement.

Une question porte sur le montant de la fiscalité : nous avons donné les chiffres dans le slide qui a été présenté en tout début. Vous l'avez vu, selon la variation mentionnée au débat d'orientations budgétaires, cela augmente de 0,9 million d'euros, on passe de 59,3 à 60,2. Je passe, c'est un rappel.

Sur la question sur le dynamisme des bases pour l'évolution de la taxe foncière, c'est à la fois lié à une évolution physique du nombre de constructions et à la revalorisation qui est elle-même fondée sur l'évolution des prix à la consommation même si c'est plus marginal.

Concernant l'habitude de l'adjointe aux finances de présenter des tableaux éphémères, cette manière de présenter les choses vous est propre, Monsieur TANTI. Cela ne date pas d'hier puisque c'est une pratique courante depuis des années, avant même que je sois en charge de ce sujet. Je rappellerai simplement que c'est un exercice très habituel quand on présente un document aussi complet et détaillé qu'un débat d'orientations budgétaires en séance ; il est intéressant d'avoir un support pour pouvoir éclairer ou tout simplement appuyer la présentation du discours, à la fois, de manière plus synthétique et plus graphique.

Rien de nouveau sous le soleil, si je puis dire, et c'est aussi l'objectif de pouvoir ainsi faciliter l'appréhension de ces informations pour l'ensemble des conseillers municipaux, même s'ils sont moins concernés par les sujets financiers. Le débat d'orientations budgétaires a une vocation plus traditionnelle de description plus analytique des phénomènes affectant la préparation du budget 2021.

Sur l'évolution des recettes et des dépenses, je vous renvoie au document DOB. Il est clair qu'on ne peut pas tout détailler dans le débat d'orientations budgétaires, je me répète, puisqu'on donne des indications sur les grandes variations. Vous aurez d'autres informations à l'occasion de la présentation du budget 2021, si vous le souhaitez.

Le paragraphe grisé a déjà conduit à des remarques, si je me rappelle bien en Commission ressources, mais vous êtes revenu sur le sujet. J'ai l'impression que c'est compliqué à comprendre pourtant on en parle depuis plusieurs années, c'est la troisième année: nous avons signé un contrat avec l'État nous engageant à limiter les dépenses de fonctionnement. Le périmètre de ces dépenses de fonctionnement n'inclut pas le FCCT qui ne fait que passer, c'est une recette qui est ensuite reversée à GPSO d'où le retraitement qui est effectué. Donc, nous suivons de manière particulière ce périmètre de dépenses pour vérifier d'être en phase avec la limitation de moins de 1,2 %, ce qui est le cas puisqu'on est à 0,5 % depuis 2018 en moyenne. C'est tout. Si vous ne voulez pas comprendre cela, je ne sais pas comment l'expliquer, je ne vois pas comment cela peut s'expliquer autrement, on en parle chaque année de la même manière.

La part de recettes est bien de 765 000 euros et non de 750 000, ce sont deux chiffres légèrement différents mais ce n'est pas énorme.

Comme je l'ai déjà dit sur les questions suivantes, je passe rapidement, on n'envisage pas de recourir à l'emprunt avant 2026, aucune action sur le levier fiscal n'est prévue à ce stade. À ce jour, rien n'est prévu.

Sur l'objectif de la Ville, on peut parler d'une vision pour Issy-les-Moulineaux pour reprendre les propos d'Étienne BÉRANGER. Notre objectif est de continuer à innover et impulser une dynamique qui passe effectivement par des projets ambitieux, qui passe par des actions innovantes mais pas de continuer à gérer notre excédent à l'identique nécessairement. Nous avons une capacité d'épargne nette qui nous est Importante et qui nous permet de subvenir aux investissements des années à venir.

De plus, on le voit, un certain nombre de programmes que nous engagerons, feront l'objet de demandes de subventions parce qu'ils s'inscrivent directement dans le cadre de la politique du plan de relance et surtout du développement durable, dont on vient de parler et qui vont permettre d'atténuer la dépense nette de la Ville.

Soyons ambitieux et non pas réfractaires. D'autant plus, je vous le redis mais je pense que vous ne souhaitez pas le croire, vous parlez de dérive financière, on n'arrivera jamais à se mettre d'accord : ce n'est pas du tout dans cet esprit que nous avançons. Pour autant, nous avons des projets ambitieux qui vont rejoindre notre politique et nos engagements sous cette mandature en termes de développement durable et de nouveaux services apports aux Isséens.

Pour répondre à la question des travaux de transformation du CAM, ce sont bien 7,5 millions, comme indiqué dans le DOB à cette occasion.

Par rapport au montant initial de 2020, ont été pris en compte différents impacts qui n'étaient pas connus à ce moment-là parce que le projet démarrait. Pour des raisons de sécurité, on a dû faire des modifications de cloisonnement, d'aménagements de sécurité, sécurité incendie et des personnels, qui ont engendré des surcoûts. Ce montant n'intègre pas les coûts liés au déménagement des équipes qui a été décidé consécutivement au retard induit par le premier confinement et surtout à la chaîne occasionnée par les travaux pour l'ensemble des personnels occupants.

Ensuite, ce sont des questions techniques : pourquoi on compte une année, etc. ? Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je reviens sur la cession de l'immeuble rue Eugène-Baudouin, c'est une opération blanche. Il est important d'en parler en 2020, même si c'est prévu sur 2021. D'ailleurs, comme cela a été évoqué en Commission ressources, on est obligé d'en parler en 2020 pour la préemption qui viendra à effet début 2021.

Sur la Cité des Sports, l'enveloppe de 70 millions d'euros, annoncée l'an dernier, n'a pas évolué et concernant la halle Christiane Guillaume, les travaux n'ont pas encore été réalisés. Dans le cadre de la précédente présentation du DOB, les 3 millions d'euros de dépenses envisagées avaient été programmés à moyen terme pour ce site mais ne sont intégrés à la Cité des Sports. Depuis, la position a évolué et il est envisagé qu'une grande partie des travaux de la halle soit prise en ce quart par la future SEMOP qui gérera l'exploitation de ce site sportif incluant la Cité des Sports. Ce n'est pas une disparition mais plutôt une évolution dans la manière dont on le gérera.

Concernant l'aménagement 131, rue de Verdun, c'est un montant de 2,4 millions, inférieur au montant de 5 millions qui était le repère par rapport aux opérations présentées dans le précédent DOB 2020.

Axes de vie est un nouveau programme. Nous y reviendrons à plusieurs reprises mais je vais apporter quelques réponses. Ce projet est à l'étude et n'a pas démarré en termes d'investissement. Il est en réflexion active et accentué par notre volonté de faciliter les mobilités douces et d'aménager des espaces plus respectueux de l'ensemble des habitants quels que soient leurs modes de circulation. Il est intéressant de revoir la consultation qui a été organisée en 2016 pour moderniser l'aménagement des deux départementales, D989 et RD50 qui traversent Issy-les-Moulineaux de la porte de Versailles jusqu'à Meudon et du pont d'Issy à la porte de Versailles. Pour faire court, ces consultations visent à examiner comment prendre en compte les enjeux immédiats et futurs à savoir la lutte contre le réchauffement climatique, la priorité donnée aux piétons et aux mobilités douces et à la valorisation du cœur de ville, en pleine restructuration.

Les objectifs sont associés à ces enjeux. On aura l'occasion de vous en reparler au moment où le projet aura suffisamment mûri. C'est pour cela qu'une enveloppe est prévue à cet effet, je dis bien une enveloppe, prévisionnelle, qui n'engage qui que ce soit sachant qu'un certain nombre de relations

seront à définir avec les parties prenantes sur ce projet que ce soit le Département car ce sont des axes gérés encore par le Département et avec GPSO. Il est trop tôt pour en dire plus sur le sujet.

Sur les Épinettes, ce programme de réhabilitation était devenu nécessaire et le constat en avait été fait dès 2014. La première estimation, faite sur la base d'une rénovation en site occupé, s'avère difficile de plus en plus difficile quand on voit surtout la taille du groupe scolaire en lui-même. Compte tenu du vieillissement de la structure des Épinettes et des nouvelles contraintes réglementaires et environnementales et des besoins de ce projet à moyen terme, une démolition reconstruction a été envisagée, ce qui a conduit à réévaluer l'enveloppe budgétaire associée à ce programme. Le projet a lui-même été davantage mûri pour en faire un lieu non seulement scolaire mais aussi d'animation au sens large avec des activités scolaires, périscolaires, maison de quartier, animations de proximité, activités culturelles, scientifiques et numériques, donc un équipement en quelque sorte à part entière avec des surfaces plus importantes associées, ce qui explique l'ampleur du projet, la visée plus large désormais de ce programme, et donc son coût eut à la clé. Cela vise à permettre d'avoir un équipement qui va en quelque sorte contribuer à la transformation de ce quartier.

Enfin, sur l'enveloppe annuelle des investissements courants, je vous rassure, c'est bien prévu comme habituellement pour la maintenance, entretien du patrimoine pour environ 4 millions d'euros par an. C'est du récurrent, qui ne prend pas en compte, une autre enveloppe est prévue à cet effet, d'éventuels entretiens plus importants de patrimoine qui pourraient se produire également sur la mandature.

Tout est donc prévu. M. TANTI peut être rassuré."

M. TANTI.- "Si vous me permettez, Monsieur le Maire, j'aimerais savoir ce qu'est l'opération du 131 avenue de Verdun, je n'ai toujours pas de réponse."

Mme VERGNON.- C'est un immeuble construit par Seine Ouest Habitat et la Ville aménage l'intérieur du rez-de-chaussée pour une crèche et un restaurant pour les seniors."

M. PUIJALON.- "Je voulais commencer par remercier les services, pour ce travail dans une situation complexe avec beaucoup d'incertitudes encore à ce stade et pour la qualité du document, et notamment les informations sur la section de fonctionnement qui sont d'année en année, de plus en plus complètes et de nature à informer la représentation municipale sur les intentions de la Ville.

En revanche, j'ai un peu de mal à dire la même chose sur la section de fonctionnement où le programme d'investissement est à portion congrue. Nous avons un tableau avec cinq nouveaux programmes où rien n'est détaillé sur ces futurs programmes d'investissement. Il est regrettable de devoir attendre la réponse à la question de M. TANTI pour comprendre ce qui peut se cacher sous ces différents axes. Un débat d'orientations budgétaires, c'est aussi le moment de traduire une ambition. Les années précédentes, on avait beaucoup d'images et de photos des programmes que vous comptiez lancer. Là, on n'a rien du tout, pas un détail en format texte. Il faut essayer comprendre ce qui va se jouer dans les années à venir ou faire une lecture croisée avec *Point d'Appui* pour mener une enquête minutieuse pour comprendre ce qui se cache derrière les lignes du tableau. Je regrette l'absence d'explications de ce tableau qui aurait pu prendre plus que deux paragraphes.

Je voudrais aussi, en prévision du budget 2021, vous demander Mme LETOURNEL d'avoir un impact moyen sur les contribuables isséens de la réforme de la taxe d'habitation et celle qui se profile sur la taxe foncière concernant l'évolution des bases. Comment cela va-t-il se traduire sur la feuille d'impôts des Isséens ?

Quand vous écrivez que 80 % des contribuables français sont exonérés de la taxe d'habitation, ce n'est pas le cas sur Issy-les-Moulineaux. Les revenus fiscaux des habitants de la commune font qu'on est bien en deçà. Quel sera l'impact de l'évolution des bases ? Les Isséens vont continuer à payer la taxe d'habitation, qui sera prélevée par l'État, pour une grande partie d'entre eux, et devraient voir une augmentation de leur taxe foncière. À combien ? Est-elle si justifiée ? Est-ce que finalement les Isséens sont amenés à payer deux fois une réforme ? Je ne comprends pas qui paie cette réforme car, à la fin, les communes qui percevaient trop de taxes foncières sont obligées d'en rendre et pour les communes qui n'en percevront pas assez, ça va être partiellement compensé par l'augmentation des bases. *In fine*, ce sont les contribuables qui paient. Comment cela va se traduire concrètement ? Sur le plan budgétaire pour la Ville, je vois bien, mais j'aimerais avoir l'approche pour le contribuable isséen dans le document du budget qui nous sera présenté début 2021. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Pas d'autre question? Madame LETOURNEL.

Mme LETOURNEL.- "Merci, Monsieur PUIJALON, de noter la qualité du document. J'en profite pour remercier toute l'équipe du service finance de la Ville d'autant plus que je leur avais fait remarquer qu'ils ont encore amélioré le détail apporté notamment sur cette question épineuse des variations enregistrées sur 2020 pour laquelle ils ont fait un gros effort de synthèse et de présentation allant à l'essentiel.

Sur les investissements, effectivement, je vous ai apporté des éléments en séance, qui vont évidemment s'étayer, se compléter au fil du temps et au fur et à mesure de l'élaboration des projets en question. Il est difficile de donner tous les détails de projets qui sont encore dans une phase d'hypothèses et donc non entérinés et qui peuvent encore évoluer. C'est le cas, en exemple, de la halle où les choses évoluent en termes de projet en ce qui concerne son financement.

Sur la question sur les impacts en termes de taxe d'habitation, taxe de fonctionnement, on va se livrer à un petit exercice plus pédagogique en prévision du budget 2021 pour vous expliquer. Il me semblait avoir été claire. Vous avez raison, la règle de 80/20 ne s'applique pas directement à Issy-les-Moulineaux, on serait plutôt sur la règle des 60/40 ou 55/45. Au vu des derniers chiffres, une grosse moitié des Isséens serait exonérée mais une petite moitié la paie encore actuellement et va bénéficier des baisses que j'annoncais entre 2021 et 2023 sur la taxe d'habitation.

Sur la taxe foncière, nous bénéficions de deux effets à l'échelle globale de la Ville : l'effet volume et l'effet de révision des bases. C'est sur ce point qu'on pourra essayer, si tant est qu'on ait les informations, de vous apporter des éléments. Je voudrais corriger un point en ce qui concerne votre compréhension ; il n'y a pas de communes qui paient à la place d'autres. La compensation qui nous est versée concerne la part départementale de la taxe foncière qui est redirigée du Département vers les communes et le delta est compensé par l'État. Globalement, c'est l'État qui compense, il n'y a pas de phénomène de rééquilibre entre communes. Heureusement, parce qu'on a suffisamment à faire avec toutes les péréquations dont je parlais tout à l'heure. Il n'y a pas de communes qui paient pour les autres.

M. PUIJALON.- "24 000 communes sont perdantes ; les communes rurales essentiellement, dont les Départements prélevaient beaucoup de taxes foncières, vont devoir reverser une partie de trop-perçu de leur taxe foncière au budget de l'État. Et 10 000 communes, comme la nôtre, très urbaines, sont dans l'effet inverse : les Départements percevaient moins de taxes foncières que ce qui devait être versé aux communes et on retrouve dans ce phénomène de *Coco*—joli acronyme administratif, giscardien ou non—, et des communes sont perdantes dans l'histoire!"

Mme LETOURNEL.- "Non, parce que le principe est d'équilibrer. Pour le Département 92, le taux de la taxe foncière est assez bas donc si on reverse la partie départementale à la commune, cela ne compense pas l'équivalent de la taxe d'habitation parce qu'on a une population importante donc un manque à gagner important.

Si les communes rurales reversent une partie de la taxe foncière, cela ne veut pas dire pour autant qu'elles y perdent, puisque l'objectif de la réforme est que ce soit sans impact financier. Il se trouve que le mécanisme, qui s'opère pour elles, n'est pas le même que pour nous. C'est l'inverse, elles reçoivent une part importante et reversent un trop-perçu."

M. PUIJALON.- "Pour les communes, c'est neutre mais pour les contribuables, cela ne l'est pas."

Mme LETOURNEL.- "Ils paient comme avant."

M. PUIJALON.- "Si vous payez l'équivalent de votre taxe foncière départementale plus taxe foncière communale, et que dessus la commune est obligée d'en reverser un trop-plein à l'État, vous allez payer une partie qui part ailleurs."

Mme LETOURNEL.- "C'était le cas avant la réforme, je ne vois pas ce que cela change."

M. PUIJALON.- "Ce n'était pas le cas avant."

Mme LETOURNEL.- "Nous referons un point d'explication, je ne vois pas où est le problème. Il n'est pas prévu de favoriser Pierre plutôt que Jacques, au contraire. Le mécanisme est compliqué comme toujours dans ces cas-là, il se décline différemment selon la situation dans laquelle la taxe foncière compense en trop ou pas assez. À la fin des fins, c'est toujours pareil, l'objectif est que les communes aient le même niveau de recettes qu'elles soient rurales ou villes, comme nous."

M. le Maire.- "Merci. Dites Monsieur PUIJALON, vous me rappelez le mot que j'avais partagé avec François Mitterrand, Épictète : *Je m'occupe de ce sur quoi je peux agir, pour le reste, je contemple*. Si

vous êtes capable de changer la fiscalité d'aujourd'hui, vous nous le dites. Ce n'est pas ici qu'on pourra le faire donc soyons modestes. Gérons notre petit jardin et pas trop mal!

J'avais calculé, la semaine dernière, le nombre d'emplois en incluant le départ de Cap Gemini. D'ici 2024, nous aurons 36 000 emplois nouveaux ! Si vous connaissez d'autres communes qui ont des chiffres comparables, n'hésitez pas, ça nous fera plaisir ! Quand je me regarde, je m'inquiète, et quand je regarde les autres, je me console !

Voici mes chers amis dans l'opposition, vous avez le temps de mesurer tout cela. Il faut voter et je remercie les services de l'avoir rappelé car il y a toujours un débat. On va voter. Tous les toquards ont un avis sur la question, réponse ministérielle du 18 octobre 2016, ce n'est pas un décret mais quand même : « L'assemblée délibérante doit procéder à un vote afin de prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat. »

Nous votons donc. Qui est contre? Abstentions?

Adopté, unanimité. Merci."

Il est pris acte du rapport et du débat.

Le Conseil municipal:

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

III – DÉVELOPPEMENT DURABLE – TIPHAINE BONNIER

10. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2020 et débat d'orientation climatique

M. le Maire.- "Nous passons, pour répondre à une autre question, à la présentation du rapport en matière de développement durable. C'est Tiphaine BONNIER, il n'y aura pas de vote, c'est une prise d'acte."

Mme BONNIER.- Cette délibération va être axée en deux temps. Tout d'abord, le rapport sur la situation en matière de développement durable et ensuite, un débat d'orientation climatique, il faut noter que ce sera le premier.

Premier point, le rapport sur la situation en matière de développement durable.

C'est imposé par l'article 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui impose, pour les communes de plus de 50 000 habitants, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport a été annexé à la présente délibération. C'est une synthèse de la situation en matière de développement durable de la collectivité. Il prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Conformément aux recommandations du ministère de la Transition écologique, le rapport en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux présente un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire. Vous avez eu le rapport.

Parmi les faits marquants du bilan 2020, je vais reprendre quelques éléments :

- l'aménagement de 13 parcelles supplémentaires de jardins partagés sur le Forum des Épinettes, ce qui porte à 162 le nombre total de parcelles sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux dont 62 sont gérés par la Ville ;
- l'aménagement d'un potager éducatif dans la Maison de quartier des Hauts d'Issy;
- la labellisation de l'école des petits écoliers en éco-école ;
- le compostage de quartier a continué à se développer sur le territoire et actuellement, nous en avons 10 sur l'espace public ;
- la collecte des instruments d'écriture dans les écoles s'est poursuivie tout au long de l'année 2020;
- I'ensemble des associations vertes du territoire ont été rencontrées, nous n'avons pas rencontré les 700 adhérents, évidemment, mais les présidents ou membres de bureau, mais ces associations représentent plus de 700 adhérents.
- lors du dernier Conseil municipal du 8 octobre 2020, nous avons transformé les statuts d'Issy-Mécènes en fonds de dotation Issy-Agir pour le climat;
- au mois de septembre s'est tenue la quatrième édition de la Fête des nouvelles mobilités qui a rassemblé près de 3 000 visiteurs;
- un atelier de réparation de vélos à la gare Issy-les-Moulineaux Val de Seine se tient mensuellement.

Voilà pour les grands événements.

Pour les nouvelles actions pour 2021 :

- nous allons poursuivre le plan de végétalisation de la Ville sur les espaces publics ouverts avec une trentaine d'espaces qui seront priorisés et la réalisation d'îlots de fraîcheur dans les cours d'école :
- nous allons étendre les espaces dédiés à l'agriculture urbaine, en lien avec tous les partenaires : GPSO avec le dispositif Jardiner ma Ville, les bailleurs sociaux et la SNCF ;
- nous allons réaliser les projets lauréats du Budget participatif en lien avec ces porteurs de projet. La création d'un tiers lieu dédié à l'écocitoyenneté, un atelier participatif de réparation de vélos, une installation de boîtes à dons, le développement de la végétalisation verticale ainsi que les toitures-terrasses et la création de nouveaux espaces de jardins partagés;
- nous allons étendre la collecte solidaire des déchets électriques et électroniques, que vous retrouvez régulièrement sur la place Madaule et sur le parvis Corentin-Celton.
- nous allons préparer l'extension de la Zone à faibles émissions, donc l'interdiction aux véhicules Crit'Air 4 ;
- nous allons élaborer un plan de mobilité de l'administration de manière à mieux connaître les déplacements domicile/travail des agents de la Ville ;
- pour davantage de visibilité pour les habitants et les services, nous allons poursuivre les actions de sensibilisation à l'écologie pour le grand public et les agents municipaux via des formations aux causes et conséquences du dérèglement climatique et la Fresque du climat.

Cela, c'est la première partie, rapport développement durable 2020, en prenant en compte plusieurs mois de confinement et que beaucoup de choses ont dû être annulées ou reportées.

Maintenant sur le débat d'orientation climatique, à partir de l'année prochaine, la Ville va se doter d'un budget climat qui comptabilisera annuellement un plafond maximal d'émission de CO_2 au niveau du territoire. Le but est de prendre en compte les acteurs privés et publics, ménages et entreprises. Tout cela pour s'engager activement dans la transition écologique conformément aux Accords de Paris et limiter à 2 degrés le réchauffement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à horizon de 2050. Cette neutralité sera atteinte par un équilibre entre les émissions et l'absorption de CO_2 .

Cela fait plusieurs mois que nous travaillons sur ce budget climat avec les différents élus concernés et les services et la méthodologie retenue est inspirée du budget climat mis en œuvre à Oslo, qui se décline de la façon suivante :

- fixer des objectifs annuels et stratégiques de diminution des gaz à effet de serre, basés sur la stratégie nationale bas carbone, et en lien avec le Plan Climat Grand Paris Seine Ouest;
- calculer un plafond réaliste des émissions annuelles en prenant en compte les émissions émises, évitées et celles séquestrées, ceci dans tous les secteurs du bâtiment, transport, production d'énergie, des déchets et les puits carbone que constituent les arbres et les sols;
- réduire les gaz à effet de serre en identifiant des mesures concrètes. Un plan d'action sera proposé dès janvier 2021 ;
- communiquer sur les avantages pour la qualité de vie des habitants et sur les actions entreprises par la Ville via, comme le disait Claire, des données qui seront accessibles sur le site Internet de la Ville ;
- en lien avec Édith, identifier l'impact climatique des dépenses de la Ville notamment celles du plan pluriannuel d'investissement. Donc l'année prochaine, quand Édith refera un point sur le plan pluriannuel d'investissement, des éléments entreront dans le cadre de ce débat d'orientation climatique.

Voilà, merci,"

M. le Maire.- "Très bien Tiphaine et félicitations à vous-même et votre équipe et surtout pour le sens de la synthèse dont vous faites preuve. Il reste maintenant à assumer la suite. Bravo!

Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte mais c'est un point important de notre programme en route."

- M. TANTI.- "À partir du moment où il y a le mot débat ?"
- M. le Maire.- "Il n'y a pas de débat mais je vérifie."
- M. TANTI.- "Cela s'appelle débat, et il n'y a pas de débat !"
- **M. le Maire.-** "Cela s'appelle : Présentation du rapport. C'est bien ce qui me semblait. Le débat, c'était tout à l'heure, vous avez un peu de retard Monsieur TANTI.

Il est indiqué une prise d'acte. C'est la présentation du rapport sur la situation, je crois que c'est ce que l'on a fait.

Mme VESSIÈRE.- "C'est écrit débat au-dessus."

M. le Maire.- "J'ai la feuille, j'applique ce qui nous est fourni. Il n'y a pas de débat. Vous avez l'occasion. Et tout à l'heure, nous avons vu des gens voter contre le vœu pour l'Arménie."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal:

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2020 et du Débat d'orientation climatique relatif au budget climat 2021.

IV - URBANISME - PHILIPPE KNUSMANN

- 11. Avis sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Boulogne-Billancourt
- **M. le Maire.-** "Nous passons au point n° 11 : avis –cette fois, il y aura un vote– sur le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la Ville de Boulogne-Billancourt. C'est M. KNUSMANN, délégué à l'urbanisme."
- M. KNUSMANN.- "La Ville de Boulogne avait adopté en décembre 2018 la révision générale de son Plan local d'urbanisme.

À la demande du maire de Boulogne-Billancourt, GPSO a engagé une procédure de modification du PLU et, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, a sollicité la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour avis sur ce projet de modification n° 1.

Je passe le détail des orientations et objectifs poursuivis par la Ville de Boulogne par cette modification, sachant que ce projet sera soumis à enquête publique au début du premier semestre 2021. À l'issue de l'enquête publique, moyennant la prise en compte des diverses observations et le rapport du commissaire enquêteur, le projet sera présenté bien entendu au CT de GPSO qui reste compétent. Dans la mesure où les modifications envisagées par la Ville de Boulogne sont sans incidence sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux et partagent même des orientations que nous avons de notre côté, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet de modification."

- M. le Maire.- "Des questions?"
- **M. BART.** Un palais des sports est annoncé. Pour qui ? Payé par qui ? Géré par qui ? Pour avoir plus de détails. Est-ce que cela ne serait pas un concurrent pour notre Palais des sports ?"
- **M. KNUSMANN.** "Il est difficile de se substituer aux intentions de nos collègues de Boulogne. Ils ont un projet, il leur appartient et je ne me vois pas répondre pour la Ville de Boulogne."
- **M. le Maire.-** "Tout à l'heure, on m'a fait vérifier qu'il y a marqué débat sur la délibération pour l'environnement, c'est pour la prochaine fois comme l'a annoncé Tiphaine. Aujourd'hui, il n'y a pas débat mais la prochaine fois, il y aura débat. Merci Tiphaine.

Nous passons au vote, s'il vous plaît !"

- M. PUIJALON.- "S'il vous plaît ?"
- **M. le Maire.-** "Qu'est-ce que vous voulez qu'on vous dise d'autre! Est-ce qu'ils ont des pissotières à Boulogne, vérifiez dans le Plan Local d'Urbanisme. Est-ce que vous vous êtes annoncé, monsieur ?"
- M. PUIJALON.- "Thomas PUIJALON."
- M. le Maire.- "Oh, il est là PUIJALON. Oh! Posez votre question."
- M. PUIJALON.- "Les élus de l'opposition de Boulogne s'inquiètent de l'impact climatique de ce projet."
- M. le Maire.- "Les élus de Boulogne, vous n'êtes pas élu de Boulogne! Vous devriez y aller."
- **M. PUIJALON.-** "On a failli y être. Dans ce projet de PLU, il y a une augmentation de la dette de Boulogne d'au moins 70 millions. Comme on a failli avoir une fusion lors du mandat précédent, nous allons prendre un principe de précaution..."
- **M. le Maire.-** "On a failli vous battre, il est dommage que vous soyez revenu. Écoutez, parlons de notre Ville, vous avez du mal ici alors ne gérez pas Boulogne."
- M. PUIJALON.- "On ne pouvait pas en parler au point précédent, nous allons parler de Boulogne."
- M. le Maire.- "Pourquoi ? On vous demande un avis, c'est tout."
- **M. PUIJALON.** "Tout à l'heure, vous avez parlé de l'A89, vous n'avez pas coupé l'orateur. Je n'ai pas compris qu'il y avait une bretelle d'accès d'Issy-les-Moulineaux à la A89 et on lui a laissé un quart d'heure de parole."
- **M. le Maire.-** "Je rendais hommage au Président et je vois que votre grossièreté est toujours la même. Vous ne ratez pas une occasion de mettre les pieds dedans!

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord."

Qui est contre l'approbation du PLU de Boulogne-Billancourt ?

Abstentions ? Adopté, merci. Unanimité. Non ?"

M. TANTI.- "On n'a pas droit aux explications, on vote contre."

Voté à main levée – Adopté à la majorité

Le Conseil municipal :

ÉMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Boulogne-Billancourt.

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 9 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET.

- 12. Approbation des statuts de la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- 13. Cession à la SEMADS des logements de l'OPH Seine Ouest Habitat implantés sur le territoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux
- 14 Cession d'actions détenues par la Ville d'Issy-les-Moulineaux dans le capital social de la SEMADS devenue société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- 15. Désignation des membres du Conseil de surveillance et du représentant de la Ville aux Assemblées Générales de la SEMADS devenue société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- 16. Création de la Société par Actions Simplifiée « Seine Ouest Aménagement et Développement » et approbation des statuts
- **M. le Maire.-** "Point n° 12. Approbation des statuts de la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine, Monsieur KNUSMANN."
- **M. KNUSMANN**.- "Je vous propose, Monsieur le Maire, une présentation générale pour les cinq délibérations qui suivent. Ce sont des délibérations qui ont été adoptées lors du Conseil municipal du 8 octobre dernier mais s'était posé un problème de délais de transmission des rapports et projets de délibération aux élus."
- M. le Maire.- "Vous faites ça pour faire plaisir à M. TANTI."
- M. KNUSMANN.- "Qui avait soulevé cet obstacle.

Il y avait un intérêt général à délibérer sur ces points, ne serait-ce que pour respecter la loi Elan. Dans ce type de situation, que nous avons été amenés à examiner, dans les conditions d'envoi telles qu'elles ont été faites, s'applique une jurisprudence du Conseil d'État, un arrêt d'Assemblée, qui est quand même la formation la plus élevée dans les diverses formations juridictionnelles du Conseil d'État, et qui donne aux décisions prises en Assemblée une valeur toute particulière.

Cette jurisprudence, je me permets de la citer pour ne pas en dénaturer la portée : « Si les actes administratifs doivent être pris selon les formes et conformément aux procédures prévues par les lois et règlements, un vice affectant le déroulement d'une procédure administrative préalable, suivie à titre obligatoire ou facultatif, n'est de nature à entacher d'illégalité la décision prise que s'il ressort des pièces du dossier qu'il a été susceptible d'exercer en l'espèce une influence sur le sens de la décision prise ou qu'il a privé les intéressées d'une garantie. »

Nous avons vu dans les débats qui ont entouré ces délibérations et dans les votes qui leur ont succédé, que le retard en cause a été sans influence sur le sens des délibérations qui ont été prises et n'a privé aucun membre du Conseil des garanties.

Nous aurions pu nous reposer sur cette jurisprudence qui aurait clos définitivement le débat. Par souci de sécurité juridique encore plus affirmé, nous avons souhaité remettre ces décisions à l'examen du Conseil d'aujourd'hui. Je proposerai, cet aspect d'erreur de forme étant réglé, que les votes opérés lois du Conseil d'octobre sur chacune de ces décisions soient reconduits si l'Assemblée en est d'accord."

- M. TANTI.- "Monsieur le Maire, nous ne sommes pas d'accord!"
- M. le Maire.- "Alors vous votez contre, c'est tout ?"
- **M. TANTI.** "Pas du tout. Nous avons l'intention d'approuver certaines de ces décisions puisque notre vote, la dernière fois, était lié à ce problème juridique.

À partir du moment où vous estimez qu'il est de plus grande sécurité de le repasser au vote, on revote délibération par délibération et nos votes ne seront pas les mêmes parce que cette fois-ci nous n'avons pas de problème juridique."

M. le Maire.- "Très bien. Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "Pas d'obstacle. Nous n'allons pas refaire le débat sur chacune des délibérations. Je propose que M. le Maire mette aux voix la délibération n° 12, qui avait fait à l'époque l'objet d'une adoption par 45 voix et 3 voix contre. Et ainsi de suite pour les délibérations."

M. le Maire.- "Approbation des statuts, qui est contre?

Abstentions ? Adopté. Merci."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

APPROUVE les statuts de la Société d'Economie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE, ci-après annexés.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Délibération n° 13"

M. KNUSMANN.- "La cession à la Semads des logements de l'OPH Seine Ouest Habitat implantés sur la Ville."

M. le Maire.- "Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

DECIDE d'émettre un avis favorable sur la vente des logements implantés sur son territoire appartenant à l'OPH Seine Ouest Habitat au profit de la SEMADS, devenue SEINE OUEST HABITAT & PATRIMOINE (SOHP).

PREND ACTE que la présente délibération sera notifiée au Préfet des Hauts-de-Seine, à la SEMADS et à l'OPH Seine Ouest Habitat.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 14."

M. KNUSMANN.- "Cession d'actions détenues par la Ville d'Issy-les-Moulineaux dans le capital social de la Semads devenue société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine."

M. le Maire.- "Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE la cession par la Ville d'Issy-les-Moulineaux 839 actions à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine au prix de 1 039 521 €.

AUTORISE la cession par la Ville d'Issy-les-Moulineaux d'une action à la commune de Boulogne-Billancourt pour une valeur de 1239 € correspondant à la valeur nominale décotée.

APPROUVE la modification de la composition du capital de la SEMADS qui découlera de ces opérations d'acquisition/cession.

Collectivités et actionnaires privés	Nombre d'actions	% du capital
EPT GPSO	169	2%
Boulogne-Billancourt	840	9%

Chaville	200	2%
Issy-les-Moulineaux	4 871	53%
Meudon	1 181	13%
Vanves	200	2%
Ville-d'Avray	200	2%
BNP PARIBAS	247	3%
CDC	382	4%
CDC Habitat	382	4%
MEDEF 92	100	1%
CCI	200	2%
FRANPART(Société Générale)	278	3%
Total	9 250	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous documents et actes y afférent.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

- M. le Maire.- "Après il y a une grande délibération, la n° 15."
- **M. KNUSMANN**.- "La désignation des membres du Conseil de surveillance et du représentant de la Ville aux Assemblées générales de la Semads devenue Seine Ouest Habitat et Patrimoine."
- M. le Maire.- "Alors, il faut présenter la liste, je suppose ?"
- **M. KNUSMANN.** "La dernière fois, la délibération a été adoptée par 38 voix contre 3 et 7 abstentions de l'opposition de gauche."

Mme VESSIÈRE.- "Ce sont les noms qui nous manquent !"

- M. KNUSMANN.- "Vous, vous aviez voté contre."
- **M. le Maire.-** "Les noms étaient, je vous les rappelle : André SANTINI, Fanny VERGNON, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Édith LETOURNEL, Claire GUICHARD, Sabine LAKE-LOPEZ, Tiphaine BONNIER et Christine HELARY-OLIVIER. On peut, si vous en êtes d'accord, voter à scrutin public, autrement il faut procéder au scrutin secret."
- **M. TANTI.-** "Nous n'allons pas vous demander un scrutin public, mais nous allons voter contre car, comme la dernière fois, vous avez refusé que quelques membres de l'opposition soient dans la composition."
- **M. le Maire.-** "C'est une habitude que nous avons maintenant généralisée avec l'expérience. Nous avons eu PUIJALON au Conseil de la Semads, nous n'en avons pas gardé un souvenir troublant.

Nous passons au vote.

Qui est contre? Six contre.

Abstentions? Trois autres.

Adopté. Merci."

Voté à main levée - Adopté à la majorité

Le Conseil municipal:

PROCEDE à la désignation des Conseillers municipaux pour siéger au Conseil de surveillance et représenter la Ville aux Assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) de la Société d'économie Mixte précitée :

La liste « Issy Ensemble !» présente les candidats suivants :

Conseil de surveillance :

- André SANTINI
- Fanny VERGNON
- Philippe KNUSMANN
- Ludovic GUILCHER
- Edith LETOURNEL
- Claire GUICHARD
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Tiphaine BONNIER
- Christine HELARY-OLIVIER

Représentation de la Ville aux Assemblées générales :

- André SANTINI

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de surveillance de la Société d'économie Mixte précitée et représenter la Ville aux Assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) :

SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE	Délégués au Conseil de surveillance
	-André SANTINI
9 sièges	-Fanny VERGNON
	-Philippe KNUSMANN
	-Ludovic GUILCHER
	-Edith LETOURNEL
	-Claire GUICHARD
	-Sabine LAKE-LOPEZ
	-Tiphaine BONNIER
	-Christine HELARY-OLIVIER

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON.

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET.

M. le Maire.- "Il y a encore un candidat de la liste pour l'Assemblée générale et je sais qui c'est, c'est moi. c'est le maire!"

- M. KNUSMANN.- "C'est le même vote, Monsieur le Maire."
- M. le Maire.- "Cela faisait l'objet du même vote ?"
- M. KNUSMANN.- "Nous revenons sur le vote de la deuxième partie de la n° 15 qui concerne le représentant de ladite société aux Assemblées générales pour laquelle nous avions voté pour M. le Maire."
- M. le Maire.- "On repasse au vote.

Qui est contre? Abstentions?

On voit votre sensibilité au logement social. Nous y serons très sensibles !

Adopté, merci."

Voté à main levée - Adopté à la majorité

SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE	Représentant aux Assemblées générales
1 siège	- André SANTINI

DIT que Les représentants de la Ville au sein du Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales de SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE sont autorisés à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Directoire ou le conseil de surveillance.

AUTORISE ses représentants à percevoir une indemnité de déplacement de 85,25 € pour les réunions instituées par SOHP, d'un jeton de présence de 90 € pour aux réunions au conseil de surveillance et aux assemblées générales et d'une indemnité de 90 € pour leur participation aux réunions de la commission d'appel d'offres.

PRECISE que l'indemnité de déplacement ne se cumule pas avec les autres indemnités et jetons de présence.

Adopté par 40 voix

Se sont abstenus: 6: Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Damien BALDIN,

Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 16, Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "La création de la société par actions simplifiée Seine Ouest Aménagement et Développement."

M. le Maire.- "Nous passons au vote pour cette société par actions.

Qui est contre ? Abstentions ? Toujours les mêmes.

Trois contre et 3 abstentions, c'est noté. Les autres sont pour, très bien."

Voté à main levée - Adopté à la majorité

Le Conseil municipal:

AUTORISE la création par SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) de la Société par Actions Simplifiées (SAS), dénommée « Seine Ouest Aménagement et Développement » dont le capital de 100 000 € sera détenu par la SEM SOHP.

APPROUVE les statuts de la Société par Actions Simplifiée « Seine Ouest Aménagement et Développement » tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté par 43 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI. Se sont abstenus : 3 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

V – CULTURE – FABIENNE LIADZÉ

17. Approbation du nouveau plan de récolement décennal des collections du Musée français de la Carte à jouer et Galerie d'histoire de la Ville.

M. le Maire.- "Approbation du nouveau plan de récolement concernent les collections de carte à jouer. Fabienne LIADZÉ."

Mme LIADZÉ.- "La loi 2020-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France fait obligation de procéder à un récolement des collections tous les dix ans. Le récolement, c'est l'opération qui consiste à vérifier sur pièces et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvre et catalogues.

Pour rappel, l'appellation musée de France a été délivrée par le ministère de la Culture au Musée français de la Carte à jouer et Galerie d'histoire de la Ville en 2002. C'est ainsi que le premier plan de récolement décennal des collections du Musée français de la Carte à jouer et Galerie d'histoire de la Ville portant sur la période 2004-2015 a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du jeudi 12 avril 2012. Son achèvement a été approuvé lors de la séance du jeudi 17 décembre 2015. Ce plan de récolement a permis de définir une planification..."

M. le Maire.- "Je vous interromps un instant, c'est quoi un plan de récolement ?"

Mme LIADZÉ.- "Je vous le rappelle. Le récolement, c'est l'opération qui consiste à vérifier sur pièces et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien..."

M. le Maire.- "C'est un inventaire."

Mme LIADZÉ.- "Tout à fait mais avec des règles très précises. Donc l'état du bien, son marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvre et catalogues."

M. le Maire.- "On fait cela avec le mobilier de l'État, et on découvre que quelques ministres ou fonctionnaires partent avec les fauteuils.

Là, je suis rassuré et réconforté. Finalement, on doit voter ?"

Mme LIADZÉ.- "Après cette première étape nécessaire à la mise en conformité de tous les biens, qui a eu lieu entre 2016 et 2020, qu'on appelle post-récolement, il vous est proposé, sur la base des conclusions du rapport joint à la présente délibération, d'approuver le nouveau plan de récolement décennal du musée pour la période 2016-2025.

Le plan détaillé figure dans le rapport annexé. Lors de la Commission des services à la population, vous nous avez interrogés sur le coût éventuel engendré par le plan de récolement décennal du musée. La mise en place de ce plan, je l'ai dit tout à l'heure, est une obligation réglementaire pour tous les musées de France. À ce titre, c'est une action qui fait partie des missions de conservation des équipes du musée. Le logiciel utilisé est un logiciel métier pour lequel des mises à jour régulières sont effectuées et intégrées au budget. Ce plan de récolement n'engendre pas de coût supplémentaire pour le musée.

Il faut préciser que cette validation conditionne l'octroi de toute subvention accordée sur projet par la Direction régionale des Affaires culturelles. C'est important et j'en profite pour vous informer que la Direction régionale des Affaires culturelles a approuvé, le 13 novembre d'hier dernier, le projet scientifique et culturel du musée que notre Conseil municipal avait déjà approuvé. Je tiens évidemment à remercier et saluer le travail des équipes du musée et de la Culture."

M. le Maire.- "Merci. Des questions?

Avis contraire? Abstentions?

Approuvé, unanimité. Merci."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de récolement décennal 2016-2025 du Musée Français de la Carte à Jouer et Galerie d'Histoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité

VI – RESSOURCES HUMAINES – NATHALIE PITROU

18. Mise en œuvre de la réforme du temps de travail à compter du 1er janvier 2021

M. le Maire. - "Point n° 18, la réforme du temps de travail, Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'approuver la réforme du temps de travail des agents de notre Ville qui devrait rentrer en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain. En octobre 2001, le Conseil a voté le protocole

d'accord l'application des 35 heures et des dérogations autorisées par les textes jusqu'à 37 heures hebdomadaires, qui étaient alors compensés par des RTT.

La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique nous a permis d'harmoniser la durée du travail des agents, tous statuts confondus, titulaires, stagiaires ou contractuels. Après une très large concertation avec nos organisations syndicales, les managers et plus largement l'ensemble des agents, qui a débuté dès début 2020 mais qui a bien sûr été interrompue pendant le confinement, il est proposé de fixer la durée annuelle du temps de travail à 1 607 heures pour tous.

Je tiens vraiment à féliciter et à remercier les équipes, les représentants des organisations syndicales et plus largement bien sûr l'ensemble des agents pour le travail considérable qui a été réalisé. Ce point a été voté à l'unanimité lors du Comité technique, le 26 novembre dernier.

Je vous remercie par avance de votre confiance pour un vote unanime pour ce point très important."

M. le Maire.- "Des questions ? Avis contraire ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la durée annuelle de travail du temps de travail est fixée à 1607 heures, pour l'ensemble des agents de la Ville.

DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la durée hebdomadaire moyenne de travail est fixé à 20h, 36h, 37h, 37h30 ou 38h30 selon les besoins des services ou des postes, avec des cycles de travail hebdomadaire, bi-hebdomadaire ou mensuel ou selon les plannings de vacances scolaires, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

ADOPTE le régime du temps de travail applicable aux agents municipaux selon les dispositions prévues dans le tableau annexé.

AUTORISE le Maire à apporter au régime du temps de travail les modifications jugées nécessaires, après consultation du Comité technique, et dès lors que ces modifications ne dénaturent pas ces nouvelles règles.

Adopté à l'unanimité

19. Autorisation annuelle de recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

M. le Maire.- "Point n° 19, Nathalie."

Mme PITROU.- "Il s'agit d'une délibération récurrente pour autoriser la Ville au recrutement d'agents contractuels lorsque certains services rencontrent des surcroîts d'activité ou pour pouvoir ponctuellement au remplacement d'agent en congés maladie, par exemple, qui occuperaient des emplois normés. La durée de ces contrats ne peut excéder six mois lorsqu'ils répondent à un accroissement saisonnier ponctuel et ils ne peuvent être renouvelés qu'une fois. Pour les autres, la durée maximale est fixée à douze mois.

Ce point a également été voté à l'unanimité lors de notre dernier Comité technique. Je vous remercie"

M. le Maire.- "Des questions?"

Mme VESSIÈRE.- "J'aurais une question, s'il vous plaît. Combien y a-t-il eu de recrutements temporaires en 2019 ou en 2020 suivant les chiffres dont vous disposez aujourd'hui et pour quels équivalents temps plein ?"

Mme PITROU.- "Je vous communiquerai cela ultérieurement, je ne les ai pas en tête. Il n'y a jamais eu d'abus. Monsieur le Maire a toujours demandé à veiller à limiter au maximum ce type de recrutement et uniquement dans les cas exceptionnels."

M. le Maire.- "Et vous répondez dans les huit jours."

Mme VESSIÈRE.- "Cela n'a rien à voir avec les abus! C'était juste pour avoir une idée."

M. le Maire.- "Vous avez raison, madame. J'ai entendu tout à l'heure que des réponses n'avaient été apportées, ce n'est pas normal. Je le dis gentiment aux adjoints. Pareil pour le courrier quand on écrit et qu'il n'y a pas de réponse. Il ne faut pas faire ça deux fois. Je n'aime pas beaucoup. C'est l'image de notre Ville. Il faut répondre. Merci Nathalie.

Avec cette réserve d'une réponse prochainement, qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels :

- pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs en application de l'article 3-1° de la loi n'°84-53 précitée.
- pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs en application de l'article 3 – 2° de la loi n'°84-53 précitée.

A ce titre, il sera possible de recruter des agents dans les cadres d'emplois suivants :

- filière administrative : Attaché / Rédacteur / Adjoint administratif
- filière technique : Ingénieur / Technicien / Adjoint technique
- filière culturelle : Adjoint du patrimoine / Assistant de conservation Patrimoine et Bibliothèques / Attaché de conservation du patrimoine / Bibliothécaire
- filière animation : Animateur / Adjoint d'animation
- filière médico-sociale : Puéricultrice / Infirmière / Educateur de jeunes enfants / ATSEM / Agent social / Auxiliaire de puériculture

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

- 20. Approbation d'une modification n° 3 relative au lot n° 4 (assurance statutaire) du marché d'assurances de la Ville.
- M. le Maire.- "Point n° 20, Nathalie, une modification pour l'assurance."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Par cette délibération, je sollicite votre approbation pour signer une troisième modification sur le lot n° 4 du marché d'assurance qui nous lie à Gras Savoye en tant que mandataire.

En 2016, la Ville a signé un contrat d'assurance statutaire avec Gras Savoye au titre de la CNP. Ce contrat a été signé pour cinq ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Il nous permet d'obtenir le remboursement partiel de la rémunération brute des agents placés en arrêt de travail pour des raisons de santé, lorsqu'ils sont affiliés à la CNRACL.

Deux modifications ont déjà été votées et signées portant pour la première sur le taux de cotisation et le niveau des remboursements prévus pour la Ville, pour la seconde, uniquement sur le niveau des remboursements.

Pour ce troisième avenant, après des négociations serrées pour lesquelles je remercie l'ensemble des services, avec notre mandataire Gras Savoye, le taux de remboursement de la Ville va passer de 80 à 55 % à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les risques de longue maladie, maladie ordinaire et maternité et de 100 à 55 % pour les accidents du travail et maladies professionnelles. Les services ont réussi à maintenir toutes les autres dispositions dont le taux de cotisation et surtout les 2 000 jours de franchise, cumulés par an.

La perte du remboursement pour la Ville est évaluée à environ 174 000 euros mais reste variable puisque dépendante du nombre d'agents placés en maladie.

Une réflexion va être menée quant au maintien de cette assurance si les conditions devaient encore être amoindries. À ce stade, la Ville reste gagnante en partie grâce au taux d'absentéisme peu élevé pour maladie ordinaire. Cette modification n'entraîne aucune incidence pour les agents puisque le lot n° 4 ne concerne que l'assurance statutaire.

Ce point a été voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors du dernier Comité technique. Je vous remercie."

M. BART.- "Une question sur la chute du taux de remboursement de 80 à 55 % pour les longues maladies et de 100 à 55 % pour les risques accidents de travail. Comment comprendre cette baisse ? Y a-t-il trop de longues maladies ? Trop d'accidents du travail ? Pourquoi l'assureur nous a imposé cette baisse ?"

Mme PITROU.- "Tous les ans, ce type d'assurance revoit les conditions et, au contraire, c'est parce qu'on est plutôt une bonne Ville. Ils ne s'y retrouvent pas, ils veulent diminuer au maximum pour que nos cotisations puissent palier les frais entraînés avec des contrats sur d'autres Villes où le taux d'absentéisme serait plus élevé. Je vais vous l'expliquer sur le point suivant, après le vote de celle-ci.

Je vais vous demander de nous autoriser à une démarche pour nous permettre de négocier le mieux possible les prochaines conditions d'un potentiel contrat."

M. le Maire.- "Nous allons y revenir. Nous passons au vote de la délibération n° 20.

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal:

APPROUVE la modification n°3 au lot n°4, assurance statutaire, du marché d'assurances de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le groupement GRAS SAVOYE (mandataire) / CNP Assurances (assureur) ladite modification.

PRECISE que la modification n° 3 au lot n° 4 ne modifie pas le taux de cotisation et le montant de cotisation. Il n'a donc aucune incidence financière.

PRECISE que la modification n° 3 au lot n° 4 prendra effet à compter du 1er janvier 2021.

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

- 21. Mandat au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour participer à une mise en concurrence visant à conclure un contrat d'assurance pour les risques statutaires.
- M. le Maire.- "Nous passons à la délibération n° 21, Nathalie."

Mme PITROU.- "Il s'agit de solliciter votre autorisation pour nous permettre de rejoindre à l'étude qui va être réalisée par le CIG, en leur donnant mandat pour négocier en notre nom ainsi que de nombreuses autres Villes un marché global.

Cette démarche ne nous engage en rien. Parallèlement, la Ville va également lancer un nouveau cahier des charges pour prospecter de son côté. Nous aviserons, à ce moment-là, pour le contrat le plus intéressant dans des conditions optimales et optimisées. Si jamais aucune offre ne devait correspondre, peut-être sera-t-il proposé de mettre fin à ce type de contrat en rien obligatoire."

M. le Maire.- "Des questions? Vous êtes d'accord?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

DECIDE de charger le Centre de Gestion de la Petite Couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la Ville des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

PRECISE que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
 - o décès.
 - accidents du travail, maladies professionnelles (indemnités journalières et frais de soins).
 - o incapacité temporaire de travail invalidité :
 - maladie ordinaire,
 - congés de longue maladie et de longue durée, disponibilité pour maladie, temps partiel thérapeutique, invalidité,
 - maternité, paternité et adoption,

PRECISE que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 3 ou 4 années, à compter du 1er janvier 2022 ;
- régime du contrat : capitalisation.

PREND ACTE que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité

2. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- "Point n° 22, le tableau des effectifs, Nathalie."

Mme PITROU.- "C'est le traditionnel tableau des effectifs qui porte à 974 le nombre de postes ouverts sur la Ville. Le tableau a été voté à l'unanimité lors du dernier Comité technique."

M. le Maire.- "Quand j'ai été élu, il y a 40 ans, il y avait 1 000 fonctionnaires. Aujourd'hui, il y en a 979 et la population a quand même progressé passant de 45 000 à bientôt 80 000. C'est pas mal et on a des gens qui font bien leur travail.

Des questions ? Avis contraire ?

Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 08 octobre 2020	Création de poste	Ouverture de poste pour recruteme nt réussite concours avancemen t de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutemen t réussite concours avancemen t de grade promotion interne	Suppressio n de postes
Collaborateu	rs de cabinet	3	0	0	0	0
• Emplois fonct	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000	5	0	0	0	0
A	hab. Directeur général des services		0	0	0	0
	1	6	0	0	0	0
Filière admin	istrative Attaché	41	0	0	2	1
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	23	0	0	0	0
Α	Attaché TNC	1	0	0	0	0
Α	Directeur territorial	2	0	0	0	0
В	Rédacteur	18	1	1	1	0
В	Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
В	Rédacteur principal de 2ème classe	11	0	1	0	0
С	Adjoint administratif territorial	53	0	0	0	0
С	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	0	0	1	0
С	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	39	0	2	0	1
		228	1	4	4	2

• Filière animation

В	Animateur	3	0	0	0	0
В	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
В	B Animateur principal de 2ème classe		0	0	0	0
С	Adjoint territorial d'animation	9	0	0	0	0
С	C Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe		0	0	0	0
С	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
		23	0	0	0	0

• Filière technique

А	Ingénieur	7	0	0	0	0
А	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
В	Technicien	3	0	0	0	0
В	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
В	Technicien principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
С	Adjoint technique territorial	122	0	0	0	0
С	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	15	0	0	3	0
С	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	88	0	0	4	0
С	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	4	0	0	0	0
С	Adjoint technique territorial TNC	48	0	0	0	0
С	Agent de maîtrise	9	0	7	0	0
С	Agent de maîtrise principal	30	0	0	0	0
		335	0	7	7	0

• Filière sportive

А	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
В	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
В	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe		0	0	0	0
B Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe		1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

• Filière culturelle

	In 6 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				1 .	
А	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	0	0	0
А	Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	1	0	0	0	0
А	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
Α	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
А	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
Α	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
Α	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
Α	Bibliothécaire territorial	3	0	0	0	0
Α	Bibliothécaire territorial principal	3	0	0	0	0
В	Assistant de conservation	6	0	0	0	0
В	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
В	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
В	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
В	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0

В	B Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC		0	0	0	0
В	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
В	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
С	Adjoint territorial du patrimoine	10	0	0	0	0
С	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
С	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	12	0	0	0	0
С	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0
		78	0	0	0	0

• Filière médico-sociale

Α	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
А	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1	0	0
А	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
Α	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	1	0
Α	Puéricultrice de classe normale	4	0	0	0	0
А	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
А	Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	12	0	0	0	0
А	Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	25	0	1	0	0
А	A Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle		0	0	0	0
С	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	29	0	0	1	0
С	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	60	0	0	0	0
С	Agent social	65	0	0	0	0
С	Agent social principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
С	Agent social principal de 2ème classe	28	0	0	0	0
С	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	0	0	0	0
С	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	19	0	0	0	0
Α	Médecin de 1ère classe	1	0	0	1	0
А	Médecin hors classe	0	0	1	0	0
В	Technicien paramédical de classe normale	1	0	0	0	0
		295	0	3	3	0

975	1	1/	1/1	2
313		1	1	

Effectifs après la modification du 8 octobre 2020	975
Créations de Postes	1
Ouvertures de Postes	14
Fermetures de Postes	14
Suppressions de Postes	2
Nouveaux effectifs	974

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

23. Modification du tableau des emplois et autorisation du recrutement de deux agents contractuels de catégorie A et d'un agent contractuel de catégorie B

M. le Maire.- "Nathalie, enfin, pour le tableau des emplois et autorisation de recrutement."

Mme PITROU.- "Ce dernier point est également une délibération récurrente. C'est le dernier point des Ressources Humaines, il s'agit d'adopter le tableau des emplois qui renseigne pour chacun des 974 postes, le service, le cadre d'emploi et qui précise le poste.

Il s'agit également d'autoriser la Ville à recruter trois agents contractuels, conformément à ce qui est prévu et autorisé par les textes en vigueur.

Ce point a également été voté à l'unanimité lors du dernier Comité technique et soyez assurés de toute l'attention portée par les organisations syndicales sur tout ce qui relève des emplois contractuels. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Des questions?

Avis contraire? Abstentions? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions d'inspecteur de salubrité pour une durée d'un an renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- assurer le contrôle et la prévention des règles de salubrité de l'habitat : réalisation d'enquête de salubrité publique et habitat, mise en œuvre des procédures de péril et d'insalubrité, suivi des mises en demeure des ravalements de façades ;
- contrôler l'hygiène des commerces de bouche ;
- gérer les nuisances sonores (chantiers, activités commerciales, voisinage) ;
- contrôler la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public : organisation et supervision des Commissions Communales de Sécurité (CCS) et d'accessibilité dans les ERP et participation aux Commissions Départementales de Sécurité (CDS), instruction des PC et ACAM, conseil auprès des services municipaux, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvres et des administrés sur la sécurité incendie notamment dans le cadre de manifestions exceptionnelles.

<u>Grade d'assimilation :</u> technicien principal de 2^{ème} classe.

<u>Niveau de rémunération :</u> en référence à la grille indiciaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe au 2^{ème} échelon (indice brut 399 – indice majoré 362).

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade de technicien principal de 2ème classe.

<u>Diplôme</u>: formation supérieure Hygiène Sécurité Environnement.

<u>Expérience professionnelle</u>: une expérience dans le domaine de l'hygiène et sécurité, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de médecin de prévention pour une durée d'un an renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- assurer le suivi médical des agents en réalisant les visites médicales périodiques ainsi que toutes visites médicales à la demande de l'agent, de son chef de service ou de l'employeur et vérifier la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé ;
- assurer une surveillance médicale particulière pour les agents ayant des problématiques de santé avérées qu'ils soient en poste ou en congé longue maladie/longue durée ;
- délivrer les aptitudes et préconiser, si nécessaire, des aménagements de poste ou des conditions d'exercice :
- assurer des actions en milieu de travail telles que des visites sur site, des actions de sensibilisation aux risques, des analyses de poste, etc. ;
- conseiller les chefs de service et la direction des ressources humaines sur la meilleure façon de maintenir l'agent en poste tout en respectant ses contre-indications médicales ;
- participer aux réunions des agents dits fragilisés et y apporter une expertise médicale ;
- participer au CHSCT.

Grade d'assimilation : médecin Hors Classe.

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade de médecin hors classe échelon spécial (HEB bis 3).

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade de médecin hors classe.

<u>Diplôme</u>: médecin du travail, inscrit au Conseil de l'ordre des médecins.

Expérience professionnelle : une expérience dans le domaine de la médecine de prévention, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions d'éducateur de jeunes enfants pour une durée d'un an renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- Identifier les besoins et les difficultés des enfants
- observer et accompagner le développement des enfants ;
- organiser et animer les activités en cohérence avec le projet pédagogique ;
- coordonner les équipes :
- aménager l'espace de vie de l'enfant ;

- mettre en place le projet pédagogique en relation avec l'équipe de direction.

Grade d'assimilation : éducateur de Jeunes enfants de 2ème classe

<u>Niveau de rémunération</u>: en référence à la grille indiciaire du grade d'éducateur de jeunes enfants – 2ème échelon (IB 422, IM 375).

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade des éducateurs de jeunes enfants.

Diplôme : diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

<u>Expérience professionnelle</u>: une expérience dans le domaine de la petite enfance, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

VII - ÉDUCATION - BERNARD DE CARRÈRE

- 24. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement d'établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire 2020-2021
- **M. le Maire**.- "C'est M. de CARRÈRE qui prend la suite pour la n° 24 : Participation aux dépenses de fonctionnement d'enseignement privé."
- M. de CARRÈRE.- "C'est aussi une délibération habituelle en cette période de l'année. Il s'agit de voter les attributions de subventions aux écoles privées sous contrat sachant qu'il y a deux catégories. Les écoles privées d'Issy-les-Moulineaux, Sainte-Clotilde et Tarkmantchatz, ou assimilées, des écoles qui accueillent des enfants en situation de handicap ailleurs mais qui assimilées légalement à des écoles de la Ville. Enfin, des écoles situées sur le territoire de GPSO mais hors d'Issy-les-Moulineaux.

Les montants unitaires sont sans changement. Ce qui change, évidemment, c'est le nombre d'enfants dans chacune de ces écoles. Vous trouverez la liste des écoles concernées, le nombre d'enfants concernés et le montant résultant de subventions à attribuer à chacune de ces écoles."

- M. le Maire.- "Des questions ?"
- M. VERNET.- "La délibération montre très clairement les règles à appliquer, en particulier la séparation entre ce qui est contribution obligatoire et facultative. Serait-il possible d'avoir non seulement les principes, mais également le montant que cela représente parmi ces 300 000 euros, d'avoir la séparation entre ce qui est du domaine obligatoire de la loi et ce qui est un choix volontaire de la Ville d'apporter une aide supplémentaire à ces écoles ? Enfin, par un décret du 30 décembre 2019, les communes peuvent bénéficier d'une compensation de l'État liée à la scolarisation des enfants qui a été abaissée à 3 ans dans les écoles privées sous contrat. Est-ce que la Ville bénéficie de cette compensation et pour quel montant ?"
- M. le Maire.- "D'autres questions ?"
- **M. BALDIN.** "J'aimerais que vous nous expliquiez, alors que la Ville bénéficie d'un service d'éducation publique absolument formidable, surtout en temps de crise, pourquoi apporter des subventions à des établissements privés sous contrat catholique hors de la Ville ?"
- M. le Maire.- "C'est une tradition chez nous. Monsieur de CARRÈRE ?"
- M. de CARRÈRE.- "Effectivement, nous avons l'habitude, toutes les villes ne le font pas, de verser des subventions, moindres que pour les écoles de la Ville mais des subventions néanmoins, aux écoles situées sur le territoire de GPSO.

Deux raisons à cela, une première géographique. Par exemple, des familles vivent à la Ferme, ou sur l'île Saint-Germain, pour lesquelles il est plus simple d'aller dans une école soit de Meudon, soit de Boulogne, plutôt que d'envoyer les enfants à Sainte-Clotilde, c'est la première raison. La deuxième est plus philosophique et générale. Nous n'avons pas sur la ville d'Issy-les-Moulineaux d'école pour les

élèves de confession juive. Par souci d'égalité avec l'enseignement catholique, si nous voulons permettre à ces enfants de fréquenter une école, il nous faut les ouvrir, et en particulier à Boulogne. Voilà pour votre première question.

Pour la compensation de l'État pour la scolarisation des enfants de 3 ans, nous ne sommes pas vraiment concernés, nous ne rentrons pas dans cette catégorie-là.

Enfin, j'ai oublié la première question."

- M. BALDIN.- "La différence entre part obligatoire et part facultative de la subvention."
- M. de CARRÈRE.- "Je vérifierai mais il me semble que c'est obligatoire quand c'est sur la ville et facultatif, ce qui est extérieur à la ville."
- M. le Maire.- "Nous passons au vote."
- M. BALDIN.- "Peut-on mettre dans la même délibération..."
- **M. le Maire.-** "Vous nous faites le coup à chaque fois, nous maintenons une seule délibération pour montrer que nous appliquons les règles à tous les enseignements."
- **M. BALDIN.** "Il s'agit de deux lois différentes. Celle de 2019 qui est une nouveauté du financement de l'école maternelle privée et celle de 2009 qui, justement, ne rend pas obligatoire les subventions à des écoles privées, maternelles, élémentaires et collèges, en dehors de la commune. Ce sont donc deux délibérations différentes. Je ne vois pas pourquoi on voterait de manière identique."
- M. de CARRÈRE.- "On l'a toujours fait."
- M. BALDIN.- "La tradition est un peu courte comme explication d'une politique publique."
- M. le Maire.- "L'ineptie de la question est plutôt longue."
- **M**. **de CARRÈRE**.- "Dites carrément que vous ne voulez pas voter les subventions pour les écoles de l'extérieur, cela aura au moins le mérite de la franchise."
- M. le Maire.- "Pour la franchise, on les a vus sur le vote de l'Arménie, ils ne manquent pas de courage.

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Avis contraires? Abstentions?

Les trois de gauche, contre ou abstention ? Contre, bien sûr. C'est la grande démocratie.

Nous, nous respectons les parents, c'est tout."

Voté à main levée - Adopté à la majorité (3 contre)

Le Conseil municipal:

DÉCIDE que la Ville d'Issy-les-Moulineaux participera aux dépenses de fonctionnement des écoles d'enseignement privé, pour l'année scolaire 2020-2021, au prorata du nombre d'élèves isséens présents dans les établissements.

FIXE le taux de cette participation à :

- 799 € par élève et par an en maternelle et en élémentaire pour les écoles « SAINTE-CLOTILDE » et « TARKMANTCHATZ », à Issy-Les-Moulineaux, ainsi que pour l'école de l'hôpital de jour pour enfants « LES LIERRES » à Sèvres, l'unité d'enseignement de l'Institut d'Education Motrice « LE CHATEAU DE BAILLY » à Bailly et « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS » à Paris ;
- 384 € par élève et par an en élémentaire et 192 € par élève et par an en maternelle pour les six écoles privées sous contrat d'association situées sur le territoire de GPSO: « DUPANLOUP », « RAMBAM », « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP » à Boulogne-Billancourt, « LA SOURCE », « SAINT-JOSEPH de BELLEVUE », « NOTRE-DAME » à Meudon.

DIT que compte tenu des effectifs fournis par les écoles concernées, le montant de ces participations s'élèvera à :

- 248 489 € pour l'école « SAINTE-CLOTILDE »,
- 7 990 € pour l'école « TARKMANTCHATZ »,
- 1 598 € pour l'école de l'hôpital de jour « LES LIERRES »,
- 799 € pour l'unité d'enseignement de l'IEM « LE CHATEAU DE BAILLY »
- 799 € pour « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS »,
- 1 344 € pour l'école « DUPANLOUP »,
- 7 296 € pour l'école « RAMBAM »,
- 2 688 € pour l'école « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP »,
- 3 264 € pour l'école « LA SOURCE »,
- 9 024 € pour l'école « SAINT-JOSEPH DE BELLEVUE »,
- 22 464 € pour l'école « NOTRE-DAME ».

PRÉCISE que pour l'année scolaire 2020/2021, ces dépenses représentent un montant total de 305 755 € pour 467 élèves.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions qui concrétiseront les participations de la Ville avec les établissements concernés.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté par 46 voix

Ont voté contre : 3 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

- 25. Désignation des représentants des usagers pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), section restauration scolaire, pour l'année 2021
- **M. le Maire**.- "Numéro 25, désignation des représentants pour la commission consultative des services publics, Monsieur de CARRÈRE ?"
- M. de CARRÈRE.- "C'est une délibération habituelle après la rentrée scolaire. Vous savez que nous avons deux sections dans notre Commission consultative des services publics locaux et l'une de ces commissions est spécifiquement dédiée à la restauration scolaire.

Elle se compose de six membres désignés à la proportionnelle par les fédérations et les associations de parents d'élèves et, après les résultats des élections, nous avons dans cette commission trois représentants de la FCPE, un représentant de la PEEP et deux représentants des associations indépendantes de parents d'élèves. Par ailleurs, nous avons deux représentants des directions d'école.

Cette commission nous est particulièrement utile pour pouvoir sans cesse ajuster et améliorer la restauration scolaire. Elle est complétée d'ailleurs par une Commission des menus qui fonctionne aussi extrêmement bien.

Vous avez le nom des personnes désignées par les fédérations et les associations et nous vous demandons de voter en leur faveur. Merci."

- M. le Maire.- "Des questions?"
- **M. TANTI.** "Monsieur le Maire, comme d'habitude et toujours pour la même raison, je rappelle que je suis l'un des corédacteurs des statuts, j'estime que la place donnée aux associations isolées de la Ville n'est pas justifiée dans la répartition et, en conséquence, je voterai comme d'habitude contre parce que j'estime que c'est une mauvaise interprétation du texte tel qu'il a été écrit et de l'esprit dans lequel il a été écrit. J'espère que ceux qui, par habitude, votaient toujours contre avec moi le feront encore cette fois-ci."
- M. le Maire.- "Monsieur de CARRÈRE ?"
- M. de CARRÈRE.- "Je ne fais pas les élections, j'en prends acte. Les parents ont voté à 40 % pour les associations locales de défense des intérêts sur telle ou telle école : la FCPE a fait 43 %, les

indépendants 40 et quelques pourcents et la PEEP a fait 13 ou 14 %. Donc, nous appliquons à la proportionnelle. Je ne vois pas comment je peux faire autrement."

- **M. TANTI.-** "Jusqu'à nouvel ordre, ils ne constituent pas une seule association, c'est un regroupement qui arrange la mairie et c'est la raison pour laquelle je vote contre."
- M. de CARRÈRE.- "Je n'ai pas voté à la place des parents."
- **M. TANTI.** "Ils ont voté pour une association de l'école Tartempion, pas pour un regroupement hétéroclite d'associations de plusieurs écoles."
- M. le Maire.- "Monsieur Tartempion, j'ai hâte de le connaître, il pourra mettre un peu d'ordre dans les associations.

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Monsieur TANTI, vous êtes un peu seul là."

Voté à main levée - Adopté à la majorité (contre de M. TANTI)

Le Conseil municipal:

PROCEDE à la nomination des représentants des associations de parents d'élèves, titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section restauration scolaire, pour l'année scolaire 2021 :

- Samuel RONFARD, titulaire
- Céline GUIGNARD, titulaire
- Loïc PANADOU, titulaire
- Ingrid MAECHEL, titulaire
- Sandra POULARD, titulaire
- Nelson RODRIGUES, titulaire

- Yannick BOUTY, suppléant
- Malika BELYAZID, suppléante
- Aude LAPINTE, suppléante
- Stenka QUILLET, suppléante
- Vanessa KYC, suppléante

PRECISE que les directeurs dont les noms suivants seront également associés aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, avec voix consultative, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Mme Véronique KERMAREC, Directrice de l'école maternelle les Varennes
- Mme Cécile AZARI, Directrice du groupe scolaire le Petit Train Vert Robert Doisneau

PRECISE que seront également associés aux travaux de la Commission, à titre d'experts, les personnalités suivantes :

- le Directeur Général Adjoint des services chargé de l'Education,
- le directeur du service Éducation,
- le responsable de la Restauration Scolaire,
- un responsable d'office ou son responsable,
- un coordinateur du temps du midi ou son responsable.

Adopté par 48 voix

A voté contre : 1 : André TANTI

- 26. Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la restauration scolaire.
- **M. le Maire**.- "Nous passons au point n° 26, procédure de délégation de service public pour la restauration. C'est Monsieur de CARRÈRE qui revient."
- **M**. **de CARRÈRE**.- "Je vous informe que notre contrat de restauration scolaire se termine en septembre 2022, il nous faut donc engager le processus visant à l'attribution d'un nouveau marché.

Je rappelle que nous avions déjà, depuis de nombreuses années, opté pour une délégation de service public sur un périmètre complet, c'est-à-dire que le prestataire a la charge de la fabrication et de la livraison des repas, la livraison des repas se faisant en liaison froide entre la cuisine centrale et les différentes écoles.

Les autres domaines de compétences du prestataire sont la maintenance technique des différents espaces de restauration dans les écoles et enfin, la gestion du personnel qui, dans les écoles, réchauffent les repas et les servent aux enfants. Cette dernière rubrique ne concerne pas toutes les écoles parce que nous transférons régulièrement des écoles sous la responsabilité du prestataire.

Voilà la situation actuelle et nous vous proposons de lancer une procédure pour un nouveau marché de délégation de service public pour couvrir la période allant de 2022 à 2028.

Le cahier des charges a déjà commencé à faire l'objet d'une très vaste opération de concertation avec les familles et justement avec la Commission consultative de la restauration scolaire dont vous avez accepté de nommer les différents membres lors de la délibération précédente.

Voilà ce que nous pouvons dire sur le lancement de cette procédure. Nous avons l'air d'être très en avance mais l'élaboration du cahier des charges, la concertation que nous souhaitons faire, le lancement de l'appel d'offres, éventuellement le transfert du personnel du prestataire actuel vers le nouveau prestataire, tout cela demande du temps et il est largement temps que nous nous préoccupions de cette question."

M. le Maire.- "Des questions?"

Mme CORDIER.- "Nous pensons que c'est une belle opportunité pour continuer à améliorer ce service public et il faut impérativement associer les parents d'élèves à la construction des indicateurs de qualité.

Je pense à deux indicateurs. Le premier est de rassurer les parents sur la qualité écologique des produits pour la santé des enfants or, le système de comptabilisation actuel sur les produits bio ne véhicule pas beaucoup d'informations. Par exemple, en tant que parent d'élèves, j'aurais besoin d'être rassurée que les produits qui concentrent fortement les pesticides, comme les carottes ou les pommes, seraient exclusivement biologiques.

Nous demandons un atelier de coconstruction avec les représentants de parents d'élèves pour qu'ils puissent exprimer quels indicateurs permettraient de les rassurer au quotidien.

Un deuxième indicateur objectif est celui de la qualité gustative générale et nous regrettons que la charrue soit mise avant les bœufs c'est-à-dire que le moyen, qui est la délégation de service public, soit d'ores et déjà défini alors que cela a suscité un débat en Commission. On se sent un peu dogmatique sur les solutions alors que le choix devrait être guidé par l'efficacité du service public et le service rendu à nos enfants. Nous demandons la réouverture d'un débat, il nous semble que nous en avons le temps."

- M. le Maire.- "Des questions?"
- M. le Maire.- "Monsieur BART, vous êtes en forme ce soir."
- **M. BART.-** "Oui. Ma question fait écho à la remarque de Floraine CORDIER. GPSO représente une population de 300 000 habitants, des Villes de cette taille ont rouvert des cuisines centrales sans délégation de service public donc on pourrait se demander s'il ne serait pas intéressant de rouvrir une cuisine centrale, pour une meilleure qualité et traçabilité des aliments que nous proposerions à nos enfants.

Le lancement de cette procédure de DSP s'effectue sans cahier des charges, ni ici, ni en Commission, c'est regrettable car il aurait eu le mérite de préciser la direction souhaitée."

- **M. LEFÈVRE.-** "On peut se permettre de vous interpeller, Monsieur TANTI, pour avoir votre opinion sur le propos de M. BART au sujet de cuisine centrale réinternalisée ?"
- M. TANTI.- "Monsieur LEFÈVRE, deux choses.

M. le Maire nous a expliqué qu'on était passés de 1 000 à 975 entre le début de son mandat et aujourd'hui. Quand il a commencé, il y avait une cuisine centrale et des personnes qui y travaillaient donc il faudrait ajouter tous ces personnels et tous ceux qui sont partis à GPSO. On pourrait faire un bilan complet pour savoir si effectivement il y a eu une telle diminution dans les effectifs, c'est le premier point.

En ce qui concerne ce problème, Monsieur LEFÈVRE, récemment dans la fin de mes fonctions, il se trouve que j'étais dans le sud et que j'ai été visité la trésorerie municipale de Nice et j'ai discuté avec les personnes qui me disaient avoir énormément de comptes, de budgets, etc. J'ai fait le ratio : ils ont

deux fois plus de monde que nous n'en avons dans une Ville comme Issy. Il se trouve que Christian ESTROSI a tout réintégré, en particulier, les affaires de cuisine centrale.

Je regarde ce qui se passe dans les communes de 300 000 habitants aujourd'hui et beaucoup de ces communes ont recréé des cuisines centrales alors qu'elles avaient fait de la délégation de service public.

Pendant la campagne, nous avions dit que nous voulions revisiter les délégations de service public. Tout le monde sait que je suis très favorable aux délégations de service public, je les ai gérées et développées mais j'estime aujourd'hui que, dans un certain nombre de cas, il convient de réexaminer le problème.

À la taille de GPSO, j'estime qu'une étude est peut-être à faire. Je vous concède que sur la Ville, une cuisine centrale n'aurait pas d'intérêt mais, à la taille de GPSO, on peut se poser la question et c'est à ce niveau qu'on pourrait poser la question.

Probablement que des maires ont leur cuisine et autres, mais enfin on se demande quelquefois à quoi cela sert d'être associés si c'est pour afficher un ensemble qui fait plus de 300 000 habitants et ne pas avoir de réflexion sur un sujet comme celui de la restauration scolaire."

- **M. le Maire**.- "Je voudrais être sûr qu'une cuisine pour 300 000 habitants soit capable de fournir du bio, de la qualité. Enfin. Monsieur de CARRERE ?"
- **M. TANTI.-** "C'est bien la raison pour laquelle je disais : allons étudier ce qui se passe dans des villes comme Nice ou Strasbourg, Bordeaux ou Nantes, pour voir ce que font des villes de la taille de GPSO."
- M. de CARRÈRE.- "Nous avons regardé. Le débat n'est pas cuisine centrale ou externalisation puisque beaucoup des communes, qui ont choisi d'opter pour une cuisine centrale ou de garder leur cuisine centrale, ont concédé la gestion de cette cuisine centrale à l'extérieur donc le débat n'est pas cuisine centrale ou délégation de service public. Antony a une cuisine centrale, elle est concédée à une entreprise privée.

La problématique de la restauration salaire, ce n'est pas que la fabrication des repas mais aussi acheter les ingrédients et c'est infiniment plus compliqué que de cuisiner. C'est de plus en plus compliqué donc quand on vous dit qu'il faut avoir une cuisine centrale, il faut aussi et surtout avoir un service achat.

Acheter des produits bio locaux, des produits avec les procédures des marchés publics, c'est une gageure impossible à tenir donc de plus en plus de communes ont opté pour une délégation de service public.

Sur les questions que vous posiez sur le fait de rassurer les parents, nous avons un cahier des charges avec actuellement, 60 % de produits de développement durable dans lesquels nous entendons des produits bio, des produits locaux, des produits en circuit court et des produits labellisés.

Nous sommes très en avance par rapport aux exigences de la loi Égalim qui date d'il y a deux ans, qui nous donne des objectifs pour dans deux ans, donc cela va nous donner quand même une pression importante parce que nous sommes très en avance mais du fait que toutes les collectivités locales vont devoir améliorer la qualité de leurs repas sous pression de la loi, nous allons nous faire rattraper. Cela signifie que nous devons maintenir un bon niveau, pour ne pas dire un excellent niveau, pour rassurer les parents comme vous dites.

J'ai un indicateur personnel : le taux de fréquentation de la restauration scolaire à Issy-les-Moulineaux. Nous sommes l'une des villes des Hauts-de-Seine, pour ne pas dire la Ville, dans laquelle il y a la plus grosse fréquentation de la restauration scolaire par les enfants. Chaque année, je me dis que l'on a atteint le maximum, qu'on ne peut pas avoir plus et, tous les ans, on grappille encore quelques pourcentages de fréquentation.

Ce que je vous dis là n'est pas vrai pour la rentrée scolaire 2020 puisqu'avec le Covid, le télétravail et autres, des habitudes différentes sont prises par les parents donc par les enfants et on a tout de même moins de repas en 2020. Mais je pense qu'au fur et à mesure que la situation sanitaire s'améliorera, on retrouvera un niveau équivalent.

Sur la qualité gustative des repas, c'est un enjeu important, je le disais. La Commission des menus avec les parents nous incite aussi à améliorer les choses considérablement. Par ailleurs, un juge de paix est de regarder combien d'aliments sont jetés après les repas et nous recueillons les statistiques, école par école. Nous savons ce qui a bien été consommé et ce qui a été moins bien consommé et nous transmettons tout cela à notre prestataire, à charge pour lui d'améliorer la fois suivante. C'est un travail permanent.

Sur l'intérêt d'une délégation de service public ou d'une cuisine centrale, je pense qu'on l'a évoqué.

Sur l'absence du cahier des charges, nous sommes au lancement de la procédure et des réunions ont eu lieu et auront lieu avec les parents d'élèves et des idées très intéressantes ont été soumises. Nous devons rapidement élaborer le cahier des charges mais nous aurons l'occasion d'y revenir devant vous puisqu'il s'agit du lancement de la procédure."

M. le Maire.- "Merci. Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Alors, on ne s'engage pas sur le mode de service. J'ai le même exercice en cours pour l'eau, je me permets de rappeler que pendant le confinement, il y a eu de l'eau partout. J'ai connu d'autres services, vous aussi, qui ont fait grève où les syndicats se sont retirés. C'était très bien et quand on voyait la queue des gens devant les Postes pour avoir leurs 450 euros, on pouvait avoir un peu honte du service public. Nous, cela a fonctionné et c'est un exemple.

On verra bien, on proposera tout l'éventail à nos délégués mais là encore, on veut de l'efficacité, on veut un prix et tout cela n'est pas facile à obtenir en même temps. En plus pour la cantine, il y a un service de santé important dès le début. Avec l'eau, on n'a plus de maladie, tout est bien fait mais pour la cantine, il suffit d'un plat, d'un légume et le gosse est souffrant et en période de Covid, ce n'est pas évident.

Nous lançons la procédure, c'est tout.

Avis contraires? Abstentions?

6 abstentions, Madame VESSIÈRE aussi s'abstient, quelle imagination!

Six abstentions ou 9 abstentions ? C'est plus difficile de voter que de se faire élire.

On répète : là-haut, vous votez quoi ? Trois abstentions.

Et là ? Trois abstentions également.

Les autres votent pour. Adopté."

Voté à main levée - Adopté (6 abstentions)

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la restauration scolaire

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération présentant les prestations que devra assurer le délégataire.

PRECISE que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 6 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

VIII - PATRIMOINE - FANNY VERGNON

27 . ZAC Léon Blum. Décision de désaffectation de la crèche Arc en ciel sise 35 rue Aristide BRIAND en vue du prononcé de son déclassement par anticipation

M. le Maire.- "Nous changeons de cheval, si j'ose dire puisque c'est maintenant la très belle Fanny VERGNON qui va intervenir pour longtemps. Fanny, ZAC Léon Blum."

Mme VERGNON.- "Merci Monsieur le Maire.

La délibération n° 27 concerne le déclassement anticipé de la crèche Arc en ciel au 35 rue Aristide-Briand.

Dans le cadre de la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC Léon-Blum, l'actuelle crèche Arc en ciel intégrera de nouveaux locaux situés sur l'ancien terrain d'assiette de l'école maternelle Paul-Bert au 18 rue Paul-Bert. La nouvelle crèche devrait être livrée en mars 2021 pour une ouverture le 3 mai.

Cette délibération est une délibération technique qui nous oblige à désaffecter par anticipation l'usage crèche pour ensuite pouvoir la déménager de façon effective."

M. le Maire.- "La nouvelle crèche, en mars?"

Mme VERGNON.- "Elle sera livrée en mars et ouverture le 3 mai, le temps d'aménager."

M. le Maire.- "C'est une vieille crèche qui était départementale en fait. Ce n'est pas mal qu'on la remplace mais rapidement par une autre. Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Une petite question : on reconstruit avec le même nombre de lits ou on augmente le nombre de berceaux ?"

Mme VERGNON.- "C'est le même nombre de lits, 60 berceaux."

M. le Maire.- "Vous la voyez en construction actuellement.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

PRONONCE la désaffectation de la crèche Arc en Ciel située 35, rue Aristide Briand en vue de son déclassement par anticipation par l'OPH Seine Ouest Habitat. Ce bien étant actuellement à usage de crèche, la désaffectation effective sera constatée par acte d'huissier à la libération du site prévue en mai 2021 et au plus tard dans un délai de trois ans à compter de ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

IX - VIE DES FEMMES - FANNY VERGNON

28. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2020

M. le Maire.- "Point n° 28, le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes. Fanny ?"

Mme VERGNON.- "Il s'agit de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes pour l'année 2020.

Il est structuré en trois parties :

- les données statistiques fournies par l'Insee concernant la Ville d'Issy-les-Moulineaux ;
- les actions et politiques publiques menées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les données chiffrées concernant la Ville issues du Rapport sur l'état des collectivités.

Ce rapport fait ressortir des éléments au sein de la Ville qui vous sont détaillés dans la délibération :

- une proportion de 52,39 % de femmes dans la population isséenne ;
- la tranche d'âge 30 à 44 ans est la plus représentée ;
- le nombre de familles monoparentales dont l'adulte est une femme est de 15,5 % contre 2,6 % pour les hommes ;

- le pourcentage d'Isséennes à n'avoir aucun diplôme est plus élevé que celui des hommes ;
- l'action permanente de l'Espace santé Simone-Veil dans les actions de soins de planification familiale et éducation à la sexualité accueille en grande majorité des femmes, 94,8 % ;
- l'ouverture en février 2020 du Centre de santé des Épinettes, spécialisé dans la santé de la mère et de l'enfant avec des services de gynécologie et de pédiatrie;
- la poursuite des actions de soutien du sport féminin.

Je ne détaille pas tout l'état des lieux au sein de la collectivité, en revanche, je voulais préciser qu'un premier plan d'actions de la collectivité sur la période 2021-2023 a été présenté au Comité technique du 26 novembre 2020. Il détaille les actions à mener selon quatre axes :

- l'axe 1, prévenir et traiter les écarts de rémunération, qui ne sont pas très élevés;
- l'axe 2, garantir l'égal accès aux emplois, parcours professionnels et déroulements de carrière :
- l'axe 3, favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- l'axe 4, lutter contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement et les discriminations.

Chaque action est pilotée par un référent préalablement désigné.

C'est une prise d'acte."

M. le Maire.- "Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte, peut-être que bientôt vous pourrez avancer. Y a-t-il des questions ?"

M. VERNET.- "Effectivement, ce rapport comprend deux parties : une analyse plus démographique où l'on constate que les écarts de rémunération sur la Ville restent significatifs avec 16 % et que les femmes sont surreprésentées dans la population sans diplôme alors qu'elles sont sous-représentées dans les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur. La Ville pourrait-elle envisager des actions pour corriger cette distorsion, en particulier pour permettre l'accès des femmes à une formation qualifiante tout au long de la vie professionnelle ?

Ensuite, le recours significatif des femmes isséennes au temps partiel, ce n'est pas vraiment une surprise. On peut se féliciter que la Ville ait adhéré au Centre Hubertine Auclert qui lutte contre les stéréotypes mais il serait intéressant de voir la différence entre le temps partiel véritablement choisi et le temps partiel subi. On peut se poser la question par rapport à l'accès aux modes de garde d'enfants, savoir si cela correspond au souhait premier des parents ou si une contrainte conduit à un temps partiel subi.

Enfin sur le plan général de l'analyse, il est fait mention dans le rapport d'un grand nombre d'actions entreprises, en particulier par le CLAVIM, pour promouvoir l'égalité et aussi les réussites de nos sportives, des choses assez ponctuelles. Serait-il possible dans ce type de rapport d'aller au-delà de ces informations ponctuelles et d'avoir plus des données chiffrées sur la mixité des usages par rapport à ces différents services, que ce soit le CLAVIM ou les activités sportives ?

Enfin, dernier point sur la situation de l'égalité parmi les employés de la Ville, on observe que les chiffres à Issy sont meilleurs qu'ailleurs en France. Ceci dit, il nous semble que c'est aller un peu vite que de considérer qu'une rémunération des femmes, inférieure de 13,7 % à celle des hommes, soit qualifiée de quasi équivalente comme vous le faites dans votre synthèse, cela nous paraît un peu excessif.

En plus les femmes sont sous-représentées dans l'encadrement, en particulier dans la filière administrative et elles reçoivent moins de primes que leurs collègues masculins donc il est important de ne pas relâcher nos efforts. Merci."

M. le Maire. - "Fanny?"

Mme VERGNON.- "Sur la formation, la Ville développe ce qu'elle peut pour l'ensemble des citoyens, y compris les femmes donc nous allons essayer de promouvoir plus sur les femmes.

Sur l'étude du temps partiel subi ou choisi, quitte à dépenser de l'argent, je pense qu'il vaut mieux dépenser de l'argent pour offrir plus de solutions de garde que faire ce type d'études. C'est plus bénéfique.

Sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes au sein de la Ville, dans la mesure où ce sont des fonctionnaires, c'est assez réglementé et je ne comprends pas d'où vous sortez ce chiffre qui me paraît assez élevé."

M. VERNET.- "Le dernier point portait sur les primes qui paraissent accordées plus facilement aux hommes qu'aux femmes."

Mme PITROU.- "Le point est le même dans toutes les collectivités locales, force est de constater que des habitudes perdurent. Un travail vraiment très précis sera effectué au sein de la ville d'Issy-les-Moulineaux. Ce sont les femmes qui prennent les congés maladie enfant. Ce sont les femmes qui, de préférence, demandent des emplois partiels. On a souvent des demandes pour des 80 % ou des 70 % afin de s'occuper des enfants, essentiellement le mercredi ou deux après-midi par semaine pour les accompagner à des activités.

En revanche, au niveau des primes, il n'y a aucune différence sur la collectivité. De toute façon, il n'y a pas vraiment de notion de prime dans les collectivités, en revanche, tous les postes sont accessibles pour les hommes comme pour les femmes.

Par contre, un travail supplémentaire sera effectué pour inviter les hommes à prendre les congés parentaux, à prendre les congés enfant malade. Cela reste une habitude qu'on a du mal à modifier mais ce n'est pas du fait de la collectivité, le maire tient beaucoup à l'égalité hommes/femmes au niveau du personnel."

Mme VERGNON.- "Quant à votre dernière remarque sur l'utilisation des équipements par les hommes et les femmes, je pense qu'on pourra mettre ce point dans le rapport de l'année prochaine ; ce sont des données qu'on doit pouvoir trouver sans avoir d'études à faire."

M. le Maire.- "Il n'y a pas de vote c'est une prise d'acte."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal:

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2020.

X – ARCHITECTURE ET BÂTIMENTS – FANNY VERGNON

- 29. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction des écoles des Epinettes et à la création d'un équipement socioculturel
- **M. le Maire**.- "Point n° 29, attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour Les Épinettes, Fanny encore, en tant qu'architecte cette fois. Elle se glisse partout."

Mme VERGNON.- "Comme vous le savez, par délibération du 4 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération de reconstruction de l'école des Épinettes et de création d'un équipement socioculturel et a autorisé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

À la suite d'un avis public à concurrence, la Ville a reçu et retenu 116 candidatures.

M. le Maire. - "116 candidatures!"

Mme VERGNON.- "Un premier jury en date du 13 novembre 2019 a sélectionné trois équipes de maîtrise d'œuvre : le groupement K Architectures & Tracks ; le groupement Pierre-Louis Faloci, celui qui a réalisé l'espace Andrée Chédid ; et le groupement Mu Architecture.

Ces trois candidats ont remis leur projet et ils ont été examinés de manière anonyme par le Jury de concours lors de la séance du lundi 23 novembre 2020. Celui-ci a classé les trois projets par ordre de préférence : le groupement Mu Architecture ; le groupement Pierre-Louis Faloci et le groupement K Architectures & Tracks

Aujourd'hui, il y a lieu d'attribuer le groupement de marché de maîtrise d'œuvre au groupement Mu Architecture, lauréat du concours.

C'est une équipe de jeunes architectes qui ont créé leur agence en 2019. Ils sont lauréats d'un prix en 2012 sur les albums des Jeunes architectes et paysagistes de moins de 40 ans qui est une

récompense du ministère de la Culture et de la Communication. Ils ont déjà livré des équipements publics un peu partout en France, ils sont en cours de construction d'un collège à Nancy et dans le cadre du Plan Climat à Paris de 34 logements et une crèche rue Jasmin dans le 16^{e.} Sur leur site internet, vous verrez pas mal de choses.

Pour les Épinettes, chères au cœur de M. TANTI, leur projet d'école paysage Tout en courbes a su séduire le jury. Les classes sont toutes protégées des espaces publics directs et disposent chacune d'un jardin, elles sont orientées nord vers le parc Rodin et Paris. L'équipement socioculturel émerge des vallonnements et crée un appel urbain, son toit-terrasse incliné sera dédié à l'astronomie. La structure légère poteau/poutre bois permet de faciliter l'évolution éventuelle des espaces selon de futurs besoins, si l'on avait besoin de créer des classes supplémentaires par exemple. Le bâtiment semi-enterré apporte une inertie thermique, le choix énergétique est un mixte entre puits canadien et granulés bois et la végétalisation de la toiture sera accessible et constitue une véritable cinquième façade agréable pour la vue des immeubles de grande hauteur qui entourent cet équipement.

Le marché est un marché public de maîtrise d'œuvre, traité à prix forfaitaire avec : une tranche ferme sur la déconstruction ; une phase 2 sur la construction ; des tranches optionnelles.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre."

M. le Maire.- "Des questions ? Ce sera sans doute un beau projet, nous tenons à faire appel à des architectes. Il n'y a pas de femme, cette fois ?"

Mme VERGNON.- "Si c'est un groupement de trois architectes dont une femme."

M. le Maire.- "C'est l'architecte Françoise RAYNAUD qui a réalisé le siège du Cap Gemini avec les trois tours, dont l'une sociale. L'autre jour, la Directrice générale de Cap Gemini disait que depuis 30 ans qu'elle est dans la boîte, elle a fait le tour du monde des sièges et c'est incontestablement le plus beau. Mais personne ne voulait qu'une femme soit désignée comme architecte pour un immeuble de 45 000 mètres carrés, elle a très bien réussi!

Elle a créé un atelier Petits architectes qui est formidable : elle est agréable, gentille et les gosses sont fascinés sans oublier sa conférence. Tous ces architectes sont dans le bouquin de Raymond DEPARDON ; Stop ! Nous y revenons, celui qui a fait le film sur Giscard ! Quel espiègle, n'est-ce pas, Étienne ?

Nous votons quoi, Fanny?"

Mme VERGNON.- "Nous votons l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des écoles des Épinettes et la création d'un équipement socioculturel au groupement d'entreprises Mu Architecture, le mandataire, et le fait de vous autoriser à signer."

M. le Maire.- "On consacre ce que la Commission d'appel d'offres a décidé. Des questions ?

Nous passons au vote.

Avis contraires? Abstentions?

Adopté, unanimité."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction des écoles des Epinettes et à la création d'un équipement socio-culturel au groupement d'entreprises MU Architecture (mandataire) - Euclid Ingénierie - BMF - Alternative - Omega Alliance IDF, sis 43 rue Beaubourg à Paris (75003).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché.

DIT que le marché est conclu pour les montants suivants :

- pour la tranche ferme phase n° 1 : le taux de rémunération est de 6,65%, ce qui porte le forfait provisoire de la rémunération à 94 762,50 € HT, soit 113 715 € TTC ;
- pour la tranche ferme phase n° 2 : le taux de rémunération est de 10,42%, ce qui porte le forfait provisoire de la rémunération à 1 975 632 € HT, soit 2 370 758,40 TTC ;

- pour la tranche optionnelle 1, le forfait définitif de la phase n° 1 est de 32 917,50 € HT, soit 39 501 € TTC. Le forfait définitif de la phase n° 2 est de 66 360 € HT, soit 79 632 € TTC ;
- une tranche optionnelle 2, le forfait définitif est de 231 312 € HT, soit 277 574,40 € TTC;
- une tranche optionnelle 3, le forfait définitif est de 111 864 € HT, soit 134 236,80 € TTC.

Adopté à l'unanimité

- 30. Résiliation du lot n° 4 au marché n°MA2019009, relatif à l'entretien, au dépannage, à la fourniture et aux travaux d'installation et d'extension des équipements de sécurité des bâtiments communaux : systèmes de sécurité incendie et équipements de désenfumage mécanique.
- **M. le Maire**.- "Nous passons au point n° 30, la résiliation du lot n° 4, que tout le monde connaît, pour l'entretien, le dépannage, les travaux d'installation des équipements de sécurité, Fanny."

Mme VERGNON.- "Cette délibération et la suivante sont relatives à l'entretien et au dépannage, aux travaux d'installation et d'extension des équipements de sûreté et de sécurité des bâtiments communaux, notamment le désenfumage.

C'est le lot n° 4 qui était attribué depuis le 7 mai 2019 Groupement SSI service agence Île-de-France Nord/ Désenfumage mécanique français. Nous avons rencontré des difficultés d'exécution des prestations qui se sont aggravées depuis septembre 2020, d'une part, au palais des sports Robert Charpentier avec des manquements aux obligations contractuelles d'information de conseil et de maintien en conformité des installations. De plus, le 7 octobre dernier, il a été constaté la réalisation de travaux sur des organes de sécurité sans information au préalable de la collectivité. Ensuite, on a eu des problèmes au centre de petite enfance de Marie-Marvingt.

C'est pourquoi, suite à ces manquements répétés, il est proposé la résiliation du marché public aux torts du titulaire ; la résiliation étant aux torts, la Ville n'aura pas d'indemnités à verser au titulaire. La résiliation prendra effet à compter de la date de notification de la décision de résiliation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir résilier ce marché."

- **M. le Maire**.- "Monsieur KNUSMANN, je croyais me souvenir que pour évincer quelqu'un, dans un appel d'offres, on n'avait pas le droit de dire qu'il n'avait pas donné satisfaction."
- M. KNUSMANN.- "Ce n'est pas une raison qui peut conduire la collectivité à l'exclure."
- M. le Maire.- "Bien sûr, ce n'est pas le but de la manœuvre mais le but est quand même de l'évincer."
- **M. KNUSMANN**.- "On peut en avoir connaissance et en informer mais cela ne peut pas entrer dans les raisons qui expliqueraient le rejet d'une offre d'un candidat."

Mme VERGNON.- "On résilie un contrat en l'occurrence, on ne les empêche pas de candidater derrière."

M. KNUSMANN.- "S'ils ne donnent pas satisfaction dans l'exécution du contrat, oui, c'est vrai."

Mme VERGNON.- "C'est le cas."

M. le Maire.- "Je faisais vérifier celle clause particulière."

Mme VERGNON.- "Le lot a été attribué et nous demandons de le résilier et nous allons après relancer un appel d'offres, qui sera la délibération suivante."

- M. le Maire.- "Ils ne donnent pas satisfaction."
- M. TANTI.- "Une question, Monsieur le Maire, la résiliation s'accompagne-t-elle d'une soulte ou pas ?"
- M. le Maire.- "Non, on vous l'a dit, le prétexte c'est ?"

Mme VERGNON.- "Des manquements répétés."

M. TANTI.- "Même dans ce cas, il n'y a pas un risque que cela coûte quelque chose ?"

Mme VERGNON.- "Non."

M. le Maire.- "J'espère bien que non, en théorie non, Monsieur TANTI mais nous vérifierons.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

DECIDE la résiliation du lot n°4 du marché n° MA2019009 attribué au groupement SSI SERVICE AGENCE IDF NORD/ Désenfumage mécanique Français (DMF), dont le mandataire est la société SSI SERVICE AGENCE IDF NORD, aux torts dudit groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la décision de résiliation qui sera notifiée à la société SSI SERVICE AGENCE IDF NORD, mandataire du groupement, et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ladite décision.

Adopté à l'unanimité

31. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'entretien, au dépannage, à la fourniture et aux travaux d'installation et d'extension des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique.

M. le Maire.- "Point n°31, lancement d'un appel d'offres pour l'entretien, l'extension des systèmes sécuritaires, pour remplacer le précédent, je suppose."

Mme VERGNON.- "Je vous donne des informations supplémentaires : le montant annuel des dépenses est estimé à 420 000 euros TTC pour vous donner l'idée de l'importance de ce lot et du fait qu'il est important que le titulaire n'ait pas de manquement à ses obligations."

M. le Maire.- "Des questions? Je mets aux voix.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien, au dépannage, à la fourniture et aux travaux d'installation et d'extension des équipements de sécurité des bâtiments communaux : systèmes de sécurité incendie et équipements de désenfumage mécanique qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

32. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux fournitures et travaux d'entretien tous corps d'état des bâtiments communaux.

M. le Maire.- "Point n°32, un appel d'offres pour les corps d'état et l'entretien des bâtiments communaux. Encore Fanny!"

Mme VERGNON.- "Les marchés relatifs aux travaux d'entretien tout corps d'état des bâtiments municipaux arrivent à leur terme selon les lots entre le 4 et le 11 juin.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert afin de les renouveler. Le marché est alloti et composé de 14 lots suivant les corps de métier. Le montant annuel des dépenses est estimé à 3 700 000 euros. J'ai une répartition."

M. le Maire.- "Soyez précise parce que M. PUIJALON va encore m'engueuler sur les bâtiments, mes voitures de fonction, je ne voudrais pas qu'il fasse un infarctus."

Mme VERGNON.- "Pour vous donner un ordre d'idée de ces marchés tout corps d'état pour l'ensemble de nos bâtiments : 43 % sont sur les écoles ; 16 % sur les équipements jeunesse ; les sports et la culture, c'est chacun 12 % ; les équipements administratifs, 9 % et les crèches, 6 %.

Il est demandé d'autoriser le maire à signer."

M. le Maire.- "Des questions? Avis contraires?

Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

33. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux travaux et à l'entretien des ascenseurs des bâtiments communaux.

M. le Maire.- "Point n° 33, lancement d'un appel d'offres pour l'entretien des ascenseurs, très important."

Mme VERGNON.- "C'est un lot séparé puisque ce ne sont pas les mêmes dates, qui concerne l'entretien des ascenseurs. De la même façon, c'est un prix mixte avec un forfaitaire annuel puis des marchés à bons de commande. Pour information, le montant prévisionnel des dépenses sur la durée globale du marché sur quatre ans représente 900 000 euros hors taxes sachant que la Ville a, dans ses différents équipements, 70 ascenseurs."

M. le Maire.- "Des questions? Avis contraires?

Abstentions ? Adopté.

Merci, Fanny, c'était votre point final."

Mme VERGNON.- "Non je reviendrai pour Olympe."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien, la télésurveillance et les travaux de mise en conformité, de sécurité et de fiabilité des ascenseurs des bâtiments communaux qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

XI – MOYENS GÉNÉRAUX – ÉTIENNE BÉRANGER

- 34. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la commune de Boulogne-Billancourt en vue de la passation de marchés de fourniture d'équipements pour les ASVP et les Contrôleurs du stationnement.
- **M. le Maire**.- "Point n°34, un groupement de commandes avec Issy-les-Moulineaux, Grand Paris Seine Ouest et Boulogne-Billancourt pour la passation de marchés de fourniture d'équipement pour les ASVP et les contrôleurs du stationnement. Monsieur BERANGER ?"
- **M. BÉRANGER.** "Monsieur le Maire, c'est une résolution extrêmement passionnante, comme vous semblez le suggérer, à laquelle était jointe la convention."
- M. le Maire.- "Non parce qu'il n'y a même pas de Kalachnikov. LEFÈVRE est très vexé."
- M. BÉRANGER.- "Il s'agit de manière assez traditionnelle d'une mise en commun de moyens pour faire des économies d'échelle et vous avez tout le détail dans la convention jointe."
- M. le Maire.- "Des questions? Avis contraires?

Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

APPROUVE la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux en vue de la passation de marchés de fourniture d'équipements pour les ASVP et les Contrôleurs du stationnement.

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes.

ACCEPTE que l'Etablissement Public Territorial assume le rôle de coordonnateur du groupement.

ACCEPTE que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence.

ACCEPTE de confier au coordonnateur du groupement la mission de préparer, négocier, rédiger, signer et notifier les modifications des marchés intéressant l'ensemble des membres du groupement, pour leur compte et avec leur accord.

ACCEPTE que la commission d'appel d'offres compétente pour la passation des modifications des marchés soit celle de l'établissement public territorial et qu'il en assure également la présidence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention portant groupement de commandes avec les communes de Boulogne-Billancourt et l'établissement public territorial Grand paris Seine Ouest.

AUTORISE le coordonnateur du groupement de commandes à lancer la procédure de passation du marché et à signer le marché(s) qui en résultera(ont), les modifications et les ordres de service intéressant l'ensemble des membres,

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

XII – AFFAIRES FUNÉRAIRES – ÉTIENNE BÉRANGER

- 35. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2019.
- **M. le Maire.** "Point numéro 35, le rapport annuel d'activité du Syndicat funéraire et c'est bien sûr Étienne BÉRANGER."
- **M. BÉRANGER.** "Monsieur le Maire, vous savez que je suis un bon vivant et grâce au fait que vous m'ayez nommé adjoint, je suis devenu un spécialiste du funéraire, ce qui n'est pas inintéressant. Naguère, c'est M. GOUZEL avec sa voix d'outre-tombe, grand expert, qui présentait, donc j'ai repris le flambeau derrière lui et, en fait, j'ai un certain nombre de choses à dire.

La première est que, lors de la Commission, on a effectivement présenté ce rapport et dans la résolution qui présente ce rapport, il est mentionné à la fin un résultat négatif cumulé."

- M. le Maire.- "On perd de l'argent sur les morts!"
- M. BÉRANGER.- "Voilà un sujet intéressant.

Avec l'aide très efficace de MM. LENOBLE et DUPOUY que je tiens à remercier publiquement ici, j'ai posé la question à l'Assemblée générale du SIFUREP qui s'est tenue quelques jours après et lorsque j'ai posé la question, permettez-moi de vous dire qu'ils étaient tous au fond du trou. Pour du funéraire, c'est logique, mais il n'empêche qu'ils m'ont répondu, officiellement hier, par voie de mail. J'ai demandé à M. LENOBLE s'il était possible de modifier la résolution et la réponse a été négative, on n'avait plus le temps. Bref, la morale de l'histoire est que le résultat négatif est positif mais nous avions écrit cela avec les éléments que nous avions à l'époque.

Le SIFUREP ne nous avait pas donné tous les éléments et la morale de l'histoire est que, grâce à des gens comme M. LENOBLE et ses services, le SIFUREP a conscience que sa gestion est suivie de près. C'est quelque chose qu'on m'avait demandé de faire lors de l'entretien d'intronisation.

Il y a tout de même quelque chose de fondamental, c'est qu'il y a tout de même des..."

- M. le Maire.- "Des syndicats s'en sortent bien mais d'autres..."
- M. LEFÈVRE.- "C'est gênant, un syndicat qui transfère les pertes et fait du profit."
- **M. BÉRANGER.** "Il y a un aspect dramatique dans tout cela, c'est que des délégués se sont exprimés. J'en ai parlé en Commission. Évidemment, cela concerne essentiellement les Départements du 93 et du 94, ce que je dis n'est pas critique, c'est un fait.

Pendant la période du Covid, des gens ont dû être incinérés très rapidement pour éviter de transmettre éventuellement le virus et notamment des gens ont été incinérés sous X ; de manière concrète, des gens qu'on a retrouvés morts dans la rue. C'est tout de même une réalité dramatique dont il faut avoir conscience.

Ce que je voudrais dire aussi par rapport à cette résolution, qui arrive en général en fin d'ordre du jour, c'est qu'elle a la grande particularité de raser tout le monde et de n'intéresser personne mais, en réalité, elle pose une question de société fondamentale, qui est : que faisons-nous de nos morts ?

Cette question est essentielle parce que toutes les civilisations qui ont perduré dans l'histoire avaient un culte des morts. Ce n'est pas par hasard. Dans ce domaine, j'ai eu l'occasion d'aller en Afrique et en Nouvelle-Calédonie et ils ont un culte des morts qui pourrait nous interroger."

- M. le Maire.- "Au Mexique, c'est plus agréable, la fête des morts, c'est avec enthousiasme..."
- **M. BÉRANGER.** "Pour revenir directement à ce qui concerne la Ville, le cimetière d'Issy-les-Moulineaux m'a valu mes premières lettres d'engueulade, pas par le Maire!

Quelque part, je ne sais pas où, à Bruxelles ou au ministère de l'Environnement, des gens qui sont beaucoup plus intelligents que vous et moi réunis, c'est dire le niveau, ont décidé que dans les cimetières, on ne pourrait plus utiliser de produits phytosanitaires pour faire le désherbage. On est revenu à un entretien manuel et mécanique et on se fait engueuler régulièrement par les mêmes riverains."

- M. le Maire.- "Vous n'entretenez pas les herbes folles."
- **M. BÉRANGER**.- "J'ai posé la question au SIFUREP, 75 % des communes ont le même problème. Cela a un côté absurde, on revient à l'entretien mécanique et manuel qui nous vaut les engueulades des riverains. C'est effectivement un premier sujet."

- M. le Maire.- "On ne peut pas amener nos moutons ?"
- M. BÉRANGER.- "Après, nous avons eu des débats récurrents : faut-il ou pas des carrés confessionnels dans les cimetières ? C'est un vrai débat.

Si on regarde, en théorie, les principes de la république laïque, *a priori* la réponse est non, encore que cela se discute. Ceci dit, il existe une réelle demande essentiellement des communautés juive et musulmane et cette demande ne peut pas être rejetée tout le temps de prime abord.

Concrètement, j'en ai discuté avec des gens du SIFUREP, cela se passe au cas par cas. En ce qui nous concerne, nous avons un accord avec le cimetière intercommunal de Clamart, en particulier justement pour y enterrer les gens de confession musulmane qui souhaitent être regroupés.

Là où je voulais en venir, et j'en discutais avec mes enfants, c'est que nous sommes dans une société qui a plutôt tendance à dénier la mort, c'est-à-dire que c'est un sujet qui dérange, qui est source de souffrance de douleur et qu'on a tendance, en général, à mettre sous le tapis.

Suite à un débat au SIFUREP, ce qui va peut-être faire l'objet d'une prochaine convention, la question est savoir finalement ce que l'on fait par rapport à cela.

On peut prendre la chose en rigolant et il y a des experts pour cela. Vous avez par exemple Audiard qui fait dire à Michel Serrault dans un film : « *Le drame de la vie, c'est qu'on n'en sort pas vivant.* » Cela pose tout de même question, je sais bien que cela fait sourire mais j'ai eu l'occasion, parce qu'ils m'ont posé la question, de discuter de ce sujet avec mes enfants lorsque mes parents sont morts.

On s'aperçoit en creusant le sujet qu'on est face à la mort tout au long de notre vie, si j'ose dire. La plupart des grands philosophes le disent. Quand vous avez une étape importante dans votre vie, une décision à prendre, il s'agit de la mort de quelque chose et de l'apparition d'autre chose. Exemple concret : le bébé qui devient un enfant, c'est la mort du stade bébé, le passage au stade enfant et ainsi de suite. Quand vous prenez une décision importante dans votre vie, vous marier, acheter un appartement, il y a l'expression d'une préférence et le sacrifice de toutes les autres possibilités. Tout cela pour dire qu'une pédagogie de la mort doit être faite tout au long de l'existence, beaucoup d'auteurs l'ont dit et celui qui l'a dit le mieux, c'est Michel de Montaigne lorsqu'il a dit que philosopher, c'est apprendre à mourir."

- M. le Maire.- "André Comte-Sponville vient de ressortir un bouquin, très intéressant."
- **M. BÉRANGER.** "Tout ce qu'on peut entendre sur le transhumanisme, j'en passe et des meilleures, finalement est une vaste plaisanterie. On a à faire face à la mort de manière régulière, il faut y habituer nos enfants et la République se doit, elle aussi, à travers des syndicats comme le SIFUREP, d'honorer les morts de manière adaptée et républicaine."
- **M. le Maire**.- "Merci Étienne pour ces réflexions, il faudra les renouveler en Conseil spécial. Effectivement au cimetière, il y a tout de même tout un carré militaire avec beaucoup de musulmans d'ailleurs qui sont inhumés là mais autrement, sous le contrôle d'Alain LEVY, ils doivent aller à Clamart ? Il y a le grand cimetière à Bagneux."
- **M. LEVY.** "La plupart vont à Bagneux, mais Bagneux étant un peu saturé actuellement, il y a beaucoup de tombes israélites à Clamart. C'est une spécificité religieuse que les communautés juive et musulmane pratiquent, mais ce n'est pas du tout antirépublicain. Il ne faudrait pas qu'on mélange encore ces débats."
- M. le Maire.- "On ne va pas recommencer, on a quelques experts là-haut."
- **M. LEVY**.- "C'est pourquoi je préfère qu'on ne mêle pas ces débats au sein du Conseil municipal, qui sont après mal interprétés.

Il y a des spécificités religieuses, après on mélange tout : le kasher, la circoncision, l'excision et tout. Effectivement, il y a des principes religieux et, en ce moment, une loi est votée pour conforter les principes républicains, la laïcité permet à chaque Français, chaque républicain, de s'épanouir dans sa religion mais effectivement, le débat sur les cimetières est un autre débat."

(Intervention hors micro)

- M. LEVY.- "En tout cas, je serai enterré religieusement à Clamart."
- M. le Maire.- "Prenez votre temps. Monsieur LEVY.

Il n'y a pas de vote, Étienne a réussi à se glisser alors que ce n'est qu'une prise d'acte, mais nous le remercions d'avoir élevé le débat."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal:

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2019.

- 36. Approbation de la modification n°1 au marché relatif à l'accueil, la surveillance et l'entretien du cimetière communal.
- **M. le Maire**.- "Point n° 36, approbation de la modification pour la surveillance et l'entretien du cimetière communal, décidément, c'est encore Étienne qui monopolise. Qu'est-ce qu'il y a à faire alors ?"

(Interventions hors micro)

- **M. BÉRANGER**.- "En sortira-t-on vivant? C'est juste un avenant technique qui concerne la retenue de garantie et la rectification d'une coquille, voyez, comme c'est passionnant."
- M. le Maire.- "Cela ne nous étonne pas de toi! Il y a tout de même un vote, Monsieur Étienne."
- M. TANTI.- "Une observation, Monsieur le Maire."
- M. le Maire.- "Vous n'êtes pas spécialiste des cimetières, quand même."
- M. TANTI.- "J'ai été pendant 5 ans et demi, membre de la Commission nationale des opérations funéraires."
- M. le Maire.- "Nous voilà bien, vous aviez été choisi, pistonné? Cela manquait à votre CV, cela."
- **M. TANTI.** "Monsieur le Maire, dans le deuxième alinéa du visa, il est mis : À la demande de l'administration du Trésor Public, il convient de modifier l'article 14.2 du CCAP relatif à la garantie avec la mention « la retenue de garantie sera appliquée au marché et remplacée par aucune retenue de garantie ne sera appliquée au marché », jusque-là tout va bien. Mais quand vous prenez le document que Mme LETOURNEL est invitée à signer, au paragraphe 3, objet et incidence financière de la modification, au deuxième alinéa, il est indiqué : la présente rectification a pour objet d'apporter cette précision en remplaçant la phrase « la retenue de sera appliquée », il manque « la garantie », ce serait bien que les deux mots soient ajoutés qu'avant qu'elle ne signe.

Merci Monsieur le Maire."

- M. le Maire.- "C'est noté. Édith, Étienne ?"
- M. BÉRANGER.- "Quand je parlais de coquille à rectifier, la voilà."
- M. le Maire.- "C'est noté.

Sous cette réserve, qui est contre ?

Abstentions ? Adopté.

Étienne et Édith sont conjoints pour modifier cet important dossier."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n° MA20006 ayant pour objet l'accueil, la surveillance et l'entretien du cimetière communal de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

PRECISE que ladite modification n° 1 a pour objet la modification de l'article 14.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de sa notification.

PRECISE que ladite modification n° 1 ne présente pas d'incidence financière.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

XIII - ESPACE PUBLIC - David DAOULAS

- 37. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en lle-de-France pour l'exercice 2019
- M. le Maire.- "Le rapport annuel d'activité du syndicat pour le gaz, c'est Monsieur DAOULAS."
- M. DAOULAS.- "Merci, Monsieur le Maire.

Selon l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité des établissements publics de coopération intercommunaux doit être rapporté au maire et présenté au Conseil municipal, donc la présente délibération vise, selon cet article, à vous présenter le rapport d'activité du SIGEIF.

Pour rappel, le SIGEIF est le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France. Pour ce qui est de notre Ville, il s'occupe principalement du gaz mais il a une activité sur 184 communes en Île-de-France pour ce qui est du gaz et sur 64 pour l'électricité, ce qui n'est pas notre cas puisque nous sommes en lien avec le SIPPEREC.

Concernant les principales données pour cette année 2019, il faut noter principalement une amélioration du réseau en termes de qualité avec un matériau appelé polyéthylène, qui a été développé sur plus de 59 kilomètres, ce qui porte à 57 % le taux utilisé par ce nouveau matériau qui est plus résistant.

Pour ce qui est de la clientèle rattachée à ce syndicat, c'est une perte de 0,8 % soit près de 10 000 personnes et pour notre Ville, cela représente 149 personnes en moins."

- M. le Maire.- "Ils ont débranché le gaz ? Qu'est-ce qu'ils font alors ?"
- M. DAOULAS.- "Selon les études, du moins, la dernière que j'ai pu lire sur le sujet, ce sont des gens qui ne fonctionnaient au gaz que pour leurs plaques de cuisine et qui, en général, changent leur manière de fonctionner en termes de cuisine."
- M. le Maire.- "On a annoncé qu'il n'y aurait plus de branchement au gaz."
- **M. DAOULAS.** "Pour le chauffage pour les constructions neuves, les chaudières d'immeuble. En l'occurrence, c'est plus pour ceux qui sortent..."
- **M. le Maire**.- "Dès l'instant que vous avez une canalisation de gaz que ce soit pour la cuisine ou pour le chauffage, c'est du gaz."
- M. DAOULAS.- "La perte d'aujourd'hui est plutôt liée à un changement d'activité en termes de cuisine.

Les consommations sont en baisse de 2,7 % au niveau du Syndicat avec une baisse de 4 % pour la ville donc on peut se féliciter d'avoir une baisse supérieure sur la Ville. Concernant la baisse, c'est aussi probablement lié aux conditions climatiques qui étaient plus généreuses en 2019.

L'année prochaine, pour le rapport d'activité 2020, étant donné les deux périodes de confinement, il y a fort à parier que la consommation risque d'augmenter. En tout cas, on pourrait le supposer, il faudra voir le rapport d'activité de l'année prochaine.

Sur la section investissement, un résultat accumulé de plus de 2 800 000 euros. Pour ce qui est du fonctionnement, plus de 4 360 000 euros, avec un résultat cumulé de 1 515 000 euros.

Voilà, Monsieur le Maire, pour les principales données de ce rapport d'activité.

M. le Maire.- "Et ils se sont chargés de la pause de bornes électriques ? Ça en est où ? Parce qu'il y avait un débat, vous nous avez rapporté qu'il y avait une concurrence entre la Métropole avec une société et le SIGEIF avec une autre."

M. DAOULAS.- "Tout à fait. En l'occurrence, ce n'est pas dans ce rapport d'activité puisque les bornes ont été lancées en début d'année.

Pour mémoire, sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux, il y avait une vingtaine de stations feu-Autolib', service qui a disparu au 31 juillet 2018. Depuis, Grand Paris Seine Ouest a engagé un travail de rétrofitage de ces stations. Deux ont été confiés au SIGEIF en début d'année. Une rue Vaudetard et une rue Camille-Desmoulins."

- M. le Maire.- "Il n'y en a pas eu d'autres depuis ?"
- M. DAOULAS .- "Il n'y en a pas eu depuis."
- M. le Maire.- "C'est un service public très actif, deux bornes en une année! Je sens que les gens vont faire la course!"
- M. DAOULAS.- "Je vais défendre, une fois n'est pas coutume, le SIGEIF.

En l'occurrence, c'était surtout pour une nouvelle expérimentation du rétrofitage, de recréation du service sur la Ville. Au Conseil de territoire d'octobre, on a voté la mise en place d'une convention avec le SIGEIF, dont les annexes doivent être réalisées Ville par Ville, avec une nomenclature des stations qui sont confiées au SIGEIF.

Sur la répartition que vous évoquiez, il y aura trois services sur la Ville pour 2021 : le SIGEIF, qui a un service de paiement au temps de charge, Métropolis qui est le service de la métropole, la MGP, qui, lui, a un paiement à la consommation, ce qui montre aussi une différence de qualité de service pour les Isséens en fonction des zones pour parfois éviter les voitures tampons qui pourraient rester plus longtemps, et une troisième qui est électrique, 55 Charging."

- M. le Maire.- "Donc ça fait trois opérateurs! C'est génial, ça!"
- **M. DAOULAS.** "Trois opérateurs différents, certes, mais c'est surtout lié aux paiements. Toutes les stations et tous les services sont universels, ce qui permet une connexion, c'est juste la question du paiement qui change et de la personne qui va vous facturer à la fin. Dans l'absolu, pour l'utilisateur, il n'y a pas énormément de changement, juste sur la qualité du service à savoir le paiement au temps ou à la charge réelle. Ce sont des services différents.

Aujourd'hui, sur la Ville, quatre stations sont lancées, quatre sur 20."

- M. le Maire.- "C'est formidable, ça! Comment expliquer cela aux gens?"
- M. DAOULAS.- "C'est lié au problème Autolib', qui s'est arrêté. Un certain nombre de bornes a été désactivé du fait notamment de Cœur de Ville et celles en face du CAM, du fait des travaux. Sur les 21 qui existaient, 19 restent actives, et sur les 19, elles seront toutes rétrofitées, si le SIGEIF et Métropolis respectent leur calendrier, d'ici à la fin du printemps 2021."
- **M. le Maire**.- "Des questions ? C'est passionnant. Quand j'ai appris qu'il y avait trois opérateurs, j'ai dit « formidable, formidable ! ». Pour faciliter la vie du pauvre mec qui achète une Zoé, il y a trois pompes pour une. Bien. Il n'y a pas de vote. C'est une prise d'acte. "
- M. DAOULAS .- "Tout à fait."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en lle-de-France pour l'exercice 2019.

- 38. ZAC Léon Blum. Dénomination de la voie nouvelle située 105 avenue de Verdun en hommage à OLYMPE DE GOUGES (Fanny VERGNON)
- M. le Maire.- "Nous passons au point n° 38, la ZAC Léon Blum. C'est Fanny qui revient.

J'ai regardé vaguement hier sur La grande librairie sur la 5, et il y avait un professeur qui a fait un livre sur l'histoire des femmes depuis le Moyen Âge et elles parlaient toutes d'Olympe de Gouges!"

Mme VERGNON.- "On vient de m'offrir ce livre."

M. le Maire.- "C'est un très beau livre!"

Mme VERGNON.- "Dans le cadre de la réalisation de l'îlot E de la ZAC Léon Blum, au 99 bis-105 avenue de Verdun, une voie piétonne orientée nord-sud, dans l'axe de la rue Paul-Bert a été ouverte. Cette voie nouvelle, qui dessert les halls d'immeubles livrés par Kaufman & Broad ainsi que ceux du projet Ôm du promoteur Icade, nous offre l'opportunité de rendre hommage à Olympe de Gouges.

Née en 1748, Olympe de Gouges peut être considérée comme la première féministe de notre histoire politique. En réponse à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, outrée que les révolutionnaires oublient la moitié de l'humanité, elle rédige *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Toute femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits.* Elle est connue pour sa célèbre phrase : « *Si la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle a aussi le droit de monter à la tribune.*"

M. le Maire.- "Ce qu'elle a fait! Elle a terminé guillotinée!"

Mme VERGNON.- "Tout à fait. Mais ne spoliez pas la fin de mon texte. "

M. le Maire.- "Quand on voit ce que cette femme a fait !"

Mme VERGNON.- "Elle a également été précurseur dans d'autres combats pour faire évoluer..."

M. le Maire.- "Il faudrait que Fanny donne l'exemple aussi !"

Mme VERGNON.- "Elle réclame l'abolition de l'esclavage, elle propose la création de maisons d'accueil pour les vieillards, les enfants abandonnés et les filles-mères. Elle rêvait d'une société plus équitable et plus libre. Son indépendance d'esprit lui fit prendre des positions courageuses contre la violence des révolutionnaires et, en particulier, contre Robespierre. Sans concession, elle décide de défendre ses idées humanistes jusqu'au bout et est arrêtée en juillet 1793. Elle est guillotinée, le 3 novembre suivant.

Le journal *Le Moniteur* du 19 novembre, avertit toutes les femmes qui auraient, après elle, la prétention de vouloir faire de la politique : « Elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe », il aura donc fallu... "

M. le Maire.- "C'est dans Le Moniteur?"

Mme VERGNON.- "C'était dans Le Moniteur du 19 novembre 1793.

Il aura fallu 150 ans après Olympe de Gouges pour que les femmes soient considérées comme de vraies citoyennes. Elle fait bien partie de *Ces femmes qui ont réveillé la France* auxquelles Jean Louis DEBRÉ et Valérie BOCHENEK rendent hommage dans leur livre.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir dénommer la voie nouvelle, sise 105 avenue de Verdun : allée Olympe de Gouges. "

M. le Maire.- "Votre avis ?"

M. VERNET.- "D'abord, nous apprécions que vous ayez finalement préféré la dénomination d'allée à celle initialement prévue d'impasse, parce qu'il aurait été dommage de mettre les thèmes..."

M. le Maire.- "Il n'y a que le budgétaire qui est en impasse!"

M. VERNET.- "...de lutte contre l'esclavage, le racisme et la défense du droit des femmes dans l'impasse.

Comme vous l'avez dit, la femme qui a eu le droit de monter à l'échafaud aurait aussi dû avoir le droit de monter à la tribune et nous pensons qu'elle aurait aussi mérité plus que ces quelques dizaines de mètres de voie piétonne. Pour tout dire, la démarche que j'observe d'évolution vers la parité femmes-hommes dans les dénominations de rue est encore loin d'être achevée. Même si on comptabilise les choix récents qu'on a fait autour de Mme Gisèle Halimi et celui-ci, à ce rythme-là nous ne serons toujours pas à la parité lors du 300° anniversaire de la mort d'Olympe de Gouges c'est-à-dire en 2093. "

M. le Maire.- "C'est la faute de Fanny!"

M. VERNET.- "Ce qui nous laisse de l'espoir. Alors, nous savons que nous sommes en désaccord sur le changement de nom de rues existantes..."

M. le Maire.- "C'est une nouvelle rue, c'est pour ça!"

- **M. VERNET.-** "C'est vrai qu'il y a un impact matériel quand on change de nom de rue. Mais peut-être pourrait-on considérer qu'un nombre très réduit mais symbolique de changement permettrait d'une part d'avancer plus vite dans cette parité, mais surtout de faire passer des messages forts autour de notre vivre ensemble, des thèmes de la liberté, de la solidarité ou de la laïcité."
- **M. le Maire.** "On avance, s'il vous plaît, parce que par rapport à ce que vous dites, monsieur, chaque fois qu'on débaptise une rue, tout le monde gueule parce qu'il faut changer les papiers, la Carte d'identité, la carte de Sécurité sociale, la carte Vitale, etc. Alors, on connaît très bien cette remarque. Moi-même, je dis à mes adjoints de ne pas renommer une place ou une rue où des gens habitent, il faut donc prendre des voies nouvelles. On en assez sur la Ville, c'est bien. Cette fois, en plus, c'est un quartier neuf. C'est bien pour Olympe de Gouges."
- M. VERNET .- "Donc rendez-vous en 2093!"
- **M. le Maire**.- "Absolument. Je serai peut-être encore maire, mais vous, je ne sais pas où vous serez! Vous êtes bien imprudent!

Mme VESSIÈRE.- "Moi, je voulais..."

M. le Maire.- "Non, écoutez, je vous en prie! Il y a encore des questions à poser, que vous posez, qu'on va accepter rapidement."

Mme VESSIÈRE.- "Merci Monsieur le Maire. Effectivement, pour rebondir, je me suis amusée à regarder le site de la Ville : 264 noms de places et rues, 59 % ont des noms d'hommes, 3,5 % des noms de femmes !"

M. le Maire.- "Prenez Paris, madame, prenez toutes les villes!"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, pour faire suite à ce que vous avez dit, comme vous avez regardé cette émission hier soir, vous pourriez rajouter des noms de femmes. Il ne s'agit pas de mettre des rues au nom de femmes pour dire que mettre des noms de femmes, mais au moins cherchons des femmes de valeur. Vous avez dû remarquer dans la même émission, hier soir, que Comte-Sponville a cité Marie de Gournay comme première féministe..."

M. le Maire.- "Oui, qui sait qui est Marie de Gournay?

Voilà, madame! Vous pouvez continuer."

Mme VESSIÈRE.- "M. BÉRANGER va être content parce que c'était la fille d'alliance de Montesquieu. Et puis dans une période où on n'arrête pas de parler des mathématiques et dire que le niveau est catastrophique parce que c'est la matière, n'est-ce pas, qui fait peur à tout le monde, on aurait pu imaginer, par exemple, des rues au nom de la première médaille Fields féminine en 2014 qui était Maryam Mirzakhani. En l'occurrence, elle est décédée. Il y a des tas de femmes de valeur, il s'agit de les utiliser, pas de mettre leur nom pour dire de le mettre.

Monsieur le Maire, je ne vais pas vous faire l'insolence de dire qu'il est regrettable de ne pas avoir rajouté Marie Curie derrière Pierre Curie, puisque même vous, sur le site de la Ville..."

M. le Maire.- "Je vous interromps tout de suite, madame."

Mme VESSIERE.- "Mais, oui, je sais!"

M. le Maire.- "Vous savez pourquoi ? Parce que les gens ont refusé dans la rue! Voilà! Vous ne savez pas tout, vous voyez!"

Mme VESSIERE.- "Mais vous savez très bien quand même que la première femme à avoir eu le prix Nobel "

M. le Maire. "Mais arrêtez! C'est moi qui ai proposé qu'on rajoute Pierre et Marie Curie! Et ce sont les gens de la rue qui ont refusé en disant : Allez-vous faire foutre, il faut changer toutes les plaques, ça suffit comme ça. Mais ici, on a des gens d'une ingénuité formidable! Et elle savait ça! Elle a été conseillère avec nous, et même maire-adjoint!

Bon, écoutez, Madame, je vous en prie!"

Mme VESSIÈRE.- "Rebondissons sur votre proposition, Monsieur le Maire!"

M. le Maire.- "Arrêtez de rebondir, vous allez me faire mal au ventre!"

Mme VESSIÈRE.- "Les mentalités ont changé!"

M. le Maire.- "On vous remercie."

(Intervention hors micro)

M. le Maire.- "Mais on ne va pas arrêter dans ce débat! C'est comme tout à l'heure quand on allait régler ici les problèmes de la France. Ce n'est pas notre compétence. Ce n'est pas notre vertu. Nous passons au vote pour Fanny."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

DENOMME la voie nouvelle sise 105 avenue Verdun : allée Olympe De Gouges.

Adopté à l'unanimité

39. Approbation d'une convention pour la gestion du contrôle et du contentieux du stationnement payant sur voirie entre la Ville et l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

M. le Maire.- "Nous passons à la convention pour le contentieux du stationnement. C'est David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Depuis 2018, Grand Paris Seine Ouest assure la mise en œuvre de la décentralisation du stationnement payant sur voirie en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

C'est GPSO qui fixe, après concertation avec les communes, les redevances de droit de stationnement payant sur les zones réglementées. Il confie aux communes la gestion du contrôle du stationnement réglementé, l'établissement des amendes et gère les contestations.

La convention de gestion qui est évoquée, ici, et qui a débuté au 1^{er} janvier 2018 court jusqu'au 31 décembre de cette année. Il s'agit donc dans la présente délibération de relancer cette convention pour une durée de trois ans, à partir du 1^{er} janvier prochain.

Cette convention prévoit également le remboursement réel des charges de personnels engagées par la commune, ainsi que les remboursements d'équipement.

Pour cette année, il s'agit de 17 personnels. On a caractérisé le fait que pour les ASVP, 80 % de leur temps sont liés à cette activité, ce qui correspond à 14 équivalents temps plein ainsi que 1,7 équivalent temps plein encadrement. Cela représente pour cette année 607 000 euros de remboursement des frais engagés pour le paiement de ces ETP ainsi qu'environ 25 000 euros d'équipements pour nos ASVP."

M. le Maire.- "Merci. Des questions?

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

APPROUVE la convention pour la gestion du stationnement payant sur voirie entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la gestion du stationnement payant sur voirie entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

Adopté à l'unanimité

40. Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière

M. le Maire.- "Point suivant, le n° 40, Monsieur DAOULAS, pour la fourrière"

M. DAOULAS.- "Vous vous souvenez que le 8 octobre dernier, nous avions donc le rapport d'activité de notre délégataire de service public en matière de fourrière. C'est Clichy Dépannage qui agit pour le groupe Moncassin, c'est pour M. PIEUCHOT qui posait la question la dernière fois.

Cette DSP, effective depuis août 2017, suite à la délibération du 6 juillet de la même année, court jusqu'au mois d'août de l'année prochaine. Il s'agit donc, à l'instar de notre collègue de CARRÈRE sur la cantine, de lancer une nouvelle procédure de DSP à moins que M. TANTI ne souhaite également créer une régie en mairie. Il s'agit de créer cette DSP pour une durée de cinq années à partir du mois d'août prochain.

Vous allez me demander pourquoi une DSP car il existe deux solutions autres que la DSP. La première, c'est l'acquisition d'un terrain de 500 m², ce qui pour la Ville engagerait des frais mirobolants ou la deuxième, l'exploitation en régie, ce qui imposerait également des dépenses de fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons relancer une DSP qui existe depuis bon nombre d'années sur notre commune, pour une durée de cing ans comme le reste des Villes de GPSO."

M. le Maire.- "Vous nous voyez, là aussi, en régie et, excusez-moi, mais mon principe, c'est d'écarter des fonctionnaires de tout ce qui est argent liquide. Qu'est-ce que vous en pensez ? Imaginez, là encore, la fourrière, c'est pas mal. Il vaut mieux que l'on s'en passe quand même!

Des questions ?"

- **M. BALDIN.-** "Oui, Monsieur le Maire. Je profite des points contraventions et amendes pour savoir Monsieur le Maire, pourquoi vous êtes le seul dans cette enceinte à ne pas porter le masque ?"
- **M. le Maire**.- "Il est là pourtant. Je l'ai enlevé avant. Dès que je vous ai vu, je l'ai enlevé! Je ne voulais pas vous contaminer! Nous passons au vote."
- M. BALDIN.- "Vous savez que c'est une obligation légale, Monsieur le Maire ?"
- M. le Maire. "Pardon?
- M. BALDIN.- "C'est une obligation légale dans un espace public."
- M. le Maire.- "Mais, monsieur, il est là ! J'en ai même deux autres"
- M. BALDIN.- "Je vous parle du port du masque!"
- **M. le Maire**.- "Non mais écoutez, monsieur, je viens de vous le dire, il est là ! Voilà ! Je l'ai enlevé pour parler. Ça vous dérange que je parle, c'est ça surtout ?"
- M. BALDIN.- "C'est une grande exemplarité en ce moment dans la période!"
- **M. le Maire**.- "Écoutez, monsieur, vos leçons, je m'en fous...Bon! Ça suffit quand même! Vous votez n'importe quoi, vos copains sont tous partis, alors, je vous en prie un peu de modestie monsieur."
- M. BALDIN.- "Je vous pose la question : pourquoi le premier élu de la Ville ne porte pas le masque ?"
- M. le Maire.- "Ne vous faites pas remarquer!"
- M. BALDIN.- "Ne porte pas le masque en ce moment dans un espace."
- Mme PITROU.- "Il respecte la distanciation, déjà, et là, c'est vraiment exagéré! Ce n'est pas bien."
- **M. le Maire**.- "Occupez-vous de vos genoux, monsieur!" Ça vous ferait le plus grand bien! Vous voyez que vous avez été digne dans le vote pour l'Arménie?"
- M. BALDIN.- "Qu'est-ce qui n'est pas bien ? C'est une question toute simple !"
- M. le Maire.- "Vous voulez intervenir! Enlevez votre masque, on ne vous entend pas!

C'est moi qui vous demande l'autorisation!

Allez! Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service de la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés par concession.

APPROUVE le rapport présentant les prestations que devra assurer le prestataire.

PRECISE que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession.

Adopté à l'unanimité

XIV - COMMERCE ET ARTISANAT - SABINE LAKE-LOPEZ

41. Avis relatif à la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour l'année 2021.

M. le Maire.- "Point n° 41, la dérogation au repos dominical. C'est Sabine qui prend la parole."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Donc la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité..."

M. le Maire.- "Vous ne mettez pas votre masque, Sabine, pour faire plaisir à pépère là-haut ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "C'est pour que vous puissiez m'entendre parce que c'est vrai que le masque obstrue le son !"

M. le Maire.- "Expliquez-lui! Lui, quand il prend la parole, c'est Noël!"

Mme LAKE-LOPEZ.- "La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet au maire, après avis du Conseil municipal, d'accorder des dérogations au repos dominical pour les établissements de commerce de détail, dans la limite de 12 dimanches par an.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre, en l'occurrence la métropole du Grand Paris.

Après consultation des associations de commerçants, des organisations professionnelles et des organisations syndicales, il est proposé de désigner, pour l'année 2021, les 12 dimanches qui vous sont détaillés dans la présente délibération, donc pour les services de la distribution et de la réparation automobile, pour la branche professionnelle des magasins multicommerces et pour les autres branches professionnelles.

Le Conseil de la métropole du Grand Paris a émis un avis favorable le 1^{er} décembre dernier et il vous est également demandé de bien vouloir émettre un avis favorable sur les 12 ouvertures dominicales proposées pour l'année 2021.

M. le Maire.- "Merci, la métropole a donc donné un avis favorable."

M. TANTI.- "Une question, Monsieur le Maire, on peut supposer que le 17 janvier, ce sera dans le cadre des soldes, si les soldes sont reportées au 29 janvier, *quid* du 17 janvier ?"

M. le Maire.- "J'en parlerai à M. CASTEX avec l'autorisation de M. BALDIN."

Mme LAKE-LOPEZ.- "On la possibilité de modifier les dates comme on l'a fait exceptionnellement cette année avec les magasins multicommerces par rapport au Monoprix mais la date s'appliquerait évidemment pour tous les commerçants."

M. le Maire.- "Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

ÉMET un avis favorable sur les douze ouvertures dominicales proposées pour l'année 2021 dans les établissements de commerce de détail de la Ville :

- pour les services de la distribution et de la réparation automobile (besoins spécifiques, en lien avec les salons, journées portes ouvertes, etc.) : 17 janvier, 14 mars, 21 mars, 13 juin, 20 juin, 12 septembre, 19 septembre, 17 octobre, 24 octobre, 14 novembre, 21 novembre, 12 décembre ;
- pour la branche professionnelle des magasins multi-commerces (concerne les deux Monoprix) : 10 janvier, 17 janvier, 13 juin, 20 juin, 27 juin, 4 juillet, 29 août, 5 septembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre ;
- pour les autres branches professionnelles (commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, alimentation générale, épicerie, primeurs, articles de sport et équipement de loisir, chaussures, parfumerie, cosmétique, esthétique et parapharmacie, optique lunetterie, équipement du foyer, bazars, antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité, produits de l'enfant, maroquinerie, habillement et articles textiles, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique, librairie, produits surgelés et congelés) : 10 janvier, 4 avril, 20 juin, 27 juin, 29 août, 5 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre.

Adopté à l'unanimité

XV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - OLIVIER RIGONI

- 42. Attribution du marché n°MA20014 relatif à la gestion de la population animale et des nuisibles.
- M. le Maire. "Le dernier point, c'est RIGONI, avec la population animale et les nuisibles."
- M. RIGONI.- "Merci Monsieur le Maire, je ne sais pas si j'enlève le masque, mais on ne me voit pas d'ici."
- M. le Maire.- "C'est un personnage très observateur. On appelle cela des voyeurs. Allez-y."
- **M. RIGONI**.- "Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur l'attribution du marché relatif à la gestion de la population animale et des nuisibles, je ne vais pas vous faire rêver comme vous a fait rêver tout à l'heure, Étienne BÉRANGER, j'en suis bien incapable.

L'objectif est de remédier aux nuisances provoquées par les animaux afin de satisfaire aux obligations du Code rural en lien, bien sûr, avec le respect de la condition animale, c'est évident. Je vous indique que, bien entendu, toutes les prestations sont réalisées dans les normes et la réglementation en vigueur.

Le marché est divisé en cinq lots distincts dont vous avez le détail dans la délibération et les attributions sont faites à quatre entreprises différentes.

Dans le nouveau marché, sont prévues quatre campagnes de dératisation annuelles puisque les rats sont un problème récurrent dans les grosses zones urbaines, *versus* trois dans le marché précédent. Le marché est amélioré par rapport à cela, tout en contenant bien entendu le prix avec, comme c'est un marché à bons de commande, la possibilité de faire réaliser des opérations ponctuelles si nécessaire.

Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer lesdits marchés."

M. le Maire.- "Des questions?"

Mme VESSIÈRE.- "Le titre de la délibération était plutôt amusant puisqu'on pratique la gestion de la population animale et des nuisibles c'est-à-dire qu'on fait aussi la gestion des nuisibles, je ne suis pas sûre qu'on gère les nuisibles ; à mon avis, on lutte contre les nuisibles. Cela fait plutôt sourire."

M. le Maire.- "On a déjà l'opposition à gérer, c'est déjà pas mal."

Mme VESSIÈRE.- "Certes, les rats ont une utilité dans notre écosystème urbain mais il y a quand même une limite. De nombreux chantiers dans la Ville déplacent les populations de rats dont l'omniprésence dans certains quartiers gêne de nombreux habitants ou travailleurs, il y en a même sur les places. Comptez-vous améliorer rapidement la situation avec le lot 4 qui concerne plus particulièrement les rats et quand je dis rapidement c'est-à-dire pas dans deux ans, j'ai vu que le marché dure deux ans."

M. le Maire.- "Monsieur RIGONI ? Ah, une autre question sur les rats ?"

- **M. PUIJALON.-** "J'ai une question également sur l'utilité du lot 4 puisque dans la mandature précédente, il m'avait été dit à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de rats sur la Ville, donc M. RIGONI, soit vous me rendez raison, soit ce lot est inutile. Merci."
- **M. RIGONI.** "Je vais répondre à la question de M. PUIJALON d'abord si Mme VESSIÈRE me le permet. Nous savons qu'il y a deux rats par habitant en région parisienne, c'est à peu près comme cela dans toutes les grosses agglomérations.

Pour en revenir sur le marché, si vous m'avez écouté, j'ai été rapide et peut-être que je parle un peu trop vite mais sur le précédent marché, nous avions trois campagnes de dératisation sur l'année, nous allons passer à quatre. Cela fait quasiment une campagne par trimestre et si vous lisez la délibération, vous voyez qu'il est noté que nous avons, en fait, une partie forfaitaire du marché et une partie à bons de commande qui va nous permettre d'activer à certains endroits, si besoin s'en fait ressentir, des campagnes ponctuelles comme leur nom l'indique."

M. le Maire.- "Merci pour ces réponses nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée - Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal:

AUTORISE le Maire à signer les marchés suivants avec les sociétés attributaires suivantes :

- lot n°1 : l'entreprise SACPA, sise 12 place Gambetta à Casteljaloux (47700) ;
- lot n°2 : l'entreprise SACPA, sise 12 place Gambetta à Casteljaloux (47700) ;
- lot n°3: l'entreprise HYGIENE ACTION sise 24 chemin vert, à Tremblay-en-France (93290);
- lot n°4 : l'entreprise INTER NETTOYAGE SERVICES sise impasse des Marais, à Créteil (94000) ;
- lot n°5 : l'entreprise O'VEA sise 4 rue Erik Satie, à Créteil (94000).

PRECISE que les montants des marchés sont les suivants :

- le lot n° 1 est passé sous une forme simple à prix forfaitaire pour un montant de 67 475,80 € HT soit 80 970,96 € TTC sur la durée totale du marché ;
- le lot n° 2 est un accord-cadre mono-attributaire traité à bons de commande sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires. Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 10 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- le lot n° 3 est un accord-cadre mono-attributaire traité à bons de commande sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires. Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 25 000 € HT sur la durée totale du marché;
- le lot n° 4 est passé à prix mixte. D'une part, il comprend une part forfaitaire pour 8 campagnes de dératisation sur la durée totale du marché (4 campagnes par an) d'un montant de 167 610 € HT soit 201 132 € TTC. D'autre part, il est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires. Il est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 20 000 € HT sur la durée totale du marché.
- le lot n°5 est un accord-cadre mono-attributaire traité à bons de commande sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires. Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 16 000 € HT sur la durée totale du marché.

PRECISE que les marchés prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de deux ans.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- " Nous avons terminé. Nous passons maintenant aux questions orales. Ce sont vingt minutes au plus en fin d'ordre du jour, deux minutes pour poser la question, trois minutes pour y répondre."

Question orale n° 1 concernant les conversations citoyennes, présentée par M. BART au nom de la liste Vivre Issy Pleinement

- M. le Maire.- "Première question : conversations citoyennes, Monsieur Jean-Baptiste BART."
- **M. BART.** "Afin d'introduire les conversations citoyennes vous débutez par « La municipalité a décidé d'organiser une grande consultation... » puis, au début du questionnaire, on lisait « le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux a décidé d'organiser une consultation... ».

Pourriez-vous préciser le sens que vous accordez à chacun des mots : municipalité et conseil municipal, sachant que le Conseil municipal au sens légal du terme ne s'est à aucun moment prononcé par un vote sur cette consultation ?

Puisque les élus de l'opposition font partie du Conseil municipal, comment seront-ils associés à cette opération ?

Merci."

- M. le Maire. "Monsieur KNUSMANN?"
- **M. KNUSMANN.** "Fidèle aux principes qui prévalent depuis longtemps et qui font de notre territoire un précurseur en matière de démocratie participative, la municipalité a effectivement décidé de lancer à l'automne 2020, une grande concertation..."
- M. le Maire.- "Vous introduisez la municipalité, M. BART va finir par faire un infarctus."
- **M. KNUSMANN.** "...afin d'informer et consulter la population sur les changements technologiques, sociétaux et environnementaux, indépendamment de la concertation de proximité immédiate initiée depuis l'origine de multiples projets portés par la Ville.

Le Conseil municipal a été associé à ces conversations citoyennes par une communication à ce sujet, lors de la séance du 2 juillet dernier.

Les élus de l'opposition pourront, comme chaque Isséen, consulter les résultats de la consultation et participer aux futurs exercices de démocratie participative. Toute polémique sémantique que l'on voudrait instaurer, est donc sans objet."

M. le Maire. - "Merci."

Question orale n° 2 concernant la crise économique et les mutations des modes de travail, présentée par M. BALDIN au nom de la liste Issy s'engage

- **M. le Maire**.- "Nous passons à la deuxième question, la crise économique et les mutations des modes de travail, Monsieur BALDIN. C'est une question qui concerne nettement le Conseil municipal."
- **M. BALDIN.** "Monsieur le Maire, la crise économique et les mutations des modes de travail vont nécessairement diminuer les transactions locatives de bureau et augmenter les taux de vacance des bureaux. J'ai donc une question concernant la Ville : quel est donc aujourd'hui le taux de vacance des bureaux de la ville, en tout cas, quel était ce taux de vacance en janvier 2020 ? Quel est-il aujourd'hui ? Comment pensez-vous qu'il va évoluer ?

Et si ce taux de vacance dans certaines situations était trop élevé, êtes-vous prêt à mener des opérations de transformation en logement ?"

- M. le Maire.- "Monsieur KNUSMANN, vous pouvez répondre à ce brillant collègue ?"
- **M. KNUSMANN**.- "Le taux de vacance des bureaux à Issy-les-Moulineaux reste particulièrement faible, il est de 5 % au 1^{er} décembre 2020 contre 4,1 % au 1^{er} janvier 2020. Il était de 11 % en 2015.

Par comparaison, le taux de vacance à l'échelle de la Région Ile-de-France pour le 3^e trimestre 2020 est de 6,1 % contre 5,1 % au 2^e trimestre 2020. Les taux départementaux pour cette année ne sont pas encore connus.

Le marché de bureau reste dynamique à Issy, expliqué par le fait que la municipalité encourage depuis plusieurs années des approches innovantes et différenciées dans la conception des bureaux, intégrant de nouveaux besoins, de nouvelles façons de travailler, et la mobilité des salariés. L'immeuble SWAYS, qui fait actuellement l'objet d'une restructuration lourde, rue Camille-Desmoulins, intègre par exemple des espaces modulaires, une large offre de services avec notamment un espace

de coworking, et s'ouvre sur le quartier au travers un rez-de-chaussée commercial et animé. D'autres immeubles récents ou à venir proposent également des concepts adaptés aux évolutions des modes de travail à l'instar de l'immeuble de Cap Gemini, dont nous avons parlé tout à l'heure, du futur siège d'Orange, ou encore celui de Nestlé...

Pour répondre aux objectifs de construction de logements imposés par l'État, la transformation d'immeubles de bureaux désuets en logements est encouragée. Plusieurs immeubles ont déjà connu une telle mutation sur le territoire isséen, on citera :

- le 23-25 rue Robespierre, anciennement Europharma qui a laissé la place à 14 logements livrés en 2020 ;
- le 92 bis avenue Victor-Cresson, occupé par Parisud immobilier qui a laissé la place à 15 logements livrés en 2016 ;
- et le 158 avenue de Verdun à l'angle de l'allée Sainte-Lucie, Société immobilière des restaurateurs, qui a laissé la place à 53 logements livrés en 2014.

Notre bailleur social, Seine Ouest Habitat étudie également de tels projets."

M. le Maire.- "Monsieur BALDIN, vous êtes certainement très compétent et vous connaissez certainement la ville, on ne vous a jamais vu mais vous devez la hanter la nuit. J'ai demandé une étude sur le nombre d'emplois qui s'installent sur la Ville et en incluant les 6 000 de Cap Gemini qui d'ailleurs sont 9 000, nous aboutissons avec toutes les sociétés nouvelles à 36 000 emplois, je vous pose une seule question vous connaissez d'autres Villes avec vos camarades politiques où la réussite est semblable ?

Avez-vous l'humilité de dire : Vous vous démerdez pas mal et, en plus, ce sont des bureaux modernes qui ont des fenêtres qui s'ouvrent, qui vont avoir le froid en chantier, c'est tout de même intéressant, mais vous ne reconnaîtrez jamais que vous n'êtes pas à la hauteur. Ce n'est pas pour votre belle figure que les entreprises viennent chez nous, ayez de temps en temps un peu de charité en reconnaissant qu'on gère pas mal la Ville et que quand 36 000 emplois arrivent dans les deux ans qui viennent, on devrait le saluer. Merci, monsieur, de votre humilité."

Question orale n° 3 concernant les Conseils de quartier, présentée par M. TANTI au nom de la liste Vivre Issy Pleinement

M. le Maire.- "Nous passons à la question suivante, les conseils de quartier, c'est Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Merci Monsieur le Maire.

Parmi les politiques que vous tentez de mettre en place, nous nous interrogeons sur celle relative à la Démocratie locale. Vous écrivez que « Les conseils de quartier sont des instances consultatives dont le rôle est de promouvoir des projets de proximité, au plus près des attentes concrètes ». Au-delà de cet affichage, que constatons-nous ?

Probablement en fonction de la limite du nombre d'adjoints supplémentaires que vous autorise la loi, vous avez délimité quatre quartiers qui regroupent des "villages" qui n'ont rien à voir entre eux. Ainsi en est-il de la porte de Versailles à la limite de Paris avec le centre-ville ou des Épinettes avec le Fort.

Vous avez constitué des conseils de quartiers qui ne représentent pas du tout la diversité de la Ville. En effet, vous refusez à l'opposition d'avoir au moins un conseiller dans chacun de ces conseils de quartiers et le système mis en place pour les élections des représentants des habitants aboutit à un désintérêt total de ceux-ci. En outre, que valent des élections auxquelles sont inscrits 3,56 % – 1 604 /45 058– des électeurs inscrits sur les listes électorales de la Ville ?

Chaque conseil est constitué de 19 membres dont 8 habitants mais seulement 4 d'entre eux sont élus. Autant dire que les pouvoirs donnés aux conseillers élus, à ceux qui émanent du choix des citoyens, sont très faibles! Que représentent-ils vraiment au sein de ces conseils? N'est-ce pas la cause de la désaffection de vos habitants pour cette élection?

Ne pensez-vous pas que cette politique mériterait d'être plus ouverte et que vous vous grandiriez en lâchant la bride pour l'instauration d'une vraie démocratie locale au sein de notre Ville ?

Les opérations de démocratie directe comme les Conversations citoyennes ou les consultations sur le budget participatif ne vident-elles pas partiellement de leur substance le rôle des Conseils de quartiers ? Merci."

M. le Maire.- "Monsieur KHANDJIAN ?"

M. KHANDJIAN.- "Comme vous le savez, pour certains dans cette Ville, il y a plus de trente ans, Issyles-Moulineaux –et je dis bien Issy-les-Moulineaux– fut l'une des premières villes de France à instaurer des comités de quartier et ce, bien avant la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le découpage de la ville en 9 villages a été créé de manière participative, en tenant compte des différences socioculturelles et des habitudes des habitants. Plus tard, avec l'aménagement du territoire, 3 nouveaux villages ont vu le jour que je précise pour les nouveaux venus : les Chartreux, le Fort, les Bords de Seine.

Sous l'impulsion du Conseil Économique et Social, ex-CESEL, autre instance de démocratie participative, les 12 villages ont été réunis pour former 4 quartiers. Ainsi, les comités de quartier sont devenus des Conseils de quartier, en 2002, avec un budget participatif d'investissement propre de plus de 150 000 euros.

Au-delà des Conseils de quartier, la Ville, décidément timorée en matière de démocratie participative, compte le CCJ, le CLJ, le CCA, le CESEL avec son budget participatif.

L'opposition n'est pas exclue, comme vous le dites, des Conseils de quartier. La preuve, voici quelques jours dans cette même salle, et votre tête de liste, Mme VESSIÈRE peut en témoigner car elle était présente lors de la cérémonie de scellement des urnes qui s'est déroulée le vendredi 4 décembre, ainsi que Messieurs BALDIN et PIEUCHOT qui étaient conviés. J'en parle car nous sommes en plein vote, qui a commencé le 7 et finira le 14.

Les élections des conseils de quartiers sont, par essence, démocratiques. Comme par hasard, certains de vos sympathisants, si l'on en croit votre blog, se sont portés candidats. La preuve que l'élection est ouverte! Donc, si vous voulez en faire partie, faites-vous élire, ce qui est le sens de la démocratie.

De même, pourquoi inciter vos sympathisants à contribuer à une élection et au fonctionnement d'un organe local auxquels vous déniez toute crédibilité ?

Enfin, vous l'avez dit et nous vous avons répondu, les conversations citoyennes et le budget participatif ne vident pas les Conseils de quartier de leur substance, tout simplement parce que ceux-ci sont étroitement associés à ces deux dispositifs. Vous le sauriez, si la démocratie locale isséenne et ses très nombreuses réalisations présentaient pour vous le moindre intérêt."

M. le Maire. - "Merci."

Question orale n° 4 concernant la situation des commerçants d'Issy-Val de Seine, présentée par M. BALDIN au nom de la liste Issy s'engage

- M. le Maire.- "Situation des commerçants d'Issy-Val de Seine, Monsieur BALDIN encore."
- M. PUIJALON.- "C'est moi qui vais poser la question, Monsieur le Maire."
- M. le Maire.- "Quelle chance, il a passé toute la soirée à attendre dans son coin pour poser la question."
- M. PUIJALON.- "Avec la crise sanitaire, les commerçants d'Issy-Val de Seine se retrouvent face à des bureaux vides.

Dans la période du déconfinement au reconfinement de novembre, le chiffre d'affaires des restaurants et des autres commerces s'est effondré. Ce modèle d'urbanisme atteint ici ses limites.

Quelles sont les perspectives d'avenir pour ces commerces dans les mois qui viennent et comment comptez-vous les aider ?

Puisqu'il me reste un peu de temps et que la soirée a été dédiée à Epictète, je vais vous livrer une citation qui dit : si on te rapporte qu'untel dit du mal de toi, ne te défends pas contre ces propos mais réponds « c'est qu'il ignorait mes autres défauts sans quoi il ne se serait pas borné à cela »."

M. le Maire.- "Nous sommes très admiratifs. J'oubliais de vous dire, Monsieur PUIJALON, j'ai rencontré le Premier ministre, je crois que c'est ici qu'on a lancé la Covid. Maintenant, Monsieur PUIJALON l'a remarqué et dit : du coup les commerçants ont fermé, qu'est-ce que vous envisagez, Monsieur le Maire ? La modestie n'est pas pour vous.

Sabine, il faut répondre à ce monsieur."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Concernant l'aménagement du secteur Val de Seine, je rappelle qu'il s'agit davantage d'un modèle empreint de bon sens et de respect des contraintes réglementaires : les sièges des entreprises de la ZAC Forum Léon Blum donc Accor, Microsoft, Safran, etc., ont été aménagés dans ce secteur situé à proximité du périphérique et surtout de l'héliport où la construction de logements était interdite.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que le quartier Val de Seine-Pont d'Issy recense près de 5 000 habitants et que si la présence de salariés est actuellement réduite du fait du télétravail, il y a encore une activité en présentiel. Ce quartier a récemment accueilli les 3 000 salariés de Cap Gemini et accueillera prochainement près de 8 000 salariés supplémentaires : Orange, Canal+, et occupants de la tour Keiko. Ce quartier conserve son attractivité et a encore de beaux jours devant lui.

Pour autant, en cette période de crise, les commerçants du secteur Val de Seine sont effectivement impactés. Ils ont été contactés et ont déclaré, outre la période de confinement, une baisse allant de 30 à 65 % de leur chiffre d'affaires en septembre dernier et ce par rapport à septembre 2019.

Les épisodes de confinement, déconfinement et le déploiement du télétravail leur imposent de revisiter leur modèle et réinventer leurs pratiques. C'est la raison pour laquelle nous les accompagnons dans les processus de digitalisation en favorisant de nouveaux services numériques et logistiques afin qu'ils puissent développer le e-commerce, la pratique du *click and collect*, et la vente en ligne.

À ce titre, nous avons ainsi mis en place la solution digitale *Local partner* pour mettre en valeur les commerces du territoire sur la base du service des Pages jaunes. Les commerçants peuvent y diffuser gratuitement des contenus : horaires d'ouverture, *click and collect*, livraison.

La Ville a, par ailleurs, adhéré à la plateforme Ma Ville mon shopping, du groupe La Poste, pour offrir aux commerçants la possibilité de créer gratuitement leur boutique en ligne, d'effectuer de la vente à emporter ou en ligne, en s'appuyant sur le réseau de distribution La Poste ; le facteur vient chercher directement le produit à livrer. Les commerçants du quartier Val de Seine bénéficieront tout prochainement d'un accompagnement individuel pour l'utilisation de cette plateforme car ils ont été identifiés comme des commerçants prioritaires.

Par ailleurs, en plus des campagnes lancées par la Ville pour inciter les usagers à consommer localement, nous relayons les initiatives des commerçants *via* nos supports de communication. Je rappelle que le groupe Facebook recense près de 4 000 Isséens informés et permet aux commerçants de poster régulièrement des annonces.

En effet des dispositifs financiers et autres formes d'aides ont été mis en place par la Ville et ses partenaires, notamment :

- l'autorisation d'extensions ou créations temporaires de terrasses sur l'espace public pour les cafés, bars et restaurants, prolongée jusqu'au 30 juin 2021 ;
- l'exonération des droits de terrasse et de stores pour les restaurateurs et cafetiers pour l'ensemble de l'année 2020, et de janvier à juin 2021, ce qui représente un effort d'environ 180 000 euros de la part de la Ville ;
- le dispositif Seine Ouest Commerce, décidé par les maires de GPSO, en partenariat avec la CCI des Hauts-de-Seine, propose le remboursement des dépenses d'avril et de novembre liées aux charges afférentes au local commercial donc les loyers, les remboursements d'emprunts, les charges locatives, avec un plafond de 2 500 euros..."

Mme VESSIÈRE.- "Les trois minutes sont écoulées."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Je termine simplement. On me pose une question, je crois que la réponse est importante. Cela ne vous intéresse pas ?"

M. le Maire.- "La réponse est très intéressante. Je comprends que vous ne compreniez pas tout, c'est tout."

Mme LAKE-LOPEZ.- "C'est un enjeu d'actualité, pardonnez-moi, c'est incroyable quand même!

De toute façon, c'est bientôt terminé mais j'en viens à une partie importante concernant les commerçants du quartier de Val de Seine. Si cela ne vous intéresse pas, je trouve cela incroyable dans le contexte dans lequel nous sommes."

Mme VESSIÈRE.- "Ce n'est pas que cela ne nous intéresse pas, madame mais le règlement intérieur précise que ce sont trois minutes pour la réponse."

M. le Maire.- "Nous sommes très sensibles à votre respect du règlement."

Mme LAKE-LOPEZ.- "C'est incroyable.

À ce jour, 93 commerçants d'Issy-les-Moulineaux, sur 100 demandes, ont bénéficié de ce dispositif et un certain nombre de commerçants du quartier Val de Seine ont bénéficié de cette subvention. Je les cite rapidement : L2S OPTIC, Crêperie Belle Isle, Bistrot 41, Pressing VDS, Archibald, Team Tam, Bun, etc.

À ces actions, s'ajoutent les dispositifs du Département et de la Région et au 8 décembre, 80 entreprises et commerçants ont été aidés par le Département pour une somme de 409 931 euros."

M. le Maire.- "Merci, c'est embêtant d'entendre cela. Évidemment, tout le monde sait que la mairie ne fait rien, qu'il n'y a que les socialistes qui se déplacent et font des collectes alimentaires même, vous vous rendez compte! Ce sont des gens formidables, heureusement qu'ils ne sont que trois."

Question orale n° 5 concernant les cérémonies des Vœux, présentée par Mme VESSIÈRE au nom de la liste Vivre Issy Pleinement

M. le Maire.- "Nous passons à la dernière question, la cérémonie de vœux, c'est Mme VESSIÈRE et Claire va répondre."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, dans le contexte sanitaire que nous vivons depuis de longs mois, à ce jour, les cérémonies de vœux, par exemple le banquet des seniors ou l'accueil des nouveaux résidents mais il y en a d'autres, ne sont probablement pas maintenues ou avec une possibilité d'annulation très prochaine pour certaines d'entre elles. Sans doute sont-elles partiellement maintenues, certaines d'entre elles étant, par leur faible nombre d'invités, compatibles avec les règles sanitaires qui seront peut-être en vigueur à partir du 15 décembre sans que l'on sache jusqu'à quand d'ailleurs.

Donc quelles sont les cérémonies des vœux maintenues? Avez-vous prévu des solutions de remplacement pour les cérémonies annulées? Lesquelles?"

M. le Maire.- "Une question très importante."

Mme VESSIÈRE.- "Non mais cela n'a pas pris beaucoup de temps."

Mme SZABO.- "Je ne prendrai pas non plus beaucoup de temps pour la réponse.

Au regard de la situation sanitaire, à ce jour non stabilisée comme en témoigne le nombre relativement élevé de contaminations enregistré chaque jour, et donc en l'absence de réelle visibilité sur l'évolution de la pandémie, il a été, pour l'instant, décidé, par mesure de précaution, de ne pas maintenir les cérémonies traditionnelles de vœux.

Cependant, afin d'exprimer symboliquement notre solidarité et notre reconnaissance à l'égard des forces vives locales pour leur engagement en cette période particulièrement difficile, un petit présent leur sera offert, en privilégiant l'achat de celui-ci auprès des commerçants de la ville qui ont euxmêmes souffert de la Covid-19 et que nous souhaitons soutenir.

Enfin, nous étudions la possibilité d'organiser un grand événement festif populaire, ouvert à l'ensemble des Isséens, au cours du printemps prochain, si les conditions sanitaires le permettent."

M. le Maire.- "Merci, vous êtes tous informés.

La séance est levée, je vous souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes du Nouvel an, en respectant le port du masque, autrement l'adjudant BALDIN sera là. Puisqu'il n'a rien à faire, il va vous surveiller.

Bonne soirée à toutes et à tous."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 23H12.

Le secrétaire de séance

Le Maire

André SANTINI

Isabelle MARLIERE



Service des Assemblées SB/JV/MC Le 28 janvier 2021

LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- ♦ Adoption du lot n°2 du marché PA20032 de fourniture de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques pour divers services de la ville à conclure avec l'entreprise TAMO. Montant maximum : 17 000 € H.T. (16/09/2020)
- ♦ Contrat d'accueil en résidence d'artiste-auteur conclu avec Madame Natalia JAIME-CORTEZ. (22/09/2020)
- ♦ Rémunération des lauréats du concours « Jeunes talents » dans le cadre du Festival de Magie d'Issy Musée Français de la Carte à Jouer. (21/10/2020)
- ♦ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème « Un petit hublot de ciel », à passer avec la société LES BRUITS DE LA LANTERNE.

 Montant de la prestation : 629,75 € nets
 (21/10/2020)
- ♦ Adoption de l'accord-cadre MAZOO12 à conclure avec l'entreprise SAML FAYAT ayant pour objet la location de longue durée et entretien d'un véhicule avec motorisation hybride. (19/11/2020)
- ♦ Avenant n°1 au contrat PA20037 ayant pour objet la prolongation du contrat relatif à un prêt d'exposition « Gravure et nature selon pauline KALIOUJNY » à passer avec Madame Pauline KALIOUJNY. (25/11/2020)
- ♦ Avenant n°1 au contrat PA20043 ayant pour objet un report de date relatif à la prestation d'un concert ayant pour thème « Fenêtre sur le monde : voyage au cœur de la musique carnatique » à passer avec l'association TIN-TAL.

Montant de la prestation : 1320 € nets (26/11/2020)

- Adoption du contrat N°PA20060 relatif au déploiement de la solution « Ma ville, mon shopping » sur la commune d'Issy-les-Moulineaux à passer avec E-SY COM.
 Montant total de la prestation : 34 546,50 € H.T. (26/11/2020)
- ♦ Décision rapportant la décision du maire n°2020/44 accordant l'occupation à titre précaire d'un local sis 99 bis avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux à la SNC KAUFFMAN & BROAD PROMOTION 5. (27/11/2020)

◆ Adoption du marché n° PA20046 à conclure avec l'entreprise KERCIA SOLUTIONS ayant pour objet la mise en place d'un système de vote par internet pour les élections des conseils de quartier 2020.

Montant de la part forfaitaire : 13 000 € HT

A bons de commande : montant maximum : 35 000 H.T.

(30/11/2020)

◆ Convention de mise à disposition des installations sportives communales d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre du dispositif: « Plein air handicap et activités équestres adaptées ». Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire d'un montant de 50 € T.T.C. (02/12/2020)

♦ Avenant n°1 au contrat PA20049, ayant pour objet le report de date relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème « Un petit hublot de ciel » à passer avec la société LES BRUITS DE LA LANTERNE. (07/12/2020)

◆ Aliénation de gré à gré de biens réformés. (08/12/2020)

◆ Adoption du marché PA2OO47 à conclure avec l'entreprise REBITEC SAS ayant pour objet l'extension du columbarium du cimetière communal d'Issy-les-Moulineaux. Montant maximum annuel : 29 500 € H.T. (09/12/2020)

◆ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème « Le petit facteur des couleurs », à passer avec la société PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA. Montant total de la prestation : 398,10 € H.T. (10/12/2020)

♦ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour titre « Lune et l'autre », à passer avec l'association l'ATELIER DES SONGES.

Montant total de la prestation : 700 € nets (10/12/2020)

♦ Adoption de l'avenant n°1 au marché relatif à la réfection du terrain de football en gazon synthétique au stade Alain Mimoun.

Montant de l'avenant n°1 : 16 415,55 € H.T. soit une augmentation de 3,10 % (14/12/2020)

- ♦ Mise à disposition de locaux sis 27 rue Guynemer à Issy-les-Moulineaux au Département des Hauts-de-Seine pour les besoins d'un centre de protection maternelle et infantile. (16/12/2020)
- ♦ Adoption du marché n°PA20064 à conclure avec l'entreprise OTUS pour l'enlèvement des déchets industriels banals au cimetière communal.

Montant annuel: 10 004,47 € H.T.

(21/12/2020)

♦ Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une toile réalisée par Martin RIVET à l'association MURMUR.

Ce présent avenant est consenti moyennant une redevance symbolique d'un euro. (21/12/2020)

- ♦ Avenant n°1 au contrat PA20040 ayant pour objet le report de date relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Le goût des olives » à passer avec la Compagnie MINUTE PAPILLON. (22/12/2020)
- ♦ Convention de mise à disposition de l'auditorium Niedermayer sis 11-13 rue Danton à Issy-les Moulineaux à la compagnie TRIPLE ROCHE. (22/12/2020)
- ♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la halle des Epinettes à l'association « Un quotidien plus vert » pour l'année 2020-2021. Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro. (22/12/2020)
- ♦ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème « Tète en l'air », à passer avec la COMPAGNIE MIDI 2.

Montant total de la prestation : 650 € nets (22/12/2020)

- ♦ Convention de mise à disposition de locaux à la halle des Epinettes à l'association UN QUOTIDIEN PLUS VERT pour l'année 2020-2021. Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
- (22/12/2020)

 ◆ Convention de mise à disposition de l'auditorium Niedermeyer sis 11-13 rue Danton à Issy-les-

Moulineaux à la Compagnie la TRIPLE ROCHE. Cette occupation est consentie à titre gracieux. (22/12/2020)

- ♦ Avenant n°2 au contrat PA20045 ayant pour objet le report de date relatif au droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « KEAN » à passer avec Marilu PRODUCTION. (12/01/2021)
- ♦ Avenant n°1 au contrat PA20061 ayant pour objet la modification de l'horaire et du lieu de la représentation d'un spectacle ayant pour thème « Lune et l'autre » à passer avec la société l'association L'ATELIER DES SONGES. (12/01/2021)
- ♦ Modifications et ajouts d'articles à la grille tarifaire des objets vendus à la boutique du Musée Français de la Carte à Jouer et sur la plateforme AMAZON. (12/01/2021)
- ♦ Adoption du marché PA2OO65 à conclure avec l'entreprise la boite a encas pour la mise à disposition de frigos connectés.

Montant forfaitaire pour l'installation des équipements : 3 000 € H.T.

Montant forfaitaire annuel pour l'abonnement relatif à l'approvisionnement et la maintenance : 66 720 € H.T.

(12/01/2021)

- ♦ Adoption de l'avenant n°1 au marché PA19057 relatif à l'assistance et la maintenance évolutive des progiciels CIRIL. Montant de l'avenant : 3 345 € H.T. pour un montant total forfaitaire annuel : 29 682 € H.T. (12/01/2021)
- Adoption du contrat PA21002 à conclure avec l'entreprise BOON EDAM pour la maintenance des portes automatiques du centre administratif municipal.
 Prix forfaitaire annuel : 2 280 € H.T. (19/01/2021)

-0-0-0-